



RAPPORT D'ACTIVITE

2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

PREAMBULE

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2022 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité détaille les actions de l'année 2022.

A travers la somme de ces réalisations, se dessinent on ne peut plus clairement les grands axes de notre politique communautaire.

En plus d'être une photographie de nos actions, ce document est un outil. Car si la vocation première de ce rapport est d'établir un bilan d'activité de notre collectivité, elle est aussi de vous livrer une information factuelle sur son fonctionnement. Ce rapport d'activité vous présente également, en toute transparence, les éléments comptables et budgétaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Le président,
Patrice LAURENT**

SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|------------|
| 1 | PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 5 |
| 1.1 | STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE | 5 |
| 1.2 | ANIMATION ET AIDES AUX ENTREPRISES | 6 |
| 1.3 | COMMERCE ET ARTISANAT | 11 |
| 1.4 | TOURISME | 13 |
| 1.5 | POLITIQUE FONCIERE | 23 |
| 1.6 | AGRICULTURE | 26 |
| 1.7 | CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE | 27 |
| 2 | PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE..... | 31 |
| 2.1 | ESPACES PUBLICS | 31 |
| 2.2 | ESPACES VERTS | 33 |
| 2.3 | ECLAIRAGE PUBLIC | 35 |
| 2.4 | PARC ROUTIER ET MOYENS MATERIELS | 47 |
| 2.5 | SERVICE PATRIMOINE BATI | 49 |
| 2.6 | URBANISME | 62 |
| 3 | PÔLE ENVIRONNEMENT | 70 |
| 3.1 | GEMAPI | 70 |
| 3.2 | CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL | 77 |
| 3.3 | TRAME VERTE ET BLEUE | 80 |
| 3.4 | RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS | 82 |
| 3.5 | GESTION DES DECHETS | 83 |
| 3.6 | ENERGIE | 85 |
| 4 | PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE | 89 |
| 4.1 | ENFANCE - ENSEIGNEMENT | 89 |
| 4.2 | HABITAT | 94 |
| 4.3 | MOBILITES | 98 |
| 4.4 | CULTURE | 101 |
| 4.5 | DÉVELOPPEMENT LOCAL | 108 |
| 5 | PÔLE RESSOURCES | 111 |
| 5.1 | FINANCES | 111 |
| 5.2 | INFORMATIQUE | 116 |

| | | |
|----------|--|------------|
| 5.3 | SERVICE SIG (SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE) | 121 |
| 5.4 | SERVICE MARCHES PUBLICS / JURIDIQUE | 122 |
| 5.5 | PERSONNEL – LES CHIFFRES-CLES | 123 |
| 5.6 | POLITIQUES CONTRACTUELLES | 125 |
| 6 | CABINET DU PRESIDENT | 130 |
| 6.1 | COMMUNICATION ET RELATIONS-PRESSE | 130 |
| 6.2 | VIE ASSOCIATIVE | 131 |

1 PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Agricole dans ses paysages, le territoire de Lacq-Orthez est connu depuis soixante ans pour son bassin industriel majeur en Europe, historiquement lié aux énergies. Cette double et forte identité implique pour la CCLO de mener une ambitieuse politique économique. Pourvoyeuse d'emplois, de solutions aux défis climatiques, mais aussi de recettes fiscales redistribuées à travers nos services à la population, l'économie doit allier croissance et respect environnemental pour se réconcilier avec les attentes de notre société. Préservation des ressources naturelles, sobriété foncière, diminution des gaz à effet de serre et santé environnementale doivent désormais faire partie intégrante d'un développement économique se voulant responsable.

Le **projet de territoire** défini en 2021 attend que notre action collective participe à une activité économique durable permettant le développement du territoire en répondant aux enjeux suivants :

- accompagner le développement et la mutation de l'industrie,
- valoriser les atouts naturels du territoire pour développer le tourisme, maintenir l'agriculture et valoriser la forêt,
- faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle,
- favoriser un maillage de services de proximité accessibles à tous,
- développer l'économie circulaire.

Dans cette optique, les actions et réalisations sont développées au travers des sept chapitres suivants :

- 1.1 - Une stratégie globale de reconversion industrielle vers la transition énergétique
- 1.2 - L'animation et les aides aux entreprises
- 1.3 - Le commerce et l'artisanat
- 1.4 - Le tourisme
- 1.5 - La politique foncière
- 1.6 - L'agriculture
- 1.7 - La contribution à la dynamique locale

1.1 STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

Depuis bientôt dix ans, la communauté de communes de Lacq-Orthez et Chemparc œuvrent ensemble à la reconversion du bassin de Lacq. Au cœur de leur stratégie, priorité est donnée aux projets à haute valeur ajoutée, autour d'une conviction forte : pas de transition environnementale sans chimie. Une chimie responsable, capable de développer des solutions pour remplacer les énergies fossiles, construire des matériaux recyclables ou biosourcés, tendre vers la réduction des phytosanitaires, etc.

Cette stratégie est rendue possible grâce aux actions mises en place en matière d'accueil et d'accompagnement des entreprises développées ci-après (foncier et immobilier d'entreprises (Chemstart'up 4 livré en 2022), soutien financier, mise en réseau, etc.).

Dans cette optique, plusieurs opérateurs sont approchés et de nombreux échanges sont menés pour attirer sur le territoire des investissements lourds, générateurs de nouveaux emplois et compétences. Ainsi la CCLO accompagne plusieurs projets industriels significatifs et exemplaires en matière d'économie circulaire et de transition énergétique en vue d'implantations sur la plateforme Mourenx Pardies Noguères Bésingrand, en particulier.

Les programmes France Relance, France 2030 et territoire d'industrie ont sans aucun doute contribué à faire identifier le bassin de Lacq comme territoire d'accueil favorable pour des projets répondant à des enjeux de souveraineté nationale et de réindustrialisation. Les investissements envisagés sont conséquents et relèvent de plusieurs niveaux de décisions. Les réalisations s'inscriront dans le temps long. Toutefois, l'écosystème local existant concourt à l'attractivité du territoire et l'écologie industrielle et territoriale (EIT) se révèle au cœur des implantations futures.

Dès 2022, les industriels du territoire se sont réunis pour candidater en 2023 à l'AAP (appel à projet) ZIBAC (Zone industrielle bas carbone) de l'ADEME, avec le soutien de la CCLO.

1.2 ANIMATION ET AIDES AUX ENTREPRISES

En matière d'aides publiques aux entreprises, la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique.

À cet égard, elle élabore un « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » (SRDEII) qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Ainsi, le SDREII organise la complémentarité entre les actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises et celles menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le bloc communal reste compétent en matière d'immobilier d'entreprise, dans la limite de son budget et conformément au règlement d'intervention défini à son échelon.

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Aides à l'immobilier d'entreprise : renouvellement de la convention de délégation d'octroi avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64)

Lors de sa réunion du 25 juin 2018, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez validait la signature d'une convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises avec le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64), signature qui intervenait le 28 juin 2018.

Elle permet au CD64 d'abonder l'aide de la CCLO à parité pour les demandes d'immobilier d'entreprises éligibles.

Ce dispositif a ensuite été prorogé par la signature d'une deuxième convention à échéance au 31 juin 2021.

En 2022, il convenait de renouveler la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises avec le CD.

Lors des dernières conventions CCLO-CD64, les cibles étaient les suivantes :

- les entreprises industrielles et de service à l'industrie, sans limite de taille,
- les autres TPE/PME (hors activités de commerce à clientèle majoritaire de particuliers),
- les associations employeuses porteuses d'un projet d'intérêt général d'utilité sociale ou sociétale.

Le conseil départemental, pour ce nouveau conventionnement, a proposé de poursuivre l'accompagnement des acteurs de l'économie productive, de l'agroalimentaire et du tourisme et d'élargir les cibles :

- vers les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) : associations, coopératives, entreprises solidaires d'utilité sociale agréées (ESUS), entreprises adaptées, employeuses et porteuses d'un projet socio-économique, employeuses et ayant une activité de production (ce que le département avait déjà validé dans le cadre de notre convention),
- vers les commerces de proximité : sur des communes de moins de 500 habitants.

Lors de son dernier conventionnement, la communauté de communes de Lacq-Orthez n'avait pas ciblé les acteurs du tourisme. Un règlement d'intervention pour les activités touristiques a donc été rédigé.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 29 mars 2022, a validé la signature d'une nouvelle convention avec le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques comprenant l'élargissement des cibles bénéficiaires telles que décrites ci-dessus.

Le nouveau règlement d'intervention économique de la CCLO intégrant le volet Aides au tourisme a été voté en conseil du 26 septembre 2022.

Aides publiques aux entreprises : prorogation de la convention passée avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Région et EPCI signent une convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et aux aides aux entreprises, après chaque mise à jour du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation par la Région.

Un nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises a été approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin de permettre à l'ensemble des parties de voter la nouvelle convention SRDEII en cohérence et compatibilité avec le nouveau schéma, la Région a proposé que la convention SRDEII signée par les parties le 22 décembre 2017, qui devait initialement s'achever le 1er juillet 2022, soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Sans cela, la communauté de communes de Lacq-Orthez ne sera pas en mesure d'attribuer des aides.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 7 novembre 2022, a autorisé son Président à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine le 22 décembre 2017.

Aide à l'immobilier d'entreprise : signature d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la SARL CHOUARD sans incidence financière

Par délibération du 4 novembre 2019, le conseil communautaire validait une aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de la SARL CHOUARD à Artix, zone Marcel Dassault, d'un montant de 20 008 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépense éligible de 200 085,80 € HT.

Le Conseil départemental est venu abonder le soutien à cet investissement à parts égales par délibération en date du 22 novembre 2019.

Cependant, l'entreprise n'a pas tenu les délais de réalisation mentionnés dans la convention tripartite. Aussi, une nouvelle délibération devait valider la signature d'un avenant ayant pour seul objet de proroger les délais.

Les travaux sont dorénavant achevés. Les effectifs sont désormais de 20 salariés contre 17 en 2019. Le retard des travaux incombe à la priorité donnée par l'entreprise à son activité, ce qui lui a permis de voir

son chiffre d'affaires augmenter de 31 % en 2 ans, mais aussi au retard des différentes entreprises intervenant sur le chantier à cause de difficultés d'approvisionnement ou de surcharge de travail.

Lors de sa réunion du 26 septembre 2022, le conseil communautaire a autorisé son Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'aide à l'immobilier.

Aide à l'immobilier d'entreprise : livraison de la 3^{ème} extension de Chemstart'up pour accueillir de nouveaux développements de M2i, Arkema et Canoe

A Lacq, la plateforme technologique Chemstart'up portée par la communauté de communes de Lacq-Orthez (CLO) et le groupement d'intérêt public Chemparc, s'est de nouveau s'agrandie, pour la troisième fois depuis son ouverture en 2011.

Composé de laboratoires et halls techniques très spécifiques et sécurisés, ce nouvel ensemble accueille, depuis sa livraison en mai 2022 les trois sociétés dans trois bâtiments distincts :

- 1 637 m² pour Arkema, acteur mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés,
- 1 529 m² pour M2i, leader européen dans la protection biologique des plantes par phéromones,
- 556 m² pour Canoe, centre de recherche et développement unique en France dans le domaine des composites et matériaux avancés.

Au total, 25 nouveaux salariés ont été accueillis, ce qui porte le nombre de personnels réunis sur la plateforme à plus de 90.

Le chantier aura duré 11 mois, soit des délais tenus malgré la crise sanitaire Covid-19 et la guerre en Ukraine qui ont affecté les approvisionnements en matériaux.

La clause d'insertion sociale prévue au marché a été respectée dans les 8 lots prévus, soit par 10 entreprises dépassant les objectifs fixés.

L'opération, tout compris (Maîtrise d'œuvre, études préalables, réfection des accès, renforcement des réseaux, construction, assurance dommage ouvrages...) présente un bilan à hauteur de 4 410 495 € HT pour un peu plus de 3 700 m² bâtis.

Le projet a retenu le soutien des cofinanceurs publics : CR NA (900 000,00 €), Etat (DETR : 452 609,63 € et FNADT 150 000,00 €), CD64 (412 500,00 €) soit un total de 1 915 110,00 €.

ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCUEIL DE JEUNES ENTREPRISES

Le service animation et aides aux entreprises, afin de dynamiser et de faire connaître le réseau de pépinières d'entreprises et l'offre de service communautaire en termes d'accueil et de développement d'activités, réalise un programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, ainsi que des animations / rencontres entre entreprises en pépinières et des actions de prospection.

Conformément à ses missions d'animation, le réseau de pépinières d'entreprises a organisé, sur l'année 2022, un programme d'animations thématiques en collaboration avec les entreprises en pépinières.

Face aux contraintes sanitaires liées au Covid-19, l'organisation de ces animations a été réadaptée pour être proposée du mois de janvier 2022 jusqu'à avril 2022 en visioconférence, avant de reprendre entièrement en présentiel au mois de mai 2022.

Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, 11 animations ont été organisées : 3 en visioconférence, 3 à Artix, 1 à Biron, 2 à Monein, 1 au pôle I.Etech, l'organisation de la journée portes ouvertes organisées sur les 4 sites pour les pépinières et sur les 2 sites pour le coworking.

Au total, 121 personnes ont participé à l'ensemble de ces évènements, hors intervenants.

☛ **Des rencontres d'entrepreneurs**

Des rencontres d'entrepreneurs, ouvertes à tous, sont intégrées à ce programme pour permettre aux entreprises locales, en particulier celles en pépinières, de développer leur réseau professionnel. Avec le ralentissement du rythme des animations en période Covid, passé depuis 2020 de 2 par mois à 1 par mois, une seule rencontre des entrepreneurs a été organisée en 2022. Toutefois, le réseau Indico, réseau de TPE sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, né fin 2019, joue ce rôle sur le territoire.

☛ **Des « cafés courts »**

Ces temps sont organisés en visioconférence pour établir et maintenir du lien entre les entreprises des 4 pépinières. Echanges d'informations, actualités, réflexions sur des questionnements souvent communs font l'objet de discussions. En 2022, 5 « cafés courts » ont été organisés avec une présence moyenne de 4 entreprises en moyenne pour chaque rendez-vous.

☛ **Des « regards croisés »**

Organisées en présentiel, ces rencontres permettent de traiter un thème proposé par un ou plusieurs entrepreneurs et qui sera traité en groupe. Il s'agit de répondre à la problématique identifiée par un participant dans son quotidien d'entrepreneur. En 2022, 2 « regards croisés » ont été organisés avec la présence de 6 jeunes entreprises.

☛ **Promotion de l'entrepreneuriat au féminin (8 mars 2022)**

Le réseau des pépinières d'entreprises de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) organise depuis 2018 une animation annuelle dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

Cette animation du 8 mars 2022, en faveur des femmes qui entreprennent, a réussi à être un véritable moment de partage, d'échanges et de convivialité, rassemblant une quarantaine de participants majoritairement des femmes malgré un format en visio. Sous la bannière « osez entreprendre », se sont succédés les témoignages de femmes à différentes étapes de la création d'entreprise présentes sur le territoire de la CCLO :

- Porteuses de projets accompagnées par des dispositifs spécifiques,
- Jeunes créatrices en test d'activité et d'autres implantées en pépinières d'entreprises,
- Cheffes d'entreprises plus aguerries dans leur rôle entrepreneurial,
- Mais aussi les présentations des dispositifs dédiés aux femmes entrepreneures.

L'accueil en pépinières d'entreprises

Le suivi des entreprises en pépinières

Au cours de l'année 2022, le réseau de pépinières d'entreprises a accueilli 11 jeunes entreprises et 25 rendez-vous de suivi ont été réalisés.

Les entreprises hébergées en pépinières

Au 31/12/2022 :

- ☛ 8 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers),
- ☛ 4 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers),
- ☛ 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers),
- ☛ 2 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

19 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), on compte 14 hommes et 6 femmes.

Les recettes s'élevaient à 151 545,54 € HT de loyers et 26 606,05 € HT de forfaits de charges et services et 7 063,07 € HT de remboursement de charges (eau/ électricité/ gaz) pour 2022, soit un total de 185 123,66 €.

L'accueil de porteurs de projet

Le réseau de pépinières d'entreprises est très souvent sollicité soit directement par les porteurs de projet, soit par les partenaires locaux (Pôle Emploi, PLIE, Conseil Départemental, Mission Locale, Acteurs du dispositif Activ Créa) pour recevoir et apporter un premier niveau d'informations sur la création / reprise d'entreprises, ou pour les orienter vers un interlocuteur spécifique technique.

En 2022, 73 personnes ont été orientées vers le réseau de pépinières d'entreprises dont :

- 47 femmes et 26 hommes,
- 55 porteurs de projet et 18 travailleurs indépendants / entreprises.

L'accueil en espace de travail partagé et de coworking

La CCLO compte deux espaces de travail partagé et de coworking, un au Pôle I.Étech à Orthez depuis 2013, et un à la pépinière d'entreprises à Artix depuis 2018.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en termes d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître l'offre d'immobilier d'entreprises.

L'utilisation se fait à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou une salle de réunion.

En 2022, 22 personnes ou structures avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière.

Cela représente, d'après le logiciel de réservation :

3 704 heures de réservations, soit :

- 139 réservations en salle de réunion à Orthez,
- 162 réservations en bureau individuel à Orthez,
- 77 réservations en bureau partagé à Orthez
 - Soit 378 réservations à Orthez,
- 140 réservations en salle de réunion à Artix,
- 54 réservations en bureau individuel à Artix,
- 50 réservations en bureau partagé à Artix,
 - Soit 244 réservations à Artix.

Cette activité a généré une recette de 6 142,50 € HT.

Le test d'activité : l'accueil en coopérative d'activité et d'emploi

Depuis avril 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité développer son offre de service en termes d'accompagnement à la création d'activité. Elle a conclu à cet effet un partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées, porteuse d'une coopérative d'activité et d'emploi. Cet outil complémentaire permet à des porteurs de projet de pouvoir tester en situation réelle une activité économique avant de se lancer seuls et de façon indépendante.

L'objectif pour le territoire : être en capacité de proposer des outils et dispositifs complémentaires pour accompagner au mieux l'initiative entrepreneuriale.

A cet effet, 9 réunions d'informations collectives ont été organisées en 2022.

15 personnes ont été rencontrées (11 femmes et 4 hommes) et 2 comités d'agrément ont été organisés en 2022 pour permettre la signature de 5 contrats d'appui au projet d'entreprises.

6 personnes ont été suivies au cours de l'année :

- 5 contrats d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ont été signés, d'une durée de 12 mois, et 1 contrat a été renouvelé en 2022.
- Une personne en contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) a développé suffisamment son activité et a souhaité devenir Entrepreneur Salarié Associé (ESA) au sein de la SCIC Pau Pyrénées.

ACTIONS TRANSVERSALES DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Territoire d'industrie

En 2019, Lacq-Orthez est l'un des 136 « Territoires d'industrie » labellisé en France, au sein d'un espace interrégional allant de Lacq à Pau et Tarbes, intitulé LACQ – PAU - TARBES.

Le territoire d'industrie LACQ – PAU – TARBES fait partie des territoires pilotes, un des premiers à contractualiser avec l'Etat en juillet 2019.

Lancée le 20 septembre 2018, l'initiative « Territoire d'industrie » constitue le volet territorial de la politique industrielle du gouvernement.

Comme depuis 2020, Territoire d'industrie a constitué en 2022 un relais fort pour le plan de relance lancé par l'Etat (FRANCE 2030).

Il a également animé de nombreux groupes de travail notamment sur :

- La GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales). Avec une déclinaison à l'échelle de notre territoire, le plan d'actions a vocation à favoriser les recrutements en nombre à venir sur le territoire.

1.3 COMMERCE ET ARTISANAT

SOUTIEN AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS – REGLEMENT D'INTERVENTION

Dans le cadre de son règlement d'intervention en faveur des commerçants et des artisans, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu 23 entreprises commerciales et artisanales pour un montant d'aide cumulé de 80 505 €. En contrepartie, les dirigeants ont investi 769 473 € HT dans l'aménagement de leurs locaux, la réfection de leurs façades ou l'acquisition de matériel professionnel.

Le nombre d'entreprises aidées a donc encore augmenté au regard de l'année 2021 qui avait pourtant connu une hausse sans précédent liée à la crise sanitaire du Covid-19. La relance économique débutée en 2021 pour certains secteurs a poursuivi sa tendance positive en 2022. Pour d'autres, l'octroi des aides nationales et locales dans le cadre de la crise sanitaire a représenté une aubaine financière pour engager de lourds investissements. De plus, la crise énergétique a obligé certains dirigeants à investir dans du matériel plus moderne et moins énergivore.

Les modes de consommation évoluant vers plus de pratiques numériques, 3 entreprises locales (parmi les 23 citées ci-dessus) ont bénéficié du dispositif de transformation digitale lancé fin 2021 par la communauté de communes. L'objectif est d'inciter les commerçants et artisans à développer leur visibilité numérique et à proposer des services plus en adéquation avec les besoins et usages des consommateurs.

EVENEMENTIEL A CARACTERE COMMERCIAL

En 2022, les actions du service commerce **en matière d'événementiel** ont repris un rythme proche de la période pré-covid. Seul le festival Terrasses en Scène n'a pas été réitéré. En effet, suite à l'impulsion de la démarche par la communauté de communes, les restaurateurs et cafetiers se la sont légitimement appropriée et ont pris l'initiative d'organiser leurs propres concerts.

Après avoir été annulée durant 2 ans, la foire de Mourenx a été organisée les 14 et 15 mai 2022, pour un montant de 85 800 € sous le thème des 4 éléments (elle était auparavant organisée en avril, mais pour des raisons météorologiques plus favorables, elle a été décalée en mai). Elle a accueilli environ 150 commerçants dans tout le cœur de ville ainsi qu'un pôle dédié aux métiers de l'artisanat, du loisir et de l'habitat. Le thème a permis de proposer des animations diverses destinées à un large public familial. Durant tout un week-end, les associations locales et les commerçants mourenxois sont mis à l'honneur car il s'agit pour eux d'une vitrine qui dépasse les frontières de notre territoire.

2 marchés nocturnes sur Orthez ont pu être organisés pour un montant de 6 500 €. Une quarantaine de commerçants ambulants, d'artisans d'art et de commerçants ont animé le cœur de ville aux côtés des commerçants orthéziens.

Créés en 2020 pour compenser l'annulation des événements commerciaux « traditionnels », la communauté de communes a souhaité maintenir les Festi'marchés en 2022 pour animer les marchés hebdomadaires du territoire en pleine saison touristique. Le budget de 18 500 € a permis d'organiser 28 concerts et temps festifs sur les marchés hebdomadaires des 7 communes suivantes : Mourenx, Artix, Orthez, Puyoô, Arthez-de-Béarn, Monein et Lucq-de-Béarn.

Après son annulation en 2020 et une édition sous contraintes sanitaires en 2021, la foire d'Artix a fait son grand retour les 8 et 9 octobre 2022 et a retrouvé un niveau de fréquentation d'avant crise. 75 commerçants ont investi les rues du cœur de ville et 21 ont été installés sous chapiteaux, majoritairement des artisans d'art. Le principe d'organiser les animations festives et musicales sous le fil rouge d'une thématique a été abandonné pour limiter les contraintes, ce qui n'a pas entaché la satisfaction du public. Le budget pour cette foire s'est élevé à 24 870 €.

Les centres-villes de Mourenx et d'Artix ont accueilli les animations de Noël de la communauté de communes du 9 au 24 décembre. A Mourenx, le public a pu profiter, dès le 9 décembre, d'une soirée de lancement des animations avec une grande parade et un spectacle laser suivi d'un feu d'artifice. Ensuite, les marchés hebdomadaires des 10, 17 et 24 décembre ont été animés par des groupes musicaux et la visite du Père Noël. A Artix, le traditionnel marché de Noël a accueilli 26 commerçants, artisans et producteurs ainsi que tout un panel d'associations et d'animations, dont le spectacle son et lumière du samedi soir. Ce marché a connu un franc succès tant du côté des visiteurs que des exposants qui ont réservé la totalité des chapiteaux en un laps de temps de 15 jours. Le budget total de l'évènement s'est élevé à 49 340 €.

PARTENARIAT : SOUTIENS FINANCIERS

Le soutien aux offices de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et d'Orthez, à hauteur de 55 000 € chacun, a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaires des professionnels -180 adhérents à Orthez et 220 adhérents sur le bassin de Lacq-, guides thématiques, etc.), en créant des animations commerciales et en soutenant les commerçants et artisans

dans la reprise économique post-covid. Ces associations développent également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

Enfin, afin de compléter ces dispositifs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 7 500 €. Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

1.4 TOURISME

STRATEGIE TOURISME 2022 - 2026

La communauté de communes de Lacq-Orthez a adopté une stratégie tourisme pour la période 2022 – 2026 (conseil du 09/11/2021). Son objectif est de faire du tourisme un levier de développement économique en s'appuyant sur l'attractivité de son patrimoine architectural et naturel ainsi que sur la notoriété de ses produits du terroir pour promouvoir un tourisme au caractère vert et social.

L'élaboration du diagnostic touristique du territoire a permis d'identifier les enjeux et de définir deux axes de développement :

- Axe 1 : Développer le tourisme local en confortant et en augmentant l'offre.
- Axe 2 : Développer la notoriété du territoire par la communication, la promotion et la commercialisation.

REGLEMENT D'AIDES A L'IMMOBILIER POUR LE TOURISME

Lors du conseil 26/09/2022, la CCLO a adopté un règlement d'aide au tourisme visant les investissements immobiliers, comme l'autorise la loi NOTRe.

En effet, l'axe 1 de la stratégie tourisme prévoit, dans son 4ème objectif, « d'accompagner les acteurs touristiques par le soutien aux projets » et de compléter le règlement d'intervention actuel par une aide à la création, modernisation, extension des hébergements et des équipements touristiques structurants.

Les objectifs de ce règlement tourisme sont de favoriser l'implantation d'activités nouvelles mais aussi le maintien ou le développement d'activités locales, de développer l'offre et la qualité des hébergements touristiques et de diversifier l'offre d'activités touristiques du territoire.

Les hébergements touristiques concernés sont : les meublés de tourisme de moins de 10 lits, les auberges collectives, les chambres d'hôtes, l'hôtellerie de plein air indépendante, l'hôtellerie indépendante, les hébergements de tourisme social (auberges de jeunesse, villages de vacances, centres de vacances, etc.), les aires d'accueil et de services pour camping-cars.

Pour les équipements touristiques, le projet doit avoir un caractère structurant et innovant pour le territoire.

Les aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles, en fonction des capacités financières de la CCLO, du budget annuel voté et affecté au dispositif. Montant minimum de travaux : 10 000 €. Plafond de dépenses éligibles : 100 000 €. Taux de subvention maximum : 10 %. Montant de subvention maximum : 10 000 €.

Budget 2022 : 20 000 €. 2 aides engagées : projet de chambres d'hôtes à Orthez (entreprise 23 rue Moncade) : 10 000 € et projet d'auberge collective à Lahourcade (SARL Les beaux vins) : 10 000 €.

AIDES AU CLASSEMENT TOURISTIQUE

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la CCLO prévoit trois types d'aides au tourisme :

- ☛ aide au classement des hébergements touristiques,
- ☛ aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »,
- ☛ aide à l'obtention du label Cuisinerie gourmande.

L'aide accordée s'élève à 60 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC (coût de la visite d'accréditation) et à 40 % pour une demande de renouvellement.

En 2022, 10 propriétaires ont été aidés pour le classement de leurs hébergements touristiques (dont une aide au classement d'un hôtel, le Greet hôtel à Biron) **et 1 pour l'obtention du titre de maître restaurateur** (renouvellement pour Hélène Rey à Argagnon) **pour un montant total de 1 700,58 €.**

Budget annuel : 2 000 €.

Rappel 2021 : 12 aides pour 1 032 €.

| TYPE D'AIDE | BÉNÉFICIAIRE | COMMUNE | CLASSEMENT | MONTANT | AIDE |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------------|------------|-------------------|
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | M. STAATH et Mme SIMON | BONNUT | 4* | 150,00 € | 90,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme BESSOUAT Bernadette | LANNEPLAA | 2* | 150,00 € | 60,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | Mme LIM Tea Leng | ARTHEZ DE BEARN | 4* | 150,00 € | 90,00 € |
| TITRE MAITRE RESTAURATEUR | REY Hélène | ARGAGNON | Maître restaurateur | 536,45 € | 214,58 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | LACASSE Béatrix | MASLACQ | 2* | 150,00 € | 90,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | SAINT ANTOINE Pauline | LOUBIENG | 4* | 150,00 € | 90,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | CORBIERE Peter | BELLOCQ | 1* | 150,00 € | 90,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | JACKSON Rebecca | MONEIN | 3* | 110,00 € | 66,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | GREET HÔTEL | BIRON | 3* | 1 071,60 € | 640,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | AUBAGNA Claude et Marie-Thérèse | LOUBIENG | 1* | 300,00 € | 180,00 € |
| CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME | BERTAL Karim | ORTHEZ | 2* | 150,00 € | 90,00 € |
| | | | | | 1 700,58 € |

TAXE DE SEJOUR

Statutairement, 90 % de la taxe de séjour est reversée à l'office de tourisme Cœur de Béarn et 10 % au conseil départemental 64.

Taxe de séjour récoltée

Dernière délibération en vigueur : 28/06/2021

| Catégories d'hébergements | Fourchette légale | Taxe totale* |
|---|-------------------|--------------|
| Palaces * | 0,70 à 4,20 € | 0,90 € |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles | 0,70 à 3,00 € | 0,90 € |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles | 0,70 et 2,30 € | 0,90 € |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles | 0,50 et 1,50 € | 0,70 € |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles , villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0,30 et 0,90 € | 0,50 € |
| Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile , villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives | 0,20 et 0,80 € | 0,40 € |
| Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h | 0,20 et 0,60 € | 0,40 € |
| Terrain de camping/caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance * | 0,20 € | 0,22 € |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus | 1% et 5% | 5,50 % |

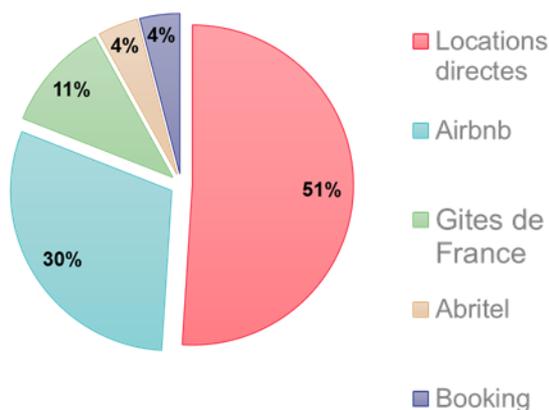
* Comprend la taxe additionnelle départementale de 10 %.

La taxe de séjour est instituée au régime du réel pour l'ensemble des hébergements à titre onéreux proposés sur le territoire, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La taxe de séjour collectée en 2022 (plateforme communauté de communes de Lacq-Orthez et plateformes internet) représente 87 567 nuitées (payantes et non payantes) pour un montant de 62 000,43 € (+ 19 % par rapport à 2021).

Répartition du montant total collecté

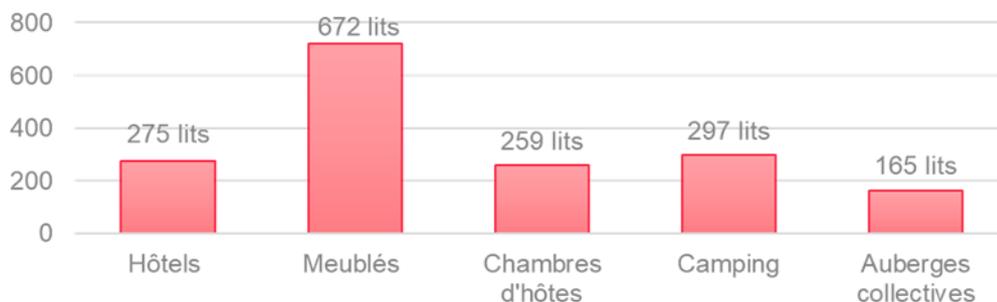
51 % en direct (31 559,20 €) et 49 % par les opérateurs numériques (30 441,33 €).



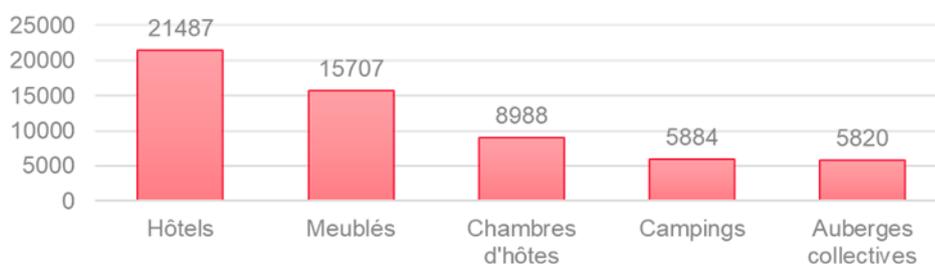
Hébergements par nature

209 hébergements pour 1 716 lits : 9 hôtels, 4 campings, 143 meublés de tourisme, 39 chambres d'hôtes et 11 auberges collectives.

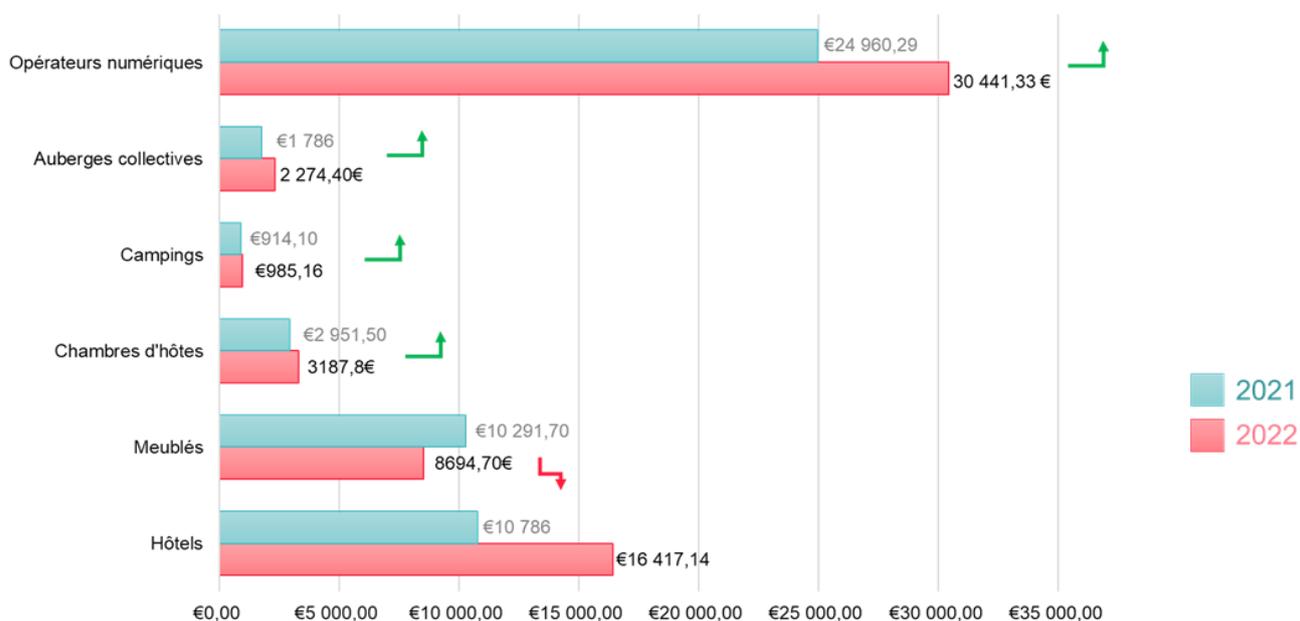
Répartition du nombre de lits :



Répartition des nuitées :



Taxe de séjour par nature d'hébergement



Taxe de séjour par commune en nuitées

1. ORTHEZ - 22 841
2. MONEIN - 13 573
3. ARTHEZ-DE-BÉARN - 6146
4. BIRON - 4470
5. LOUBIENG - 3695

| | | |
|---|---|--|
| De 2 000 à 3 000 : SAUVELADE - 2 926 LUCQ-DE-BÉARN 2603 BALANSUN - 2 519 LACQ - 2505 | De 1 000 à 2 000 : ARGAGNON - 1921 LAGOR - 1 787 MASLACQ - 1 785 MONT - 1 575 BELLOCQ - 1 567 PUYOÛ - 1 346 SAINT-GIRONS-EN BÉARN - 1 199 VIELLESÉGURE - 1 141 SAULT-DE-NAVAILLES - 1 027 | De 500 à 1 000 : CESCAU - 822 HAGÉTAUBIN - 740 ARTIX - 637 OZENX-MONTESTRUCQ - 635 BONNUT - 572 LANNEPLAÀ - 565 ARNOS - 547 |
| De 200 à 500 : MESPLÈDE - 463 MOURENX - 386 SALLES-MONGISCARD - 383 SAINT-MÉDARD - 365 CASTEIDE-CAMI - 351 LAÀ-MONDRANS - 338 BAIGTS-DE-BÉARN - 333 DOAZON - 323 CUQUERON - 314 CASTETNER - 293 CASTÉTIS - 243 ABIDOS - 237 SALLESPISSE - 203 | Moins de 200 : LABASTIDE-MONRÉJEAU - 195 LABASTIDE-CÉZÉRACQ - 164 PARDIES - 162 LACOMMANDE - 157 LABEYRIE - 145 ABOS - 130 SAINT-BOËS - 125 LAHOURCADE - 111 RAMOUS - 91 PARBAYSE - 46 NOGUÈRES - 32 CARDESSE - 29 URDÈS - 10 | Sans : BÉSINGRAND BOUMOURT CASTEIDE-CANDAU CASTILLON D'ARTHEZ LACADÉE OS-MARSILLON SARPOURENX SERRES-SAINTE-MARIE TARSACQ VIELLENAVE D'ARTHEZ |

Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64)

La communauté de communes de Lacq-Orthez reverse 10 % de la taxe de séjour au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle. TATS 2021 versée en 2022 : 370,87 € (appel incomplet).

PROMOTION DU TOURISME - OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BEARN

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, avec notamment la création d'un office de tourisme intercommunal. Par délibération en date du 26 septembre 2016, la CCLO a approuvé ses statuts.

Par délibération en date du 10 décembre 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 01/01/2023 au 31/12/2025. La communauté de communes lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. Pour l'année 2022, une subvention de 399 399,92 € lui a été attribuée.

Le comité de direction est composé de 15 membres répartis en deux collèges : celui des élus de la communauté de communes (8 titulaires et autant de suppléants) et celui des professionnels (6 membres

titulaires et 2 suppléants). Un nouveau comité de direction a été élu le 21/09/2020 et approuvé par délibération le 28/09/2020. En 2022, 4 comités de direction ont eu lieu : 03/02/2022 (BP), 23/03/2022 (CA), 12/10/2022, 21/12/2022.

Une demande de classement en deuxième catégorie a été faite par délibération en date du 04/11/2019 et a été obtenue par arrêté du 24/02/2020 pour 5 ans.

La CCLO a financé en investissement quatre bornes d'informations touristiques : Monein en 2014 (vitrine OT), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque), Mourenx en 2016 (Mix) et Orthez en 2018 (vitrine OT). Coût de fonctionnement 2022 : 5 211,60 €.

Reversement en 2022 de la taxe de séjour collectée en 2021 : 44 090,35 € (+ 50 % / 2020).

PARTICIPATION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES (AADT)

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques du Département 64 assure la promotion du Béarn et du Pays basque et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma touristique départemental.

La participation 2022 à l'AADT s'est élevée à 9 133,80 €.

BASE DE LOISIRS ORTHEZ-BIRON

Bilan de la saison 2022

Informations générales

● Surveillance de la plage

La baignade sur la plage de la base de loisirs a été surveillée du 02/07 au 28/08 tous les jours, de 11h à 19h. La période d'ouverture comprenait 58 jours.

● Tarifs de l'espace baignade

- Entrées plage :
 - Adulte et à partir de 13 ans : 3,00 €,
 - Enfant (2 à 12 ans inclus) : 1,50 €,
 - Tarif réduit : 2,50 €,
 - Abonnement adulte : 30,00 €,
 - Abonnement famille : 60,00 €,
 - Centres de loisirs CCLO : gratuit.
- Embarcations :
 - Location pédalo ½ h : 3,00 € les 2 places et 6,00 € les 5 places,
 - Location paddle 1h : 9 €.

Bilan de fréquentation

● Bilan chiffré

| | 2021 | | 2022 | |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| Adultes | 7 266 | 21 798 | 9 001 | 27 003 |
| Enfants | 3 980 | 5 970 | 4 589 | 6 883,5 |
| Tarif réduit | 652 | 1 630 | 1 520 | 3 800 |
| Abt adulte | 23 | 690 | 32 | 960 |
| Abt famille | 2 | 120 | 3 | 180 |
| Pédalos paddles | 1 179 | 3 537 | 1 807 | 5 421 |
| Gratuits | 278 | | 323 | |
| TOTAL | 13 380 | 33 745 | 17 275 | 44 247,5 |

L'espace aquatique a été fréquenté par 17 275 personnes (10 064 en juillet et 6 888 en août) pour une recette totale de 44 247,50 €.

La fréquentation a augmenté de 30 % par rapport à 2021 (+ 3 895 personnes).

La fréquentation moyenne par jour est de 298 personnes (230 en 2021).

La fréquentation journalière maximale est de 852 personnes en juillet (899 en 2021).

Il y a eu 15 journées avec une fréquentation de moins de 100 personnes, 33 journées entre 100 et 500 personnes et 10 journées de plus de 500 personnes.

7 centres de loisirs hors du territoire sont venus sur la plage (12 l'an passé), soit 247 enfants et 80 accompagnants.

Le label handiplage a permis l'accueil de 296 personnes à mobilité réduite (134 en 2021).

L'augmentation de fréquentation par rapport à 2021 s'explique par le mauvais temps l'an passé (30 jours sur 58) et la mise en place du passe sanitaire dès le 21 juillet. Les années passées, la fréquentation habituelle sans fermeture de baignade se situe plutôt aux alentours de 20 000 personnes.

● Origine de la clientèle

- 35 % agglomération paloise,
- 21 % département 64 (hors agglomération paloise et hors CCLO),
- 15 % CCLO,
- 14 % reste de la France (région parisienne, départements 33, 31, 01, 06...),
- 10 % départements voisins 40 et 65,
- 4 % étrangers, dans l'ordre de fréquentation : 45 % espagnols, 39 % anglais, 10 % allemands, puis ukrainiens, australiens et luxembourgeois.

Observations

● Météo sur la période

- 42 jours de beau temps (16 jours à plus de 35°),
- 15 jours nuageux,
- 1 jour de fermeture pour mauvais temps le 18/08.

● Poste de secours

- 3 interventions dans l'eau,
- 8 interventions sur la plage (petites blessures, coup de soleil et de chaleur, piqûres d'insectes...),
- des aides à la baignade sur mineurs.

● Evènement marquant

La base de loisirs a connu une fermeture de baignade pour excès de cyanobactéries en plein milieu de la saison du 29 juillet au 2 août (5 jours).

Réouverture du restaurant du lac en 2022

AAPC pour mise en gérance du 06/05 au 03/06/22. Analyse des offres le 13/06. Entretien avec les candidats retenus Larrouture/Larchevêque de l'Auberge du relais à Bérenx le 17/06/22. Contrat signé le 06/07. Ouverture et inauguration le 13/07. Lettre de résiliation du contrat reçue le 02/12/2022.

Frais de fonctionnement de la base de loisirs

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 89 011,92 € HT : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats (dont contrat de gardiennage renouvelé pour 4 ans le 30/04/2020), maintenance (équipements sportifs et jeux), entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, entretien du plan d'eau (épandage nautex et de bactéries, système d'aération, arrachage de la jussie, entretien roselière, piégeage ragondins, entretien sondes à ultra-sons, fonctionnement de la zone de lagunage et de son canal, etc.), entretien et maintenance restaurant.

Le label tourisme et handicap pour les pontons de pêche a été renouvelé pour 5 ans le 04/10/2018.

Investissements réalisés

Investissements 2022 (28 855 € HT) :

- Passerelle Saligue : 20 955 € HT,
- Balançoire PMR : 1 280 € HT,
- Clôture bout du lac : 3 015 € HT,
- Stand up paddle : 1 445 € HT,
- Equipement cuisine restaurant : 2 160 € HT.

Loyers base de loisirs

- Ski nautique : 4 465 € TTC + 296,14 € de consommation d'eau
- Buvette plage : 897 € TTC
- Topwatt : 1 829,39 € TTC
- Fermages : 3 326,58 € TTC (régularisation 2018, 2019, 2020)
- Tir à l'arc : 300 € TTC
- Gaule orthézienne : 300 € TTC
- Auberge du relais : 7 200 € TTC

→ Total : 15 287,53 €.

Animations base de loisirs

Fête du Lac – 11 juin 2022 :

- Les olympiades de 9 h à 12h : 16 équipes inscrites. Au départ, course de 500m par les Foulées Fébus. Puis 8 épreuves (15 mn) : kayak (ONCK), paddle (ONCK), handball (Orthez Handball Club), tir à l'arc (Les robins Béarnais), escalade (Trottodyssée), pétanque (Le cochonnet Bironnais), basketball (Basket de Bonnut), tennis de table (Tennis de Table Biron Orthez). Remise des prix à 12h30 : récompenses pour toutes les équipes (médailles, topoguides et entrées Base de loisirs, bons d'achats et paniers garnis).
- Spectacle de la Calandreta à 13h / Cultura de Noste.

- Activités de 13h à 19h : pédalos, échasses, instruments de musique béarnais, premiers secours, tir à l'arc, jeux gonflables et en bois, paintball, escalade, mini parcours accrobranche, trampolines, poneys, vélos électriques.
- Vente de sucré de 14h à 19h par l'APSPG et le Centre socio-culturel Orthez. Vente de salé de 14h à 19h par la Calandreta.
- Championnat national de pêche à la truite par la FD nationale de pêche et la Gaule orthézienne.
- Marché de producteurs de 19h à 23h : 15 producteurs, 1 013 assiettes vendues.
- Feu d'artifice sur le lac à 23h

Fréquentation totale de la journée : plus de 10 000 personnes. Budget : 9 437,52 € HT.

Autres animations :

- Animation APSPG / Centre socio-culturel d'Orthez en juillet : permanences d'accueil tous les jours de 13h à 18h et animations le jeudi. Coût : 500 €.

Accueil de manifestations :

- UNSS : 18/05, 08/06, 15/06, 21/09.
- ONCK : 27/05, 07/05, 01/07.
- Sport adapté : 24/05, 29/06.
- Pompiers : manœuvres, 08/10 tournoi de l'amicale.
- Sud-ouest relaxation : cours de yoga.
- APF 64 : marche solidaire 04/06.
- CPIE : 07/06.
- Pau sud aquapalmes : entraînements mars à octobre.
- Collège Moncade : 24/06 sortie 6ème sur la plage avec le club de kayak (paddle).
- Ecole de Sault-de-Navailles : avec club de kayak 28/06
- Ecole Laà-Mondrans / Loubieng : 24/06.
- Lycée Molière : 02/09 journée d'accueil secondes.
- LPA : 14/09.
- France Bleu Béarn Bigorre : émission 21/07.
- CPCEPS de Bordeaux : 18 et 20 octobre manifestation scolaire à vélo.
- OHC : sandball 15 au 18/06.

PLAN LOCAL DE RANDONNEES

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 650 km.

Budget de fonctionnement réalisé en 2022 : 113 357,10 €.

Entretien du PLR

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique, balisage) : 97 244,05 €.
- Petits travaux, fournitures et équipements : 7 396,35 €.

Animations scolaires

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse.

En projet : Orthez médiéval, le Laring à Monein, Labastide-Cézeracq.

Aucune animation scolaire en 2022.

Journée rando 2022

La 15^{ème} journée randonnée a été organisée à Monein (complexe du Pont Lat) le 02/10 en partenariat avec les associations de marcheurs (randonneurs de Maslacq, Mourenx évasion, section marche du Foyer des Soarns) et le foyer rural de Monein.

Déroulement de la journée :

- Inscriptions : 3€/personne, gratuit < 16 ans.
- Secours assurés par la Croix rouge.
- 3 ravitaillements sur les parcours.
- Grillades/frites du midi organisées par les associations locales.
- A 16h : tirage au sort avec lots offerts par la CCLO suivi d'un vin d'honneur.

Fréquentation :

- Boucle 1 (6 km, départ entre 7h30 et 11h, durée 1h30-2h) : 352 (292 adultes + 60 enfants).
- Boucle 2 (12 km, départ entre 7h30 et 11h, durée 3h-4h) : 596 (555 adultes + 27 enfants + 14 gratuits du Centre social Lo Solan de Mourenx).
- Boucle 3 (20 km, départ entre 7h30 et 10h, durée 5h30-6h30) : 158 (157 adultes + 1 enfant).

Total : 1 106 randonneurs (554 en 2021).

90 bénévoles ont été mobilisés pour l'évènement (inscriptions, parkings, points de ravitaillement, traversées de route, grillades/buvette...).

Origine des participants 2022 (étude par rapport aux 877 bulletins remplis pour le tirage au sort) :

- 72,5 % CCLO :
 - 28 % secteur de Monein dont 20 % de la commune de Monein,
 - 24,2 % secteur de Lacq,
 - 6 % secteur d'Arthez-de-Béarn,
 - 7 % secteur de Lagor,
 - 7,3 % secteur d'Orthez.
- 27,5 % hors CCLO :
 - 18 % agglomération paloise,
 - 3,3 % secteur d'Oloron,
 - 2,5 % secteur de Salies-de-Béarn/Sauveterre/Navarrenx,
 - 1 % Landes,
 - 2,7 % autres ou pas indiqué.

Budget (organisation / réception) : 3 366,99 €.

Labellisation FFRP

Labellisation de 12 chemins : 1 250 € / an.

Boucles labellisées : 2 Orthez médiéval, 43 Sallespisse, 7 Monein, 15 Doazon, 28 Monein Laring, 30 Cuqueron, 35 Mesplède, 36 Abos, 37 Vielleségure, 46 Lanneplaa, 49 Crêtes Puyoô-Ramous, 51 St-Girons.

Animations grand public

- 4 géocaches : Monein (Castérasse), Arthez (fontaine des Cagots), Orthez (Laqueyre), Parbayse.
- 6 sentiers d'interprétation : Monein, Lendresse, Mourenx, Orthez médiéval, Le Laring à Monein et Labastide-Cézeracq.

- 3 parcours Terra aventura :
 - Orthez médiéval : « Via Lemovicensis » – Personnage : Zacquet. Validations parcours 2022 : 781,
 - Monein : « Le Jurançon du Succès » – Personnage : Zalambic. Validations parcours 2022 : 761,
 - Mourenx : « Mourenx Ça gaze ? » - Personnage Zaïtek. Création du parcours en 2022. Validations parcours 2022 : 942.
- Coût 2022 : 3 504 € TTC. Fréquentation estimée : 9 936 personnes.
- **Marche jacquaire le samedi 17/09/2022** avec le conseil départemental des PA sur la voie de Vézelay, de Sallespisse à Orthez (7,5 km) à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. 80 personnes ont participé. Départ en bus de la place du Foirail à Orthez, départ de la marche au château de Sallespisse, arrivée à la maison Jeanne d'Albret à Orthez.
 - **Marche jacquaire du dimanche 16/10/2022** sur la voie du Puy, entre Arthez-de-Béarn et Maslacq. 63 participants. Budget 595,71 €.

Investissements

Etude de révision du PLR. Attendus du CCTP : étude des propositions des communes (environ 150 km), développer la thématique de la biodiversité, mise en place de circuits VAE et de balades équestres ainsi qu'une boucle PMR, valorisation de l'œnotourisme. Le cabinet retenu est le groupement Ectaur -Soulane (notification au 03/06/22). Coût de la tranche ferme (diagnostic, APS, APD, PRO) : 35 400 €. Méthodologie : découpage du territoire en 3 secteurs géographiques (Orthez, Arthez-de-Béarn et Mourenx-Monein), réunions avec les élus concernés le 19/01 à Orthez, le 24/01 à Arthez-de-Béarn et le 26/01 à Mourenx et travail en direct avec les communes. Copil : 06/09 (lancement), 01/12 (diagnostic). Subventions obtenues (conseil 26/09) : CD 64 19 250 € et Leader 11 550 €.

1.5 POLITIQUE FONCIERE

Les sommes totales allouées à la politique foncière en 2022, hors budgets annexes, se sont élevées à 350 000 € HT en dépenses et à 248 151 € en recettes.

En intégrant les budgets annexes des zones d'activité, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 376 051 € HT.

LES DEPENSES

Orthez : acquisition d'un terrain pour la construction du centre technique intercommunautaire

Une parcelle d'une superficie 8 291m² (référence cadastrale BS 35) a été acquise à la SARL LAPIERRE pour un montant de 50 000 € HT en vue de la construction du centre technique de la communauté de communes de Lacq-Orthez à Orthez.

Orthez : acquisition du restaurant de la base de loisirs d'Orthez-Biron

La société CPPL, bénéficiaire d'un bail commercial pour exploiter le restaurant de la base de loisirs d'Orthez- Biron, a été liquidée le 1^{er} juin 2021. Afin de récupérer la propriété complète de l'ensemble de l'immeuble dans le but de maintenir une activité de restauration sur la base de loisirs, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est portée acquéreur des parcelles C1645, C1646, C1358, C1360 sur la commune d'Orthez (parcelles supportant le restaurant) pour un montant de 300 000 € HT.

LES RECETTES - BUDGET PRINCIPAL

Mourenx : vente d'une parcelle « Maison Fordin » à l'enseigne LECLERC

La SCI MOURENX IMMOBILIER, représentée par M. ROMAN, propriétaire du magasin Leclerc à Mourenx, a souhaité faire évoluer son enseigne « EFFET DE MARQUES » implantée à l'entrée du centre-ville de Mourenx.

Elle a acquis la parcelle cadastrée, à Mourenx, AB 5, d'une superficie de 3 369 m², située avenue Charles Moureu, pour la somme de 150 000 € HT. Elle y construira un bâtiment de 1 140 m² environ dont 800 m² de surface de vente, 240 m² de réserves et 100 m² de locaux sociaux.

Mourenx : vente d'un terrain (ancien SDIS) à la société RSB

M. Romain BOUDERLIQUE exerce la profession de kinésithérapeute et souhaitait construire un cabinet paramédical pluridisciplinaire à orientation pédiatrique (parents-enfants), soit une structure d'environ 180 m² accueillant cinq kinésithérapeutes, deux psychomotriciennes et un psychologue ayant un champ de compétence dans la pédiatrie et collaborant avec la PMI de Mourenx.

Il a acquis la parcelle cadastrée AV 250 sur la commune de Mourenx, d'une superficie de 788 m². Auparavant, cette parcelle abritait l'ancien centre de secours de Mourenx (SDIS). Le prix de vente a été fixé à 29 156 € HT.

Labastide-Cézéracq : zone Deus Poueys – Vente d'une parcelle à M. BAYROU

M. BAYROU, gérant de la société LEZ ARTS METALLIQUES, a acquis la parcelle cadastrée C 298 sur la commune de Labastide-Cézéracq, d'une superficie de 317 m², pour un montant de 4 755 € HT. L'entreprise, créée en mars 2019, est une entreprise de métallerie qui propose des créations uniques sur mesure, de fabrication de portails, de verrières, de garde-corps, de meubles acier/bois, etc. pour les particuliers ainsi que pour les entreprises.

Os-Marsillon : vente d'une emprise à la SAS des Gaves pour l'implantation du centre de tri de La Poste

M. Michel CELEGHIN, gérant de la SAS DES GAVES, a acquis auprès de la communauté de communes de Lacq-Orthez, deux parcelles (AD 308p d'une superficie de 2 740 m² et AD 309 d'une superficie de 10 m²), soit 2 750 m² sur les 7 444 m² nécessaires au projet de création d'un centre de tri postal.

Le prix de la transaction s'est élevé à 35 764 € HT.

Baigts-de-Béarn : vente d'une parcelle à M. SAN AUGUSTIN

M. SAN AUGUSTIN, gérant de la société BEARN PROTECTION SECURITE INTERVENTION (BPSI), est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée A 1034, d'une superficie totale de 2 034 m². Le prix de vente a été fixé à 28 476 € HT.

LES ZONES D'ACTIVITE EN BUDGETS ANNEXES

Zone EUROLACQ 2 - Artix, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau

Société SENTEC ING

La société SENTEC ING est un bureau d'études spécialisé dans les industries chimiques et pétrochimiques ; elle réalise des process liés à des augmentations de capacité de ses clients, des mises en conformité réglementaires, etc. Sa clientèle est principalement située sur le bassin de Lacq et Mourenx (Sanofi, Arkéma, Sobégi, etc.).

Le lot 1B, d'une superficie de 1 732 m², situé sur la commune de Labastide-Cézéracq, a été acquis par la société SENTEC IMMO au prix de 103 920 € HT pour y implanter ses locaux.

Zone de LOUPIEN - Monein

M. Ion SECRIERU

M. Ion SECRIERU, artisan maçon, est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée AH 539 constituant le lot 15, d'une superficie totale de 1 199 m². Le prix de vente a été fixé à 23 980 € HT, soit 20 €/m² HT.

LES BATIMENTS À VOCATION ECONOMIQUE

La communauté de communes de Lacq-Orthez est propriétaire de 21 bâtiments d'activité (hors pépinières) qui sont occupés par 65 locataires. Le montant total des loyers perçus, charges comprises, s'est élevé à 998 456 € TTC en 2022.

ORTHEZ : ANCIENNE PAPETERIE DES GAVES (SAÏCA)

Pour rappel :

En 2017, l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a acquis pour le compte de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'ensemble immobilier Saïca pour un montant de 500 000 €. Une convention de portage financier de 8 ans a été signée entre l'EPFL et la communauté de communes.

En 2018 : l'ensemble des bâtiments du site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, a été démolit et une étude de programmation a permis de définir les grandes lignes du projet d'aménagement. Ce projet a été le point de départ pour la réalisation des dossiers de demande de subventions.

En 2019, la SEPA a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération pour un montant de 133 760 € HT.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a également été désignée pour réaliser les études urbaines paysagères et techniques ainsi que les études environnementales pour un montant de 18 984 € TTC. La procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez a été lancée.

Le Département 64 et la Région Nouvelle-Aquitaine ont octroyé à la communauté de communes une subvention d'un montant de 950 000 € chacun pour l'ensemble du projet.

Une subvention DETR d'un montant maximum de 420 000 € a été obtenue ainsi qu'une DSIL d'un montant maximum de 190 120 €.

En décembre **2020**, la procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez pour la réalisation du projet de requalification de la friche a abouti. Le dossier de demande de Permis d'aménager pour l'ensemble de la zone et la demande au titre de la loi sur l'eau ont été déposés en juillet 2020 pour instruction.

La société ACOGEC a été retenue en tant que maître d'œuvre pour la réhabilitation de la passerelle pour un montant de 78 400 € HT. Des études complémentaires ont permis de rédiger le dossier de consultation des entreprises.

En 2021 :

L'année 2021 a été consacrée :

- d'une part, à la complétude des dossiers de demande d'autorisation administratives : permis d'aménager, dossier loi sur l'eau et dossier d'autorisation environnementale. Le permis d'aménager de la zone a été obtenu le 29 juin 2021,
- d'autre part, à la réhabilitation de la passerelle : demandes administratives puis travaux ; ceux-ci ont débuté le 2 juillet 2021.

En 2022 : les travaux de réhabilitation de la passerelle se sont terminés mi-mars. Le budget total alloué à cette réhabilitation est de 1 154 945 € HT subventionnés à 80 %.

L'équipe de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de réhabilitation de la Zone de la Passerelle a été constituée ; il s'agit du groupement comprenant Artelia, Reliefs et Nobatek. Le montant du marché s'élève à 130 435 € HT. La société Biotope a été retenue afin d'assurer le suivi écologique des opérations de requalification de la zone.

Les entreprises de travaux ont été notifiées en décembre 2022 pour un montant initial de 2 290 115 € HT.

1.6 AGRICULTURE

LES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez organise des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes souhaitent favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. Ces marchés permettent aux producteurs de se faire connaître auprès du grand public et ainsi, inciter les consommateurs à venir directement dans leurs fermes.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le Pays de Béarn porte l'étude préalable à la mise en place d'un PAT sur l'ensemble du Béarn. Dans ce cadre, chaque communauté de communes est associée pour envisager, selon ses moyens et ses compétences, un plan d'action local.

AUTRES SUBVENTIONS OCTROYEES

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 2 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Enfin, le comice agricole de Lagor a perçu une subvention de 1 500 €.

1.7 CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, en 2022, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations, organisations et structures qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Ainsi, le montant total attribué en 2022 par le pôle développement économique s'est élevé à 1 317 326,92 €, soit 667 517,92 € pour les cotisations et participations financières statutaires à divers organismes et 649 809 € pour les subventions aux associations et autres structures (cf. détail ci-après).

COTISATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES STATUTAIRES

| NOM DE LA STRUCTURE | CHAMP D'ACTION / BUT STATUTAIRE | MONTANTS OCTROYES |
|--|--|--|
| ADT (Agence départementale Tourisme) 64 Béarn Pays basque | Participe à l'élaboration et assure la mise en œuvre du Schéma touristique départemental défini par le CD 64 | 10 000,00 € |
| OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BEARN | Assure des missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation | 399 399,92 € |
| AVENIA | Animation et promotion du pôle de compétitivité Avenia (émergence et financement de projets scientifiques, industriel et de formation / faciliter la promotion ou la représentation de la filière Géosciences, Energie et Environnement en France) | 0 € (cotisation prise en charge par budget communication) |
| Compte FAIRE - Mission Locale | Dispositif mis en œuvre pour aider les jeunes échappant au FAJ (fonds d'aide aux jeunes en difficulté) | 11 118,00 € |
| CHEMPARC (GIP) | Aide au développement des industries existantes et à l'implantation de nouvelles sur le bassin de Lacq | 80 000,00 € |
| GRAPE | Grand réseau néo-aquitain des pépinières d'entreprises | 800,00 € |
| SYNDICAT MIXTE AEROPORT PAU-PYRENEES | Gestion de l'aéroport Pau-Pyrénées | 166 200,00 € |
| TOTAL | | 667 517,92 € |

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES

| NOM DE LA STRUCTURE | CHAMP D'ACTION / BUT STATUTAIRE | MONTANTS OCTROYES |
|---|--|---------------------|
| Développement économique : volet Animation économique | | |
| AVENIA (Pôle de compétitivité) | Animation et promotion du pôle de compétitivité Avenia (émergence et financement de projets scientifiques, industriel et de formation / faciliter la promotion ou la représentation de la filière Géosciences, Energie et Environnement en France) | 10 000,00 € |
| INITIATIVE BEARN | Favoriser l'initiative créatrice d'emploi par la création et la reprise d'entreprises artisanales et commerciales (octroi d'aide financière sans intérêts, ni garantie, ni caution - Accompagnement du projet par un suivi et un parrainage) | 6 000,00 € |
| LACQ ODYSSEE, CCSTI des PA et des Landes | Développer la culture scientifique, technique et industrielle dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes | 61 000,00 € |
| LACQ PLUS | Promouvoir l'emploi et les compétences sur l'ensemble du bassin de Lacq ; développer et améliorer les relations entre les différents intervenants en vue de favoriser le développement du bassin de Lacq. | 12 000,00 € |
| ORGANISATIONS SYNDICALES du bassin de Lacq : | Subvention destinée aux trois organisations syndicales dont le siège est fixé à la Maison de Pays de Mourenx. Elle permet la défense des salariés en organisant des permanences juridiques et la diffusion d'informations et de tracts ainsi que des formations en direction des élus et nouveaux adhérents. | <u>12 825,00 €</u> |
| <i>CGT</i> | | 4 275,00 € |
| <i>CFDT</i> | | 4 275,00 € |
| <i>FO</i> | | 4 275,00 € |
| RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR | Favoriser la création et la préservation d'emplois par la promotion et le soutien de l'entrepreneuriat dans sa zone de rayonnement. En 2022 : financement du projet "Les Entrep'en Adour" | 1 500,00 € |
| SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) PAU PYRENEES - Réseau pépinières | Partenaire du réseau des pépinières d'entreprises pour la mise en place d'un maillon complémentaire dans la chaîne de la création d'activité. Convention de partenariat CCLLO (Pépinières) // test d'activité ante création | 3 000,00 € |
| TOTAL volet Animation économique | | 106 325,00 € |

| Développement économique : volet Insertion économique | | |
|---|--|---------------------|
| A TOUT SERVICE | Promouvoir l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté socio-professionnelle, initier toute mesure de nature à favoriser la mobilisation des personnes, leur formation et la pérennisation des emplois proposés, créer toute activité contribuant à développer les services envers les particuliers ou les entreprises, de façon à pourvoir à la demande ou aux besoins repérés. | 15 000,00 € |
| CENTRE SOCIAL LO SOLAN : | | <u>29 927,20 €</u> |
| - <i>Lutte contre l'illettrisme Itinérance Artix / Arthez</i> | Mener des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation. | 2 071,00 € |
| - <i>Espace Bien-Etre Solidaire</i> | | 8 629,20 € |
| - <i>Auto-école sociale Code et conduite</i> | | 19 227,00 € |
| ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES PA - Accélérateur d'insertion / E2C 64 | Organisme de formation visant à l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes éloignés de l'emploi, âgés de 16 à 25 ans. | 8 000,00 € |
| MISSION LOCALE JEUNES des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez | Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des 16 - 25 ans, contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion, susciter une concertation permanente entre ses membres et tous ses partenaires. | 208 402,00 € |
| TRANSITION - PLIE OUEST BEARN | | <u>150 796,00 €</u> |
| - <i>Gestion du PLIE Ouest Béarn</i> | Animer et gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail ainsi que toutes actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le territoire Ouest Béarn. | 116 185,00 € |
| - <i>Plateforme mobilité</i> | | 10 000,00 € |
| - <i>Clause d'insertion sociale</i> | | 10 000,00 € |
| - <i>Soutien RHTPE (nouveau)</i> | | 0,00 € |
| - <i>Pérennisation poste agent d'entretien</i> | | 14 611,00 € |
| TOTAL volet Insertion économique | | 412 125,20 € |
| Commerce / Artisanat | | |
| ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) | Favoriser l'insertion économique des publics fragiles - Microcrédit accompagné aux projets de création / développement de micro-entreprises et d'accès à l'emploi | 7 500,00 € |
| OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU BASSIN DE LACQ | Promouvoir le tissu commercial et artisanal, animer et dynamiser le tissu commercial et artisanal | 55 000,00 € |
| OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT D'ORTHEZ | Développer et promouvoir des actions de promotion commerciale, favoriser le développement et l'expansion du commerce | 55 000,00 € |
| TOTAL Commerce / Artisanat | | 117 500,00 € |

| Foncier / Agriculture | | |
|--|---|---------------------|
| COMICE AGRICOLE DE LAGOR | Présenter des animaux lors de foires ou salons, organiser des voyages d'études avec visites de fermes ou sociétés agroalimentaires. | 1 500,00 € |
| IFOCAP ADOUR | Organiser des journées découvertes, des conférences-débats... pour former les responsables ruraux. | 2 000,00 € |
| COLLECTIF FERMIER 64 | Promouvoir et développer la production fermière dans les P.A. | 3 359,00 € |
| | TOTAL Foncier / Agriculture | 6 859,00 € |
| Tourisme (*OT dans participations statutaires) | | |
| Association Les vigneron du Jurançon | Organiser des portes ouvertes, concerts à Lacommande, animations à la Commanderie (propriété et financement CD 64) | 7 000,00 € |
| | TOTAL Tourisme | 7 000,00 € |
| TOTAL SUBVENTIONS PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | | 649 809,00 € |

LE CREMATORIUM LACQ ORTHEZ

La communauté de communes de Lacq-Orthez a confié par contrat de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du 28 décembre 2017, le financement, la conception, la construction et l'exploitation (entretien et maintenance de l'établissement et des installations techniques) d'un crématorium sur la commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU à la société COMPAGNIE FUNÉRAIRE DU BÉARN (CFB) dont le siège social est situé au Crématorium Lacq-Orthez, Zone Eurolacq 2 - 15 rue de l'Aulouzette - 64170 LABASTIDE-MONRÉJEAU.

La CFB est composée de l'association de trois entreprises indépendantes de Pompes Funèbres et Marbrerie du Béarn.

Il y a deux niveaux de redevances perçues par la collectivité :

- Fixe de 5 000 € HT / an,
- Annuel de 1,5 % du chiffre d'affaires, soit la somme de 7 863,68 € HT pour 2022.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire a remis à l'autorité délégante - la CCLO - un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

L'activité 2022 de la DSP

D'un point de vue financier, le crématorium termine, en 2022, un troisième exercice en excédent.

Le chiffre d'affaires en 2022 a été de 524 245 €.

Le bénéfice pour l'année 2022 est de 94 080,70 €, en augmentation de + 16,98 %.

L'analyse de la qualité du service et du respect des objectifs est bonne.

2 PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Introduction

De manière globale, après deux années sous tensions dues à la pandémie de COVID 19, les restrictions sont peu à peu levées en début d'année 2022.

Si l'année 2021 peut être considérée comme année de l'émergence de nouvelles méthodes de fonctionnement dont le télétravail, l'année 2022 peut être considérée comme une période d'installation plus pérenne de ces méthodes qui impactent les agents ainsi que les managers dans l'intégration de nouvelles approches.

Sur le volet organisationnel général du pôle, après état des lieux et analyse des composantes du pôle aménagement en 2021, il convient de noter les modifications substantielles suivantes :

- Juin : transfert d'un cadre du pôle aménagement au pôle environnement ; regroupement des chargés de secteurs voirie et espaces verts en 3 binômes.
- Juillet : Arrivée d'un chef de service voirie ; regroupement des régies espaces verts et voirie.
- Octobre : regroupement des services voirie, espaces verts et éclairage public en une direction adjointe des espaces publics ; rattachement direct du parc routier au directeur du pôle.

En matière d'investissement, le lancement du projet de construction du centre technique communautaire d'Orthez est validé par le bureau communautaire du 07 juillet après passage en commission aménagement du 28 juin.

En matière de consommation de crédits :

Sur la section investissement, sur environ 6 900 000€ de crédits votés et 2 450 000€ de reports, le résultat de l'exécution budgétaire est de l'ordre de 73,5 % sur l'exercice 2022. Ce taux de réalisation en augmentation par rapport à 2021, mais encore relativement limité, est encore conjoncturel et dû principalement au montant immobilisé pour la construction du centre technique d'Orthez ainsi qu'aux délais de livraisons des véhicules suite aux effets de la crise du COVID avec notamment les pénuries de matières associées.

Sur la section fonctionnement, sur environ 6 800 000 € de crédits votés, l'exécution budgétaire est de l'ordre de 92 %, en légère baisse par rapport à l'année précédente du fait des économies réalisées sur la ligne Espaces verts dans le cadre de la réorganisation des services du pôle.

2.1 ESPACES PUBLICS

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2022 ont porté sur les opérations suivantes :

- Patrimoine : pérennisation des revêtements routiers,
- Patrimoine : pérennisation de trottoirs,
- Pérennisation des ouvrages d'art : rénovation exhaustive et confortement du pont sur le Laà à Orthez-Sainte-Suzanne, réparation du pont sur le Bosc à Lanneplàà,
- Route de Bayonne à Puyoô,
- Place du Pic d'Anie à Mourenx,
- Chemin de Picot à Lacq,
- Aménagement d'arrêts de bus à Biron, Sarpourenx et Laà-Mondrans,

- Création de trottoirs Rue Larrecq à Artix,
- Aménagement de l'avenue des Pyrénées à Artix,
- Aménagement de la Rue des Pyrénées à Pardies,
- Aménagement du Carrefour Larroque à Laà-Mondrans,
- Interventions en réparations de chaussées suite au glissement de terrain chemin Recabaig à Balansun.

Auxquels s'ajoutent les participations aux aménagements d'espaces publics dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes :

- Aménagement de voirie du chemin de Picot lié à la création d'un parking pour l'école,
- Participation aux travaux de la véloroute chemin du bateau.

Le montant global exécuté en matière de travaux de voirie s'élève à 4,507 M€ TTC.

RECETTES ATTENDUES

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent :

- Du conseil Départemental pour les opérations au titre de l'aide aux demandes de tiers pour travaux sur routes départementales (ADTRD),
- Du conseil Départemental pour les Aides à la voirie communale,
- De l'agence de l'Eau Adour Garonne pour les travaux sur l'ouvrage d'Art sur le Laà à Orthez,
- Du reversement de la part communale de la PVR Avenue des Pyrénées à Artix.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Travaux externalisés aux entreprises

Ce programme comprend une diversification des techniques employées : Grave Emulsion (GE), béton bitumineux à froid (BBF), enduits Superficiels d'Usure (ESU), béton bitumineux semi-grenu (BBSG 0/10 ou 0/6), grave non traitée (GNT) :

| NATURE TRAVAUX | Montant | Linéaires en ml |
|----------------------|-----------------------|-----------------|
| Aménagement VRD | 1 403 913,12 € | |
| BBF | 0 | 0 |
| BBSG 0/10 | 1 193 291,13 € | 13315 |
| Trottoirs BBSG 0/6 | 319 367,18 € | |
| GNT+ESU | 301 987,36 € | 6490 |
| Grave émulsion | 295 377,17 € | 5475 |
| GE + ESU | 167 711,71 € | 3520 |
| Pluvial | 108 987,74 € | |
| Ouvrages d'art | 351 360,90 € | |
| Plan Mobilité / Vélo | 139 423,90 € | |
| Dépenses Imprévues | 109 052,68 € | |
| Total général | 3 899 688,09 € | 28 530 |

Les travaux d'entretien de chaussées par les équipes internes de revêtements

Les équipes internes de voirie disposent de deux ateliers pour réaliser des interventions d'entretien des chaussées.

L'équipe en charge de réaliser les reprises partielles de revêtements avec le RGS (Répandeur Gravillonneur Synchronique) ont mené 61 interventions, sur 16 communes, représentant un linéaire traité en enduit superficiel d'usure de 54 500 mètres linéaires.

Pour sa part, l'atelier de Blow Patcher, acquis en 2021, a pour sa part traité 46 voies, sur 9 communes, représentant un linéaire traité de 11 559 mètres.

2.2 ESPACES VERTS

EVOLUTIONS DU SERVICE AU COURS DE L'ANNEE 2022

En 2022, le service a connu une évolution majeure par la constitution de binômes de référents et de surveillants sur 3 grands secteurs de la collectivité. Désormais les binômes ont la responsabilité d'assurer toutes les missions de suivi, de gestion, de préservation du domaine public dans les deux domaines de voirie et d'espaces verts qui constituent l'espace public.

Les équipes internes en espaces verts, 87 agents : 71 titulaires, 4 contractuels et 12 apprentis, gèrent 13 communes en régie, 48 communes sont entretenues par des marchés spécifiques.

La collectivité a en gestion globalisée le patrimoine communautaire suivant :

| Unité de gestion | Haie ml | Boisement m ² | Massif m ² | Sol revêtu m ² | Surface engazonnée m ² | Arbre U | Arbuste U | Fleurissement aérien U |
|----------------------|---------|--------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------|-----------|------------------------|
| Quantité unitaire | 29 871 | 101 376 | 58 611 | 201 839 | 3 933 401 | 17 064 | 3 585 | 1 292 |
| Surfaces en Hectares | | 10 | 6 | 20 | 393 | | | |

L'OPTIMISATION DU SUIVI DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Pour faire face à une hausse continue depuis 2016 des prestations d'entretien en espaces verts, et donner rigueur et autonomie de gestion aux binômes de secteur, il a été décidé mi 2022 :

- De revoir totalement le circuit de commande, en mettant systématiquement en place un devis préalable, un bon de commande, un contrôle des prestations réalisées avant règlement des factures. Les surveillants de secteur assurant dans ce cadre toutes les missions de pilotage et de contrôle des entreprises. Le bilan au terme de l'année 2022 est largement positif, puisque le budget de fonctionnement a connu une baisse de dépenses 306 052 € TTC soit 15 % des crédits alloués au BP 2022 en fonctionnement.
- De ne pas reconduire le marché en vigueur pour en redéfinir les contours et mieux maîtriser les prestations réalisées.

LE MARCHÉ D'ENTRETIEN EXISTANT

- Marchés d'entretien des espaces verts : marchés de 1 an reconductibles 3 fois, signés début 2022.
- 48 communes avec un coût global annuel de 1 553 000 € TTC = 85 % du budget de Fonctionnement en espaces verts.
- 12 marchés : 2 lots contenant 6 secteurs, avec 11 attributaires.

LES OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE CONSULTATION

- Même périmètre : 48 communes.
- Même règlement d'entretien.
- Liberté des candidats de répondre à tout ou partie des lots.
- Réduction à 7 le nombre de lots pour augmenter l'attractivité de la consultation.
- Possibilité de groupements et de sous-traitance.

LE CONTENU DE LA CONSULTATION

- Un marché avec 7 lots géographiques et non pas des lots contenant des secteurs.
- Attribution de 1 lot maximum.
- Possibilité de répondre à tous les lots pour un candidat qui indiquera ses lots par ordre de préférence.
- Possibilité de faire varier les prix selon les lots.
- 7 lots variant de 183 k€ à 278 k€ HT en estimation.
- Estimation globale des 7 lots : 1 516 425 € HT (marché précédent +5 %).
- Marché de 1 an reconductible 3 fois au maximum.
- Une écriture collective du projet de marché par les référents et surveillants de secteur.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Publicité du 28/10/2022 au 30/11/2022.
- Ouverture des plis le 01/12/2022 - CAO le 09/12/2022.
- 11 candidats : 60 offres, 53 offres régulières analysées.

BILAN DE LA CONSULTATION

- Une consultation efficace et pertinente avec une concurrence avérée.
- 6 entreprises du territoire lauréates sur les 7 lots.
- Un résultat faisant économiser 17,6 % sur l'estimation, soit 272 518 € HT soit 327 021 € TTC dans le budget 2023.

REALISATIONS DU SERVICE

Le service Espaces verts, notamment sur la base de Mourenx, a été particulièrement mobilisé pour préparer la candidature de la Ville de Mourenx au Jury des villes et villages fleuris dont la visite du jury régional s'est déroulée le 17/08/2022.

Dans ce cadre, les services de la collectivité ont mené plusieurs actions cohérentes avec la commune pour obtenir la 3^{ème} fleur de manière pérenne, celle-ci étant obtenue précédemment avec réserves.

- Le parc paysager a été rénové et sa rivière sèche réhabilitée.
- Les tapis de fleurs annuelles, dont l'achat est réalisé par la commune, ont été repensés.
- Le fleurissement aérien a été totalement supprimé.
- Les prairies fleuries sur 3 sites ont été mises en œuvre.

La commune au terme du jury a obtenu la 3^{ème} fleur sans réserve, témoignant du virage d'une gestion différenciée réellement mise en œuvre et soulignant la compétence des agents jardiniers.

LES MARCHES EN COURS ET RENOUVELES EN 2022

- Entretien des espaces verts (7 marchés, 48 communes), jusqu'en 2026.
- Entretien de la zone Eurolacq II, jusqu'au 21-01-2025.
- Broyage de surfaces enherbées sur les communes en marché, jusqu'au 03-05-2024.
- Entretien du patrimoine végétal, jusqu'en 2026.
- Prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Est, jusqu'en 2026.
- Prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Ouest, jusqu'au 24-06-2023.
- Fourniture d'arbres et arbustes d'ornement, jusqu'au 11-06-2024.
- Fourniture d'engrais et semences, jusqu'au 06-07-2024.
- Fourniture de matériaux d'aménagement en 4 lots, jusqu'au 25-01-2025.
- Collecte et valorisation des bois issus de l'abattage et de l'élagage, jusqu'en début 2025.

2.3 ECLAIRAGE PUBLIC



RAPPEL DE NOS OBJECTIFS

- Assurer une sécurité.
- Maitriser le vieillissement du parc.
- Diminuer le nombre de pannes.
- Réduire le délai d'intervention pour la maintenance.
- Faire des économies d'énergie.
- Eclairer juste.
- Diminuer la pollution lumineuse.

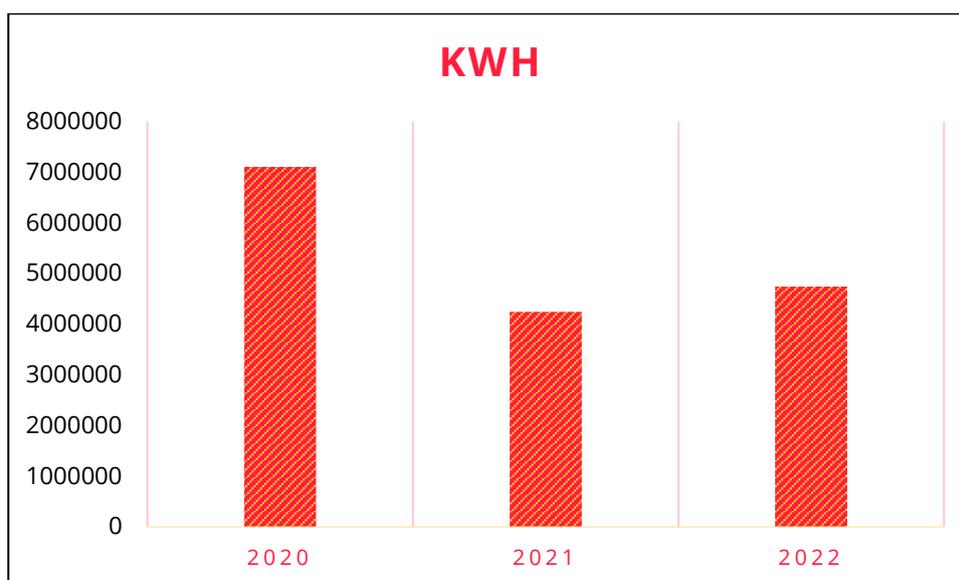
ENERGIE

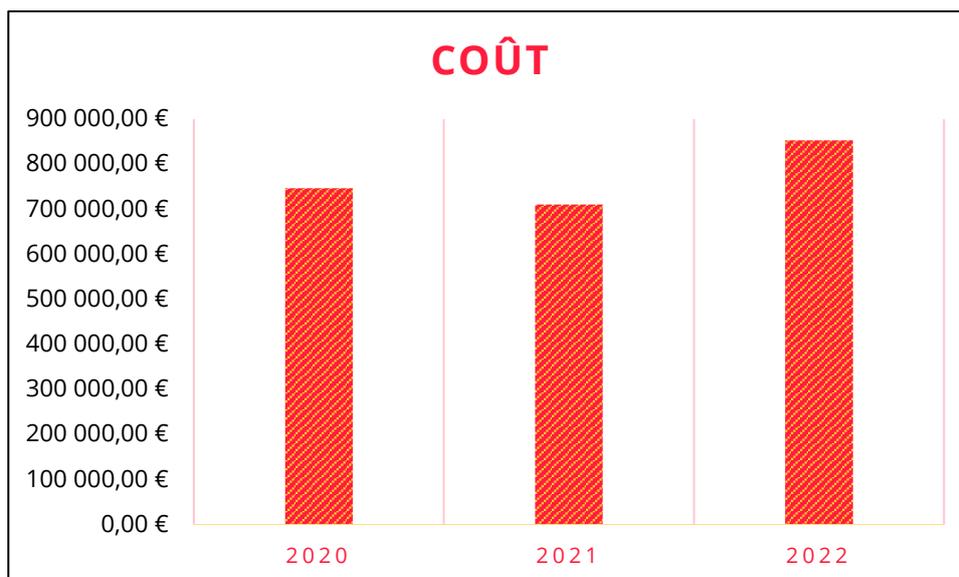
Evolution du prix de l'électricité en France



Dans un contexte de crise énergétique dû pour partie au conflit en Ukraine, de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021. Au cours de l'été 2022, il a pu atteindre jusqu'à 1 000 euros.

Bilan énergétique de l'éclairage public de la CCLO





Remarque :

Les données proviennent du logiciel « DEEPI », outil de solution informatique de management énergétique, mis à la disposition des collectivités qui sont membres du groupement avec les syndicats d'énergies de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La CCLO enregistre, début 2023, un avoir de facturation de 91 647 €, correspondant à une erreur de notre fournisseur d'énergie EDF. L'analyse des consommations 2022 ne pourra être effective qu'après un lissage des données sur les 2 années 2022 et 2023.

Les efforts d'investissement sur les lanternes LED permettent une baisse de la puissance consommée par l'éclairage public.

L'augmentation conjoncturelle du coût de l'énergie ne permet plus d'établir de projection.

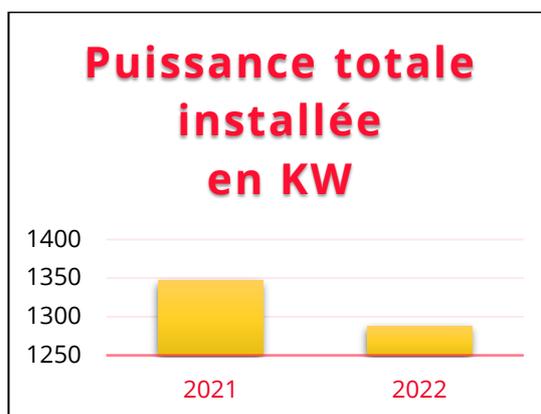
Il faut donc, dans ce contexte, contenir cette augmentation par le relanternage, les abaissements de puissance et les rythmes d'éclairage des communes.

RECENSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR COMMUNE

| COMMUNES | Nombre d'armoire | Nombre de point lumineux | Puissance totale des points lumineux (W) | Puissance moyenne des points lumineux en WATT | Nombre d'habitant (INSEE 2019) | Nombre de candélabre par habitant |
|-----------------------|------------------|--------------------------|--|---|--------------------------------|-----------------------------------|
| ABIDOS | 7 | 160 | 12676,9 | 79 | 214 | 0,75 |
| ABOS | 12 | 185 | 22000 | 119 | 544 | 0,34 |
| ARGAGNON | 6 | 105 | 10829 | 103 | 702 | 0,15 |
| ARNOS | 1 | 6 | 196 | 33 | 130 | 0,05 |
| ARTHEZ DE BEARN | 28 | 419 | 44204 | 105 | 1835 | 0,23 |
| ARTIX | 40 | 1253 | 103483,8 | 83 | 3428 | 0,37 |
| BAIGTS-DE-BÉARN | 6 | 164 | 15523,5 | 95 | 865 | 0,19 |
| BALANSUN | 2 | 17 | 1600 | 94 | 299 | 0,06 |
| BELLOCQ | 14 | 226 | 18802,3 | 83 | 909 | 0,25 |
| BÉSINGRAND | 2 | 69 | 6208,5 | 90 | 145 | 0,48 |
| BIRON | 13 | 218 | 17883 | 82 | 637 | 0,34 |
| BONNUT | 4 | 60 | 5014,5 | 84 | 794 | 0,08 |
| BOUMOURT | 1 | 12 | 1200 | 100 | 165 | 0,07 |
| CARDESSE | 3 | 52 | 6035 | 116 | 300 | 0,17 |
| CASTEIDE-CAMI | 9 | 119 | 7472,5 | 63 | 260 | 0,46 |
| CASTEIDE-CANDAU | 1 | 9 | 1350 | 150 | 302 | 0,03 |
| CASTÉTIS | 6 | 73 | 6545 | 90 | 624 | 0,12 |
| CASTETNER | 3 | 11 | 574 | 52 | 133 | 0,08 |
| CASTILLON D'ARTHEZ | 2 | 33 | 3300 | 100 | 330 | 0,10 |
| CESCAU | 15 | 178 | 15621,5 | 88 | 612 | 0,29 |
| CUQUERON | 1 | 22 | 1255 | 57 | 189 | 0,12 |
| DOAZON | 1 | 24 | 1089 | 45 | 182 | 0,13 |
| HAGETAUBIN | 5 | 48 | 4320 | 90 | 576 | 0,08 |
| LAÛ-MONDRANS | 9 | 112 | 11490 | 103 | 432 | 0,26 |
| LABASTIDE-CÉZÉRACQ | 7 | 286 | 24170,3 | 85 | 556 | 0,51 |
| LABASTIDE-MONRÉJEAU | 14 | 208 | 16380 | 79 | 604 | 0,34 |
| LACADÉE | 2 | 11 | 1040 | 95 | 152 | 0,07 |
| LACOMMANDE | 5 | 49 | 3159,2 | 64 | 193 | 0,25 |
| LACQ | 22 | 690 | 54695,2 | 79 | 725 | 0,95 |
| LAGOR | 11 | 207 | 19246 | 93 | 1158 | 0,18 |
| LAHOURCADE | 6 | 114 | 14332 | 126 | 699 | 0,16 |
| LANNEPLAÛ | 1 | 21 | 1470 | 70 | 305 | 0,07 |
| LOUBIENG | 3 | 27 | 2431 | 90 | 503 | 0,05 |
| LUCQ-DE-BÉARN | 4 | 67 | 8290 | 124 | 919 | 0,07 |
| MASLACQ | 12 | 205 | 20147,1 | 98 | 882 | 0,23 |
| MESPLÈDE | 2 | 27 | 4025 | 149 | 344 | 0,08 |
| MONEIN | 27 | 753 | 65263 | 87 | 4435 | 0,17 |
| MONT | 27 | 621 | 51727,6 | 83 | 1137 | 0,55 |
| MOURENX | 57 | 2509 | 188439,5 | 75 | 6122 | 0,41 |
| NOGUÈRES | 7 | 98 | 9567 | 98 | 138 | 0,71 |
| ORTHEZ | 92 | 2284 | 262672,4 | 115 | 10369 | 0,22 |
| OS-MARSILLON | 14 | 237 | 18951 | 80 | 536 | 0,44 |
| OZENX-MONTESTRUCQ | 4 | 23 | 1203 | 52 | 388 | 0,06 |
| PARBAYSE | 1 | 22 | 1647 | 75 | 335 | 0,07 |
| PARDIES | 21 | 533 | 50617 | 95 | 860 | 0,62 |
| PUYOÛ | 18 | 279 | 26187,6 | 94 | 1125 | 0,25 |
| RAMOUS | 5 | 73 | 6289 | 86 | 494 | 0,15 |
| SAINT-BOËS | 7 | 57 | 5774 | 101 | 361 | 0,16 |
| SAINT-GIRONS-EN-BÉARN | 4 | 20 | 1386 | 69 | 163 | 0,12 |
| SAINT-MEDARD | 1 | 18 | 1778 | 99 | 202 | 0,09 |
| SALLES-MONGISCARD | 5 | 64 | 5527 | 86 | 297 | 0,22 |
| SALLESPISSÉ | 6 | 41 | 3241 | 79 | 571 | 0,07 |
| SARPOURENX | 9 | 149 | 14612 | 98 | 310 | 0,48 |
| SAULT-DE-NAVAILLES | 13 | 283 | 25327 | 89 | 941 | 0,30 |
| SAUVELADE | 3 | 58 | 3434,1 | 59 | 265 | 0,22 |
| SERRES-SAINTE-MARIE | 16 | 158 | 15262 | 97 | 571 | 0,28 |
| TARSACQ | 9 | 116 | 11628 | 100 | 530 | 0,22 |
| URDES | 6 | 156 | 14885 | 95 | 310 | 0,50 |
| VIELLENAVE D'ARTHEZ | 11 | 102 | 10248 | 100 | 210 | 0,49 |
| VIELLESÉURE | 4 | 60 | 3949 | 66 | 385 | 0,16 |
| CCLO | 647 | 14201 | 1287674,5 | 90,67 | 52702 | 0,27 |

INDICATEURS 2022 DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (C.O.T.)

- ☛ Baisse du nombre d'heures d'éclairage : Voir tableau « rythme d'éclairage ».
- ☛ % de communes pratiquant l'extinction : **98,5%**.
- ☛ **26 communes** pratiquent, l'été, la coupure totale de l'éclairage public.
- ☛ **2 communes** ont une coupure complète de l'éclairage (exception de la départementale).
- ☛ Puissance totale installée : **1 287 674 KWh**.



- ☛ Consommation en KWh par habitant (valeur cible = 60KWh/hab.) : **89,96 KW/an/hab.**
- ☛ Coût total de la consommation électrique de l'éclairage (voir graphe « bilan énergétique de l'éclairage public de la CCLO ») **852 938 € TTC.**
- ☛ Coût de l'électricité rapporté à l'habitant **16,18 €/hab.**



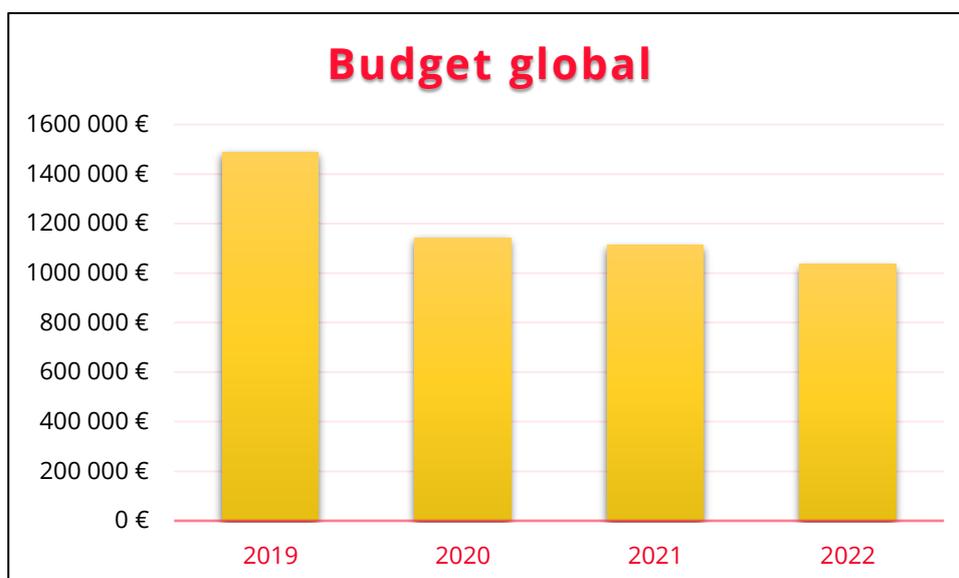
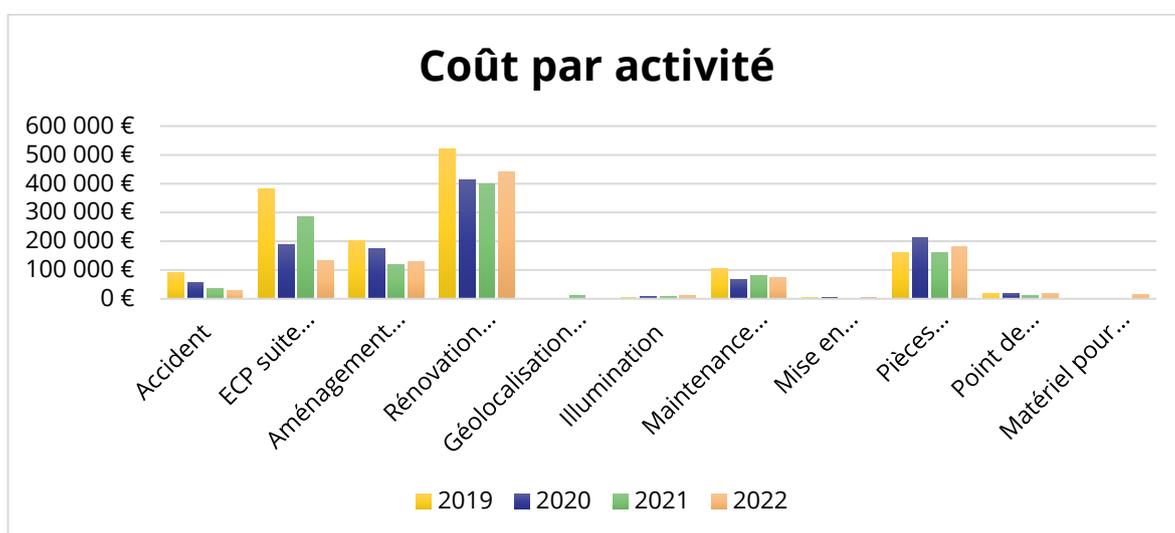
- ☛ Nombre de lanternes LED remplacées en 2022 :
781 lanternes.
5.5% du parc rénové.
Le gain de puissance instantanée économisé est de 58 622.6 W.

RYTHME D'ECLAIREMENT DES COMMUNES

| | EXTINCTION | | | | | | | | ABAISSEMENT Pas de coupure mais abaissement de puissance autorisé | ALLUMAGE | | | | | | COUPURE D'ÉTÉ | | | COUPURE TOTALE Toute l'année | |
|---------------------|------------|-----|-------|-----|-------|-----|-------|-----|---|----------|------|-----|-------|-----|-------|--------------------|-------------------|-------------------|---|---|
| | 19h | 21h | 21H30 | 22h | 22h30 | 23h | 23h30 | 00h | | 05h | 5h30 | 06h | 06h30 | 07h | 07h30 | 01 juin 31 Août | 15 mai 15 Août | 01 mai 31 Août | | |
| ABIDOS | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | | | | | | |
| ABOS | | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | | | | | |
| ARGAGNON | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| ARNOS | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| ARTHEZ-DE-BÉARN | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| ARTIX | | | | | | | 1 | | | | | | | | | | | | | |
| BAIGTS-DE-BÉARN | | 1 | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | | | | |
| BALANSUN | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | | | | |
| BELLOCQ | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | 1 | | | 1 | | |
| BESINGRAND | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| BIRON | | | | 1 | | | | | | | | | 1 | | | | | | | |
| BONNUT | | | 1 | | | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| BOUMOURT | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| CARDESSE | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | | | | | |
| CASTEIDE-CAMI | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| CASTEIDE-CANDAU | | | | 1 | | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| CASTETIS | | | | 1 | | | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | |
| CASTETNER | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| CASTILLON D'ARTHEZ | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| CESCAU | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | | | | | |
| CUQUERON | | | | 1 | | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| DOAZON | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| HAGETAUBIN | | | | 1 | | | | | | | | | 1 | | | | | | | |
| LAÀ-MONDRANS | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | |
| LABASTIDE-CEZERACQ | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| LABASTIDE-MONREJEAU | 1 | | | | | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| LACADEE | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| LACOMMANDE | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | |
| LACQ | | | | | | | | 1 | | | | | | | | | | | | |
| LAGOR | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | | | | | | |
| LAHOURCADE | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| LANNEPLAÀ | | | | | | 1 | | | | | | 1 | | | | | | | | |
| LOUBIENG | 1 | | | | | | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | |
| LUCQ-DE-BEARN | | | | | 1 | | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| MASLACQ | | | | 1 | | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| MESPLEDE | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| MONEIN | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| MONT | | | | 1 | | | | | | | | 1 | | | | | | | | |
| MOURENX | | | | | 1 | | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| NOGUÈRES | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| ORTHEZ | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| OS-MARSILLON | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| OZENX-MONTESTRUCCQ | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| PARBAYSE | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| PARDIES | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| PUYOÛ | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| RAMOUS | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| SAINT-BOES | | | | 1 | | | | | | | | | 1 | | 1 | | | | | |
| SAINT-GIRONS | | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | | | | | |
| SAINT-MEDARD | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| SALLES-MONGISCARD | | 1 | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | |
| SALLESPISSÉ | | | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | | | | | |
| SARPOURENX | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| SAULT-DE-NAVAILLES | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| SAUVELADE | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| SERRES-SAINTE-MARIE | | 1 | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | | | | |
| TARSACQ | | | | | 1 | | | | | | | 1 | | | 1 | | | | | |
| URDES | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| VIELLENAVE D'ARTHEZ | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | | | | | | |
| VIELLESEGURE | | | | | | 1 | | | | | 1 | | | | 1 | | | | | |
| | 2 | 3 | 1 | 12 | 12 | 21 | 4 | 2 | | 1 | 1 | 2 | 28 | 16 | 9 | 1 | 23 | 1 | 2 | 1 |

COÛT PAR ACTIVITE

| Etiquettes de lignes | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Accident | 90 750 € | 57 653 € | 36 651 € | 30 177 € |
| ECP suite effacement des réseaux | 383 358 € | 187 259 € | 286 119 € | 132 994 € |
| Aménagement / Travaux neufs | 201 700 € | 175 640 € | 117 831 € | 128 941 € |
| Rénovation patrimoine / Optimisation énergétique | 518 867 € | 414 863 € | 398 549 € | 441 048 € |
| Géolocalisation/Piquetage/Traçage | 878 € | 0 € | 10 565 € | 0 € |
| Illumination | 5 610 € | 8 011 € | 7 662 € | 9 981 € |
| Maintenance externe | 103 842 € | 66 268 € | 82 097 € | 72 427 € |
| Mise en conformité électrique et contrôle | 5 520 € | 2 808 € | 0 € | 3 533 € |
| Pièces détachées pour la régie | 160 853 € | 212 114 € | 159 752 € | 181 836 € |
| Point de livraison /Maillage réseau | 17 930 € | 17 990 € | 12 903 € | 18 563 € |
| Matériel pour la maintenance Régie (Mâts,lanternes) | | | | 15 610 € |
| Total général | 1 489 308 € | 1 142 606 € | 1 112 129 € | 1 035 110 € |



PROJETS NEUFS

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| LACQ | Renforcement de l'éclairage de 2 abris bus et d'un passage piéton sur la RD817 (vers Panacau) | 9 571,99 € |
| LACQ | Requalification de l'éclairage chemin Picot LACQ | 20 538,01 € |
| MASLACQ | Luminaires pour allée des Tilleuls | 4 806,00 € |
| ARTHEZ DE BEARN | Installation d'un mât solaire Abribus intersection route de Caubin et route des Téoulères | 5 120,04 € |
| MONEIN | Installation de 2 mâts solaires sur la commune de MONEIN: 1 au niveau Abribus route de Cardesse et Côte de la Bieille (D2) + 1 au niveau Abribus vers le N° 673 route de Lacommande et chemin Gaillot | 9 818,04 € |
| OZENX-MONTESTRUCQ | Création de l'éclairage public chemin du Bourg et abords de l'école d'OZENX-MONTESTRUCQ | 15 794,88 € |
| OZENX-MONTESTRUCQ | Matériel pour la création d'éclairage chemin du Bourg | 27 215,98 € |
| TARSACQ | Candélabres pour chemin de la Saligue Tarsacq | 3 506,40 € |
| OS-MARSILLON | Prolongation d'éclairage public Cami Dou Cor | 550,80 € |
| OS-MARSILLON | Luminaire pour Cami deu Miey | 254,40 € |
| BONNUT | Cadélabres pour lotissement PVR | 10 560,96 € |
| VIELLENAVE D'ARTHEZ | Lanternes routières pour chemin Lapassade (sécurisation scolaire) | 4 978,80 € |
| ARTIX | Eclairage de l'avenue des Pyrénées Artix 13 ensemble mâts cylindro TWEET hauteur de feu 7,5 col de cygne NEOS2 4BLSB12 ERL + coupe flux 250mA 38W 2700K AKZO 2200 sablé | 16 225,56 € |

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

| | | |
|----------|---|-------------|
| PARBAYSE | Travaux d'enfouissement du réseau ECP en coordination avec le SDEPA route de Coste Bielhe PARBAYSE (uniquement du GC) | 2 755,20 € |
| ABIDOS | Travaux d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux chemin de la Carriou et rue du Stade | 74 678,40 € |
| ARTIX | Enfouissement du réseau d'éclairage public rue du Pic du Midi et 34ème RI sur la commune d'Artix | 55 561,23 € |

POINTS DE LIVRAISON ET REMAILLAGE DES RESEAUX

Le remailage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer et soulager les phases électriques.

Cela permet de diminuer les chutes de tension et de diminuer le cumul des défauts d'isolement. En 2022, création de 7 points de livraison.

ACCIDENTS VANDALISME

En 2022, 13 accidents pour un coût de 30 177 €.



MAINTENANCE EXTERNALISEE

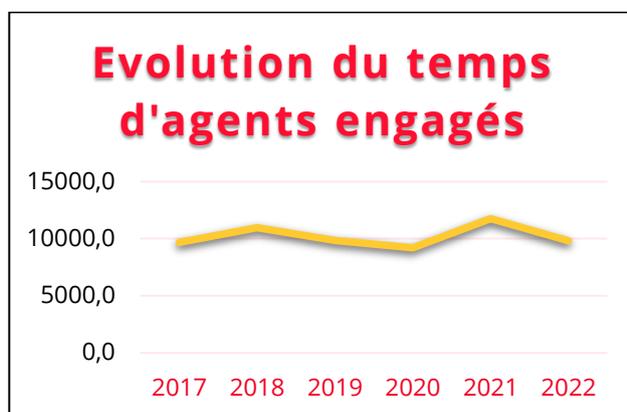
15 interventions externalisées sur le réseau éclairage public et feux tricolores.

Mise en sécurité, travaux de maintenance nécessitant une logistique lourde.

Coût 72 427 €.

MAINTENANCE INTERNE

| | Nombre de demandes | Nombre d'interventions | Durée des interventions | Temps total d'agents engagés |
|------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 2017 | 776 | 1171 | 4409,5 | 9670 |
| 2018 | 652 | 1045 | 5304 | 10961 |
| 2019 | 735 | 1063 | 5175 | 9848,5 |
| 2020 | 765 | 1171 | 4998,5 | 9199 |
| 2021 | 713 | 1190 | 5736 | 11755 |
| 2022 | 630 | 1142 | 4445,35 | 9808,8 |

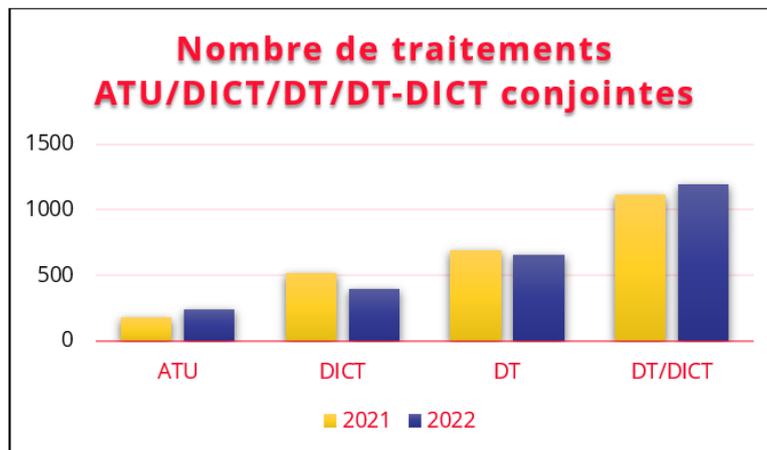


Répartition par activité de la régie

| activite | nb intervention | nb heures intervention | repart nb heures intervention | nbre heures agents engages | repart nb heures agents engages |
|---------------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| ECP1 Curatif/dépannage | 951 | 2960.15 | 66.59% | 6708.65 | 68.39% |
| ECP2 Diagnostic | 5 | 34.25 | 0.77% | 63.50 | 0.65% |
| ECP3 Electricité bâtiment | 1 | 2.5 | 0.06% | 7.5 | 0.08% |
| ECP4 Entretien préventif | 8 | 106.75 | 2.40% | 213.50 | 2.18% |
| ECP5 Événementiel | 15 | 113.25 | 2.55% | 267.00 | 2.72% |
| ECP6 Illumination | 42 | 372.25 | 8.37% | 621.75 | 6.34% |
| ECP8 Mise en sécurité | 11 | 36 | 0.81% | 80.00 | 0.82% |
| ECP10 Travaux neuf | 3 | 43 | 0.97% | 86.00 | 0.88% |
| ECP12 Feux tricolores | 5 | 12.25 | 0.28% | 22.50 | 0.23% |
| ECP13 Autres | 25 | 111.75 | 2.51% | 285.00 | 2.91% |
| ECP14 Tournée lampe HS | 24 | 131.5 | 2.96% | 273.00 | 2.78% |
| ECP16 Rénovation | 42 | 438.20 | 9.86% | 1053.40 | 10.74% |
| ECP17 Formation | 10 | 83.5 | 1.88% | 127.00 | 1.29% |

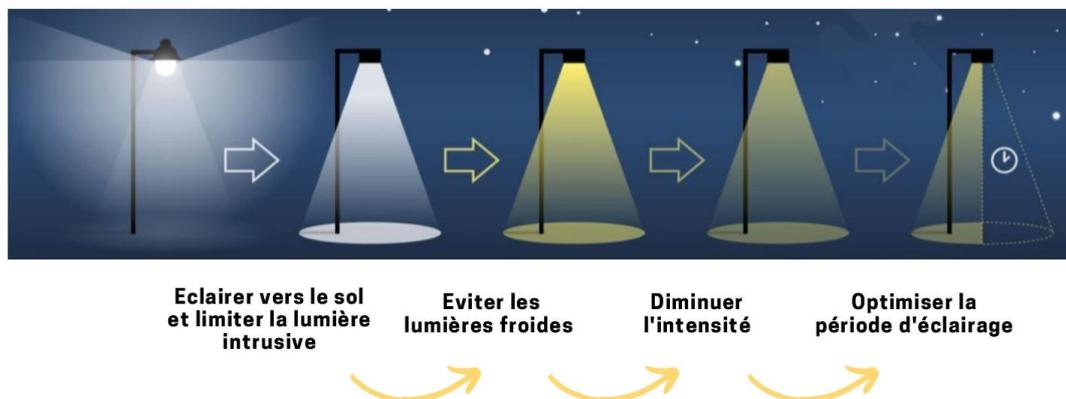
TRAITEMENT DES DT/DICT/DU

| Sogelink - DICT.fr | | | | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------|------------------------------|--------------------|--|---------------|----|
| id. agences : [69520] | | Depuis le : 01-01-2022 inclus | | Jusqu'au : 31-12-2022 inclus | | | | |
| SYNTHESE ACTIVITE EXPLOITANT | | | | | | | | |
| DOCUMENTS RECUS | | | | | | | | |
| Type documents | Site | Manuel | Mail XML | Fax/Courrier/Mail | Total Docs reçus | | | |
| DT | 350 | 213 | 88 | 4 | 655 | | | |
| DT-DICT | 711 | 386 | 93 | 0 | 1190 | | | |
| DICT | 300 | 63 | 33 | 0 | 396 | | | |
| ATU | 132 | 82 | 26 | 0 | 240 | | | |
| LR | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | | | |
| AUTRE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| TOTAUX | 1494 | 744 | 240 | 4 | 2482 | | | |
| REPNSES ENVOYEEES | | | | | | | | |
| Type documents | Concerné | Demande incomplète | Non concerné | ML En cours | TOTAL Docs envoyés | Délai moyen de traitement | Nb Hors Délai | |
| Récépissé DT | 551 | 4 | 105 | 0 | 660 | 0,6 | 0 | |
| Récépissé DT-DICT | 1044 | 0 | 149 | 0 | 1193 | 0,6 | 0 | |
| Récépissé DICT | 330 | 0 | 67 | 0 | 397 | 0,8 | 0 | |
| Récépissé ATU | 171 | 1 | 18 | 0 | 190 | 0,4 | 0 | |
| AUTRE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| TOTAUX | 2096 | 5 | 339 | 0 | 2440 | | 0 | |
| | | | | | | Rappel délais règlementaires (j.hors j.fériés) | | |
| | | | | | | Démat | non démat | |
| | | | | | | DT / conj. | 9 | 15 |
| | | | | | | DICT | 7 | 9 |



RENOVATION DU PATRIMOINE

Adapter l'éclairage aux usages et aux besoins



La CCLO a mis en place un projet de rénovation du patrimoine d'éclairage public. Ce programme permet, d'une part, de faire des économies d'énergie en divisant par 2 la puissance des luminaires rénovés, et d'autre part, préserve la biodiversité.

En effet, nous appliquons l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Chaque rue rénovée fait l'objet d'une étude d'éclairage conforme à la norme 13201 (éclairer juste). La technologie LED est systématiquement mise en place lorsque l'on change les luminaires, permettant ainsi de faire des programmations d'abaissement de puissance et de flux lumineux.

Les températures de couleurs employées ne sont pas supérieures à 2 700 Kelvin (blanc chaud).

La détection sera privilégiée sur l'éclairage des futurs cheminements piétons et des parkings.

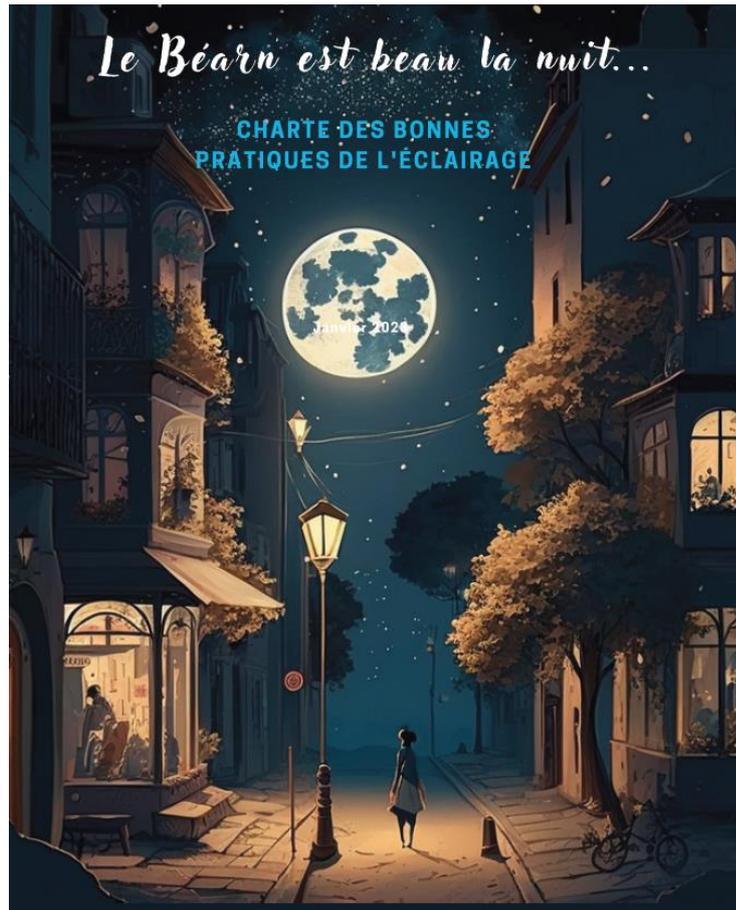
Afin de diminuer l'ULOR (éclairage vers le ciel), l'angle des lanternes ne dépassera plus les 5° d'inclinaison et nous privilégierons le montage à l'horizontale (0°).

Sur les routes qui ne coupent pas la nuit, tous les luminaires installés sont programmés avec un niveau d'abaissement de puissance de 25 % minimum et jusqu'à 50 % de 22h00 à 06h00.

TRAME NOIRE

Nous sommes dans le groupe de travail avec le pays du Béarn en charge de la « Trame Noire » pour finaliser la charte de l'éclairage en Béarn et lutter contre les nuisances lumineuses.

C'est un guide des bonnes pratiques, assorti d'une charte, comportant un ensemble de préconisations afin de réduire les consommations et dépenses énergétiques et de protéger l'environnement tout en assurant le service nécessaire aux usagers.



OBLIGATION REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 26 octobre 2018 (modifiant celui du 1er juillet 2012) impose à toutes les collectivités de réaliser un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) d'ici le 1^{er} janvier 2026. L'objectif de cette réforme : améliorer la précision du repérage des réseaux, et fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, exploitants de réseaux).

Nous allons collaborer avec le service SIG.



2.4 PARC ROUTIER ET MOYENS MATERIELS

ACQUISITIONS DE MATERIELS ET VEHICULES POLE AMENAGEMENT SERVICE ESPACES PUBLICS

Le budget investissement 2022 pour le pôle aménagement s'élève à 265 128,28 € pour l'acquisition, renouvellement et grosses réparations de véhicules ou matériels.

Ces acquisitions comprennent :

- Un tracteur agricole d'occasion John DEERE (année 2021/700 heures d'utilisation) équipé d'un kit bâti pour adaptation d'un chargeur frontal ALO Q5 SDME* (chargeur déjà existant) pour un budget de 67 200 € (unité patrimoine routier secteur Mourenx) suite au renouvellement d'un tracteur MASSEY FERGUSON (Année 2002) ; vendu aux enchères 9 000 €.
- Une pelle à pneus d'occasion JCB HYDRADIG : 134 400 € (année 2019/958 heures d'utilisation) suite au renouvellement d'une pelle HAULOTTE (Année 2007) ; reprise 12 000 € par le titulaire du marché (M3 JCB).
- Deux tondeuses de pentes neuves 31 044 € suite au renouvellement de 2 tondeuses OLEOMAC vendues aux enchères 7 543 €.
- Renouvellement de petits matériels de taille et coupe, outillages divers pour un budget de 32 484,28 €.

ACQUISITION VEHICULE POLE ENVIRONNEMENT

Le budget investissement 2022 pour le pôle environnement s'élève à 95 785,52 € pour l'acquisition, renouvellement de véhicules ou engins :

- Un véhicule type citadine Peugeot 208 électrique Budget 28 585,50 €.
- Une chargeuse pelleteuse d'occasion 67 200 € suite à un renouvellement d'une chargeuse VOLVO BL 71 (année 2009). Réparations importantes à prévoir, vendue aux enchères 25 255 €.

Ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes et qui concernent l'ensemble des services de la CCLO.

ACTIVITE DU SERVICE PARC ROUTIER

Ventes aux enchères sur le site agorastore

La vente de matériels ou engins sur le site Web AGOARSTORE a permis de réaliser 127 673 € de recettes. Le tableau ci-dessous représente les ventes réalisées :

| ENCHERES AGORASTORE 2022 | | | |
|---|---------------------|--|-----------------------|
| Libellé | Prix enchéri TTC | Nom | Ville |
| Tondeuse autoportée OLEOMAC type Cheyenne 4x4 TAP039 | 2 958,00 € | SOULAYRAC | Castillon-Massas |
| Tondeuse autoportée OLEOMAC type cheyenne 4x4 TAP038 | 4 585,00 € | LACROUTS PEYRE | Oloron-Sainte-Marie |
| Groupe de broyage GF CARROY | 1 890,00 € | TROPICANA FLORE | Roquebrune sur Argens |
| VENDS CHARGEUSE PELLETEUSE VOLVO BL71 | 25 255,00 € | Slawomir Zygula Przedsiębiorstwo Usługowo Handlowe | Bodzentyn |
| 1 LOT DE BOIS NOBLES EN VRAC (DIFFERENTES ESSENCES) | 1 050,00 € | Univert propre | Sauvagnon |
| Tracteur agricole ISEKI TG5330 | 10 420,00 € | ROBERT | saint paul de loubre |
| TRONCONNEUSE HUSQVARNA XP395 | 400,00 € | Lift Usługi Podnosnikowe Cegielka Mariusz | ELBLAG |
| POMPE DOSATRON SUR CHASSIS | 53,00 € | Apialpes SAS | Gréoux-les-Bains |
| POMPE DOSATRON SUR CHASSIS AVEC CUVE | 150,00 € | Agriloisirs64 | ARAMITS |
| TRACTEUR MASSEY FERGUSON MF 4370 | 9 000,00 € | PRZYSTAN SP.ZO.O. | Sokółka |
| BROYEUR CARROY GIRAUDON GF1521 | 1 323,00 € | SAS OCCA SERVICES | PEPIEUX |
| Tracteur Agricole John Deere 6110 /Epareuse SMA PUMA 2250 | 15 517,00 € | GRZEGORZ ZYGULA PUH | BODZENTYN |
| Herse AGRIA | 1 220,00 € | DEVOYE | BERNAVILLE |
| BENNE A ORDURES MENAGERES | 7 191,00 € | Soucar Tchad | Ndjamena |
| TONDEUSE AUTOPORTEE ISEKI SF370 | 4 190,00 € | Sas Etchart | Ilharre |
| TRACTEUR AGRICOLE FORD 6640 4 RM | 7 167,00 € | Centrum rehabilitacji i masazu Sebastian Peciak - | Wielun |
| TONDEUSE AUTOPORTEE ISEKI SF370 | 5 345,00 € | RAVET | Le plantay |
| Balayeuse SCARAB | 7 718,00 € | Sc. Eco Comtech Srl | Targu Mures |
| TRACTOPELLE TEREX 880 | 21 880,00 € | rougier trans export | CHAMPAGNAC LA RIVIERE |
| Total | 127 673,00 € | | |

ACTIVITES DU SERVICE

L'activité atelier s'est soldée par 1 797 interventions sur les matériels (1 517 pour le pôle aménagement et 280 pour le service déchets) dont 108 interventions sur routes. 95 % des dépannages sont réalisés dans les 2 heures qui suivent l'appel.

63 % des heures des agents atelier sont imputées sur les coûts de maintenance des véhicules ou matériels. L'extension du bâtiment atelier en 2021 a permis de réduire de 70 % l'externalisation de certaines prestations notamment sur les poids lourds.

Suite à la démission en février 2022 de l'agent mécanicien basé au service déchets à Orthez, la maintenance des bennes à ordures ménagères et des engins du service déchets a été assurée par les agents du parc routier de l'atelier de Mourenx.

Facturation :

- 1 305 factures ont été traitées en 2022 pour le compte du pôle aménagement,
- 199 factures ont été traitées en 2022 pour le compte du service déchets.

Absentéisme du service parc routier : aucun absentéisme notable sur l'année 2022.

Formation : 1 agent du service parc routier « formateurs » aux formations CACES réalise celle-ci pour l'ensemble des agents de la collectivité.

MARCHES A BONS DE COMMANDE

Les marchés à commandes en cours sont les suivants :

- Fourniture d'équipements de protection individuelle protection du corps pour le personnel de la collectivité,
- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage,
- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier,
- Fournitures de pneumatiques pour les véhicules,
- Fournitures de balais de voirie,
- Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules du parc routier et prestations associées,
- Fournitures diverses (outillages électroportatifs, produits hygiéniques, consommables aciers et électricité),
- Marchés de prestations de réparations des véhicules routiers, engins agricoles,
- Marché des vérifications règlementaires sur les matériels roulants.

2.5 SERVICE PATRIMOINE BATI

ANALYSE DE L'ACTIVITE 2022 DU SERVICE

L'équipe Régie

Rappel des missions

Les interventions de l'équipe régie s'articulent autour de métiers et d'activités définis.

| METIERS | ACTIVITES |
|--------------------------|-------------------------------|
| Aide aux autres services | Aide aux autres services |
| Bâtiments | Bâtiments CCLO |
| | Bâtiments communaux |
| Evènementiel | Affichage sucettes |
| | Réparation sucettes |
| | Logistique manifestation CCLO |
| | Prêt matériel |
| Location chapiteau | Location chapiteau |

Activités et temps passés

Pour rappel : déduction faite de la ½ heure de pause méridienne et du ¼ d'heure de débauche, l'activité d'un agent travaillant en journée continue ne peut excéder 6h30, du lundi au jeudi, et 6h15 le vendredi.

En 2022, la régie a effectué **1 173 interventions** dans le cadre de ses missions (soit + 3,6 % par rapport à 2021) pour une durée totale « agents » (durées interventions * nombre agents mobilisés) de **6 204,12 heures** (soit +1,2 % qu'en 2021).

On compte **401 jours d'absence** sur l'année.

A noter que l'équipe a accueilli 1 personne en TIG, 2 stagiaires et une personne en situation d'handicap, soit un total de 47 jours de présence comptabilisés comme « travail fait ».

En conclusion, l'activité de la régie est relativement similaire à celle de l'année 2021, ce malgré une augmentation de 25 % des jours d'absence.

Réactivité

Les délais de gestion des demandes d'intervention prennent en compte uniquement les travaux de bâtiments (car les demandes d'évènementiel, formulées très tôt dans l'année, perturberaient les statistiques). Nous notons également que la clôture de :

- ☛ **1/4** des demandes est traitée **dans la journée** (urgence notamment),
- ☛ **50 %** des demandes se font **sous 4 jours**,
- ☛ **75 %** des demandes se font **sous 11 jours**.

Les délais sont globalement rallongés d'une journée par rapport aux deux années précédentes compte tenu de l'effectif à flux tendu.

| Année | 75 % des demandes traitées | 50 % des demandes traitées | 25 % des demandes traitées |
|-------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 2022 | 11 jours | 4 jours | 1 jour |
| 2021 | 10 jours | 3 jours | 1 jour |
| 2020 | 11 jours | 3 jours | 1 jour |
| 2019 | 13 jours | 3 jours | 1 jour |
| 2018 | 12 jours | 4 jours | 1 jour |
| 2017 | 11 jours | 4 jours | 1 jour |
| 2016 | 13 jours | 5 jours | 1 jour |
| 2015 | 14 jours | 5 jours | 1 jour |
| 2014 | 16 jours | 7 jours | 2 jours |

| Nombre d'agents mobilisés | Nbre interv. | Répartition |
|---------------------------|--------------|-------------|
| 1 | 943 | 80,4 % |
| 2 | 207 | 17,6 % |
| 3 | 17 | 1,4 % |
| 4 | 0 | 0 % |
| 5 | 0 | 0 % |
| 6 | 0 | 0 % |
| 7 | 0 | 0 % |

Similaires en proportion à 2021, **les statistiques mettent en évidence un maintien de l'objectif visé de 80 % des interventions réalisées par un agent seul.** Compte tenu de la fluctuation de l'effectif de la régie tout au long de l'année et l'absence d'intervention pour la Foire de Mourenx, les interventions ont pu mobiliser au maximum 3 agents.

Temps de trajet

La durée totale des trajets représente 4,9 % de la durée totale des interventions, contre 6,9 % en 2021. Cette diminution est liée à plusieurs facteurs :

- L'évolution des effectifs au cours de l'année car moins d'agents induit moins de fourgons en circulation.
- Un agent a commencé son intégration dans le service par du travail en équipage afin de se familiariser avec les diverses installations.
- Le responsable d'équipe peut être amené à différer une intervention sur un site distant pour la programmer conjointement à une (voire plusieurs) autre(s) quelques jours plus tard. Ce travail engagé depuis de nombreuses années implique une **polyvalence technique des agents et le recyclage des habilitations des agents avant leur date de fin de validité** (CACES, habilitations électriques, AIPR ⇒ sujet qui concerne l'ensemble des agents du service).

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Temps total d'intervention | 7792 h | 6665 h | 5394 h | 6277 h | 6205 h |
| Durée totale des déplacements | 718 h | 461 h | 399 h | 435 h | 305 h |
| Part des trajets sur le temps total d'intervention | 9,2 % | 6,9 % | 7,4 % | 6,9 % | 4,9 % |

| Durée trajet | Nbre interv. | Durée interv. |
|----------------------------|--------------|---------------|
| Trajet < 15 mins | 518 | 2083,77 h |
| 15 mins < trajet < 30 mins | 227 | 1342,10 h |
| Trajet = 30 mins | 401 | 2657,83 h |
| Trajet > 30 mins | 23 | 72,92 h |
| Intercommunal * | 1 | 31,00 h |
| Hors CCLO ** | 3 | 17,00 h |

* *affichage sucettes, sécurisation domaine public, visites de contrôle des crèches*

** *Evènementiel et logistique masques COVID*

Nombre d'interventions par métier

| METIERS | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Aide aux autres services | 40 | 205,17 h | 3,3 % |
| Bâtiments | 1058 | 5638,95 h | 90,9 % |
| Evènementiel | 75 | 360,00 h | 5,8 % |
| Location chapiteau | 0 | 0,00 h | 0,0 % |
| TOTAL | 1173 | 6204,12 h | |

91 % du temps passé est dédié aux bâtiments ⇒ 89 % en 2021, 92 % en 2020, 89 % en 2019, 84% en 2018.

Temps passé au Mix

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nombre interventions | 64 | 57 | 73 | 75 | 70 | 68 | 73 |
| Durée interv. (agents) | 458,00 h | 158,50 h | 351,25 h | 262,50 h | 185,19 h | 288,67 h | 297,17 h |

L'année 2022 est relativement similaire aux années précédentes. A noter que la régie a réalisé 6 interventions à la cyberbase d'Orthez d'une durée totale de 36 heures.

Temps passé sur les sites dédiés aux gens du voyage

| Gens du voyage | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|----------------|--------------|------------------------|------------------|
| AGV Mourenx | 12 | 15,47 | 8,7 % |
| TF Mourenx | 12 | 73,58 | 41,2 % |
| AGP Orthez | 6 | 63,00 | 35,3 % |
| TF Orthez | 12 | 26,50 | 14,8 % |

AGV : Aire des Gens du Voyage AGP : Aire de Grand Passage TF : Terrains Familiaux

En 2022, l'équipe est intervenue **42 fois** (48 en 2021) sur les sites dédiés aux gens du voyage pour un total de **179 heures** (135 heures en 2021).

Il est noté une forte augmentation des temps passés aux terrains familiaux de Mourenx (problèmes de serrurerie et d'électricité) et à l'aire de grand passage (remise en état des prises électriques et robinets des bornes).

Rappel du mode de fonctionnement :

- Chaque demande d'intervention est traitée en priorité par la régie car il s'agit d'habitations, les seules que la CCLO gèrent.
- En règle générale, les problèmes techniques à résoudre sont simples mais réguliers : ils sont dus à de mauvaises manipulations et utilisations des équipements : coupure électrique suite à disjonction (donc plus de chauffage ni d'eau chaude sanitaire), réseaux eaux usées bouchés, etc.

Temps passé dans les structures « petite enfance »

| STRUCTURES PETITE ENFANCE | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Artix | 19 | 76 h | 8,8 % |
| Baigts de Béarn | 17 | 59 h | 6,8 % |
| Lagor | 32 | 127 h | 14,7 % |
| Monein | 21 | 55 h | 6,4 % |
| MPE Mourenx | 22 | 114 h | 13,2 % |
| MPE Orthez | 53 | 384 h | 44,5 % |
| Sault de Navailles | 18 | 48 h | 5,6 % |
| TOTAL | 182 | 862 h | |
| Rappel 2021 | 229 | 985 h | |

En 2022, les crèches ont moins mobilisé la régie par rapport à 2021 : - **20,5 % d'interventions** et - **12,5 % de temps passé**.

POUR RAPPEL : compte tenu de la nature des usagers (enfants en bas âge), les problèmes techniques remontés par mail par les directrices, puis enregistrés via l'application ISIGEO, donnent lieu à une planification des interventions en priorité (les demandes de travaux et d'aménagements non urgents sont traitées comme le reste des demandes, après les urgences).

La régie parvient à traiter :

- 25 % des demandes dans la journée comme les années précédentes,
- 50 % en moyenne sont traitées sous 3 jours (contre 3,7 en 2021),
- 75 % des demandes sont traitées sous 8 jours (contre 11 jours en 2021).

Temps passé dans l'entretien des espaces publics

| DOMAINE PUBLIC (hors sucettes) | Nbre interv. 2018 | Nbre interv. 2019 | Nbre interv. 2020 | Nbre interv. 2021 | Nbre interv. 2022 | Durée interv. (agents) 2022 | Part temps passé 2022 |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| Arbres urbains P/M Curie MX | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 h | 0,0 % |
| Bassin McDo Mourenx | 2 | 10 | 19 | 13 | 19 | 14 h | 57,5 % |
| Bassin place FM Mourenx | 2 | 4 | 3 | 2 | 6 | 20 h | 78,7 % |
| Bassin Orthez | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 h | 0,0 % |
| TOTAL | 6 | 15 | 27 | 18 | 25 | 34 h | |

Comme chaque année, la majorité des interventions est réalisée sur le bassin du McDonald's de Mourenx. Il s'agit essentiellement d'appoints en eau réguliers. La présence et le suivi régulier de l'entretien de ces ouvrages par les équipes propreté urbaine doivent être maintenus pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations.

Temps passé dans les déchetteries

| Sites | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|----------------|-----------------|------------------------------|---------------------|
| Arthez | 10 | 35 h | 8,8 % |
| Décharge Artix | 0 | 0 h | 0,0 % |
| Lucq | 3 | 9 h | 2,2 % |
| Maslacq | 4 | 12 h | 3,1 % |
| Monein | 27 | 219 h | 54,6 % |
| Mourenx | 0 | 0 h | 0,0 % |
| Orthez | 7 | 13 h | 3,2 % |
| ISDND Orthez | 22 | 94 h | 23,4 % |
| Pardies | 7 | 14 h | 3,6 % |
| Ramous | 2 | 4 h | 1,0 % |
| TOTAL | 82 | 400 h | |

La régie a réalisé **82 interventions** (51 en 2021) d'une **durée totale de 400 heures** (264 en 2021).

Cette forte augmentation s'explique par le chantier de rafraîchissement intérieur du local situé en bas de la déchetterie de Monein.

Temps passé dans les bâtiments « développement économique »

Les pépinières d'entreprises

| Sites | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------|--------------|------------------------|------------------|
| Arthez | 18 | 64,5 h | 10,5 % |
| Artix | 48 | 391,4 h | 64,0 % |
| Biron | 10 | 132,8 h | 21,7 % |
| Monein | 13 | 23,3 h | 3,8 % |
| TOTAL | 89 | 611,9 h | |

En volume, l'activité 2022 est similaire à celle de l'année passée :

- 89 interventions pour 90 en 2021.
- 611,9 heures pour 617,7 heures en 2021.

Les interventions réalisées concernent souvent des petits dépannages et non de chantiers de plusieurs jours. Le site d'Artix, tête de pont du réseau, reste le plus mobilisateur.

Le reste du parc immobilier ⇒ En 2022, la régie est intervenue à **180 reprises** pour une durée totale de **1 885,8 heures**.

| Bâtiments Dév. Eco | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|-------------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Bâtiment Lauilhé | 0 | 0,0 h | 0,0 % |
| Base de loisirs | 99 | 1237,7 h | 65,6 % |
| Centre Maurice Faure | 0 | 0,0 h | 0,0 % |
| Centre Michel Carval | 2 | 38,5 h | 2,0 % |
| Centre Yves Dréau | 22 | 238,8 h | 12,7 % |
| Chemstart'Up 1 | 3 | 12,3 h | 0,6 % |
| Chemstart'Up 2/3 | 0 | 0,0 h | 0,0 % |
| Chemstart'Up 4 | 3 | 3,8 h | 0,2 % |
| CIEL | 2 | 9,3 h | 0,5 % |
| INETUM/AMS | 1 | 1,4 h | 0,1 % |
| Hôtel entreprises Pesqué | 5 | 12,0 h | 0,6 % |
| Maison Fordin | 0 | 0,0 h | 0,0 % |
| OT Monein | 3 | 10,2 h | 0,5 % |
| OT Orthez | 8 | 24,0 h | 1,3 % |
| Pôle leTech | 19 | 135,0 h | 7,2 % |
| Pôle santé | 12 | 161,2 h | 8,5 % |
| Restaurant inter-ent. Pardies | 1 | 1,7 h | 0,1 % |

Le site le plus mobilisateur est celui de la base de loisirs pour lequel de nombreux travaux ont été réalisés : les mises aux normes de bâtiments, entretien des chalets bois, remise en peinture du portail de la plage, déménagement des équipements du restaurant pour permettre l'installation d'un nouveau gérant, etc.

Chantiers d'une durée > 40 H effectués par la régie en 2022

- Remise en peinture de la cuisine et de la rambarde du balcon de la maison Nédellec.
- Nettoyage des bardages du centre technique de Mourenx.
- Remise en peinture des chalets de l'entrée (accueil et maîtres-nageurs) de la base de loisirs.
- Nettoyage et remise en peinture des grilles de clôture en fer forgé de la maison de la petite enfance d'Orthez.
- Remise en peinture des bureaux de la mission locale de Mourenx.

Temps passé dans les bâtiments occupés et les installations utilisées par les services de la CCLO

| Sites | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|-----------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Aire stockage infra Mourenx | 0 | 0 h | 0,0 % |
| Antenne CCLO | 58 | 210 h | 15,3 % |
| Bâtiment Duclos Artix | 7 | 40 h | 2,9 % |
| Bâtiment Lagouardette | 4 | 9 h | 0,7 % |
| Blockhaus | 2 | 4 h | 0,3 % |
| CT Mourenx | 82 | 534 h | 39,0 % |
| CT Orthez | 19 | 32 h | 2,4 % |
| Grange Durrey | 2 | 3 h | 0,2 % |
| Hôtel CCLO | 193 | 470 h | 34,3 % |
| Maison Nédellec | 10 | 68 h | 5,0 % |
| TOTAL 2022 | 377 | 1370 h | |
| TOTAL 2021 | 411 | 1845 h | |

Répartition des interventions dans les bâtiments selon les principales compétences de l'intercommunalité

| Répartition par compétences | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Administration générale | 377 | 1369,5 h | 24,1 % |
| Domaine public (hors sucette) | 25 | 34,0 h | 0,6 % |
| Petite enfance | 182 | 861,6 h | 15,2 % |
| Mix / Cyberbase | 73 | 333,2 h | 5,9 % |
| Déchetteries | 82 | 400,3 h | 7,1 % |
| Gens du voyage | 42 | 178,6 h | 3,1 % |
| Pépinières d'entreprises | 89 | 611,9 h | 10,8 % |
| Dév. Eco. (<u>hors</u> évènementiel) | 180 | 1885,8 h | 33,2 % |
| TOTAL 2022 | 1 050 | 5 674,8 h | |
| TOTAL 2021 | 1 045 | 5 408,2 h | |

L'activité de la régie est relativement similaire à celle de 2021 du point de vue de la répartition de l'activité de la régie par compétence.

Evolution des interventions d'entretien des bâtiments communaux

Dans le cadre d'un règlement créé en 1998 et dont la dernière mise à jour date du 11 février 2016, les agents de la communauté de communes peuvent être amenés à intervenir dans les bâtiments des communes ne disposant pas d'agent communal, si elles en font la demande.

| Communes | Nbre interventions | | | | | | | |
|---------------------|--------------------|-----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Cardesse | 4 | | | | 2 | 1 | | |
| Castetner | | | 1 | | | | | |
| Cescau | 1 | 2 | | | | | 3 | 1 |
| Cuqueron | | 2 | 2 | 3 | 2 | 1 | 4 | 1 |
| Labastide-Cézéracq | 3 | | | | 1 | | | |
| Labastide-Monréjeau | 2 | | | | | | 1 | 2 |
| Lacommande | 1 | | | | | | | |
| Lagor | | | | 5 | 4 | | | |
| Lanneplaa | 1 | | 2 | | | | | |
| Noguères | 2 | | | | | | 1 | |
| Ramous | | | | | 1 | | | |
| Saint-Médard | | | | | | | | 1 |
| Serres Sainte Marie | 1 | | | | 1 | | 6 | 2 |
| Urdès | 15 | 12 | 1 | 1 | | 4 | 1 | 3 |
| TOTAUX | 30 | 16 | 6 | 9 | 11 | 6 | 16 | 10 |

Missions d'évènementiel

☛ Logistique manifestations organisées par la CCLO

| Logistique évènementielle | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|---|--------------|------------------------|------------------|
| Aménagement salles de réunions | 23 | 54,0 h | 19,9 % |
| Entretien matériels évènementiel | 3 | 10,0 h | 3,7 % |
| Foire Mourenx | 1 | 26,3 h | 9,7 % |
| Festimarché | 1 | 1,5 h | 0,6 % |
| Marchés de Noël | 2 | 39,8 h | 14,7 % |
| Elections professionnelles | 5 | 6,3 h | 2,3 % |
| Service énergie (expositions) | 1 | 0,5 h | 0,2 % |
| Manifestations portées par le service communication | 4 | 32,9 h | 12,1 % |
| Association Sports & Loisirs | 1 | 0,3 h | 0,1 % |
| Tourisme (PLR/Base loisirs) | 8 | 99,5 h | 36,7 % |
| TOTAL | 49 | 271,2 h | |

L'équipe régie a été moins mobilisée sur des prestations d'évènementiel par rapport à 2021, notamment car il n'y a pas eu de décors et/ou mobiliers à préparer pour la Foire de Mourenx et aucune intervention dans le cadre de l'organisation de la Foire d'Artix. Les deux manifestations portées par le service tourisme (Fête du Lac et randonnée à Monein) sont les évènements qui ont le plus mobilisés l'équipe : les agents ayant participé plus qu'habituellement à la pose des fléchages.

☛ Entretien du réseau de sucettes

En 2022, 6 interventions d'une durée totale de 49,67 heures ont été menées pour entretenir le réseau de sucettes supervisé par le service communication. Il s'agit notamment de petites réparations et d'une tournée de nettoyage avant la pose des nouveaux logos.

● Prêt de matériels aux communes

| Prêts de matériels | Nbre interv. | Durée interv. (agents) | Part temps passé |
|--------------------|--------------|------------------------|------------------|
| Artix | 3 | 7,4 h | 19,7 % |
| Bonnut | 2 | 5,0 h | 13,3 % |
| Casteide-Candau | 1 | 2,0 h | 5,3 % |
| Castétis | 1 | 2,5 h | 6,6 % |
| Castillon d'Arthez | 1 | 0,5 h | 1,3 % |
| Lacommande | 1 | 1,5 h | 4,0 % |
| Lahourcade | 1 | 1,2 h | 3,1 % |
| Lucq de Béarn | 1 | 1,7 h | 4,4 % |
| Mourenx | 1 | 1,0 h | 2,7 % |
| Ozenx-Montestrucq | 2 | 3,4 h | 9,1 % |
| Puyoô | 2 | 7,5 h | 19,9 % |
| Sault de Navailles | 1 | 2,5 h | 6,6 % |
| Vielleségure | 1 | 1,5 h | 4,0 % |
| TOTAL | 18 | 37,7 h | |

⇒ **13 communes** (contre 4 l'an passé) **sur 61 ont sollicité l'intercommunalité pour prêter son matériel.**

Les principales opérations suivies :

- La livraison des 3 bâtiments de Chemstart'Up 4 en juin 2022 – année de parfait achèvement en cours (pilotage : pôle développement économique).
- La poursuite des études du futur centre technique d'Orthez et notamment la recherche de solutions techniques liées à la composition du sol (pilotage : pôle aménagement).
- Les pré-études de programmation avec le service petite enfance pour la restructuration et l'extension de la crèche d'Artix (pilotage : pôle animation).
- La mise en œuvre des premières dispositions du décret tertiaire (pilotage : pôle environnement).
- La recherche et la mise en œuvre de premières solutions de sobriété dans les bâtiments intercommunaux (pilotage conjoint services patrimoine bâti & énergie).

Les principaux chantiers de 2023 seront notamment :

- Le démarrage des travaux du centre technique d'Orthez (pilotage : pôle aménagement).
- La fin de l'opération Chemstart'Up 4 (pilotage : pôle développement économique).
- Le lancement de l'opération d'extension de la crèche d'Artix (pilotage : pôle animation).
- Les pré-études de programmation avec le service petite enfance pour la restructuration et l'extension de la crèche associative de Monein (pilotage : pôle animation).
La poursuite de l'assistance technique au service énergie dans la mise en œuvre du décret tertiaire (pilotage : pôle environnement).

L'exécution du budget 2022

Ci-dessous le récapitulatif de la clôture du budget 2022, réalisé le 9 janvier 2023 :

| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------|--|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Investissement | Budget disponible <i>dont reports, virements de crédits DM</i> | 358 721,46 | 542 966,90 € | 643 751,28 € | 1 990 798,18 € | 2 227 333,40 € |
| | Dépenses engagées et/ou mandatées | 433 309,60 | 542 403,28 € | 643 614,13 € | 1 985 784,74 € | 2 223 560,87 € |
| | Taux d'exécution | 100,23 % | 99,90 % | 99,98 % | 99,75 % | 99,83 % |
| | Solde | - 975,84 € | 443,62 € | 137,15 € | 5 013,44 € | 3 772,53 € |
| Fonctionnement | Budget disponible <i>dont rattachements, virements de crédits et DM</i> | 1 219 855,93 € | 1 087 908,18 € | 1 096 228,72 € | 1 021 692,67 € | 997 047,26 € |
| | Dépenses engagées et/ou mandatées | 1 132 810,85 € | 1 070 146,16 € | 1 000 706,05 € | 1 013 589,37 € | 966 960,51 € |
| | Taux d'exécution | 99,37 % | 98,41 % | 91,29 % | 99,21 % | 96,98 % |
| | Solde | 7 138,46 € | 17 762,02 € | 95 522,67 € | 8 103,30 € | 30 086,75 € |

L'analyse sur le déroulement de l'année 2022 est la suivante :

- Fonctionnement** : le budget a été exécuté à hauteur de 96,98 % (contre 97,85 % en 2021).
 Dans le courant du dernier trimestre 2022, la collectivité a rencontré des difficultés pour facturer l'ensemble des consommations de fluides (électricité, gaz, eau). Les engagements de crédits les plus importants ont été rattachés en 2023 afin de limiter l'impact de ces décalages de facturation sur le budget 2023.

- Investissement** : le budget a été exécuté à hauteur de 99,41 % hors opération du centre technique d'Orthez dont le résultat de la consultation travaux n'a été connu que le 7 janvier 2023.
 - **Crédits disponibles** : 381,48 € en mobilier, 180 € en outillage et 3 240 € libérés sur l'opération Mix (suppression de la mission d'accompagnement juridique de la SEPA souhaitée par le pôle animation mais jamais actionnée).
 - **Explication sur les reports 2022/2023** :
 - Les opérations non terminées :
 - **1 456 757,96 €** relatifs à l'opération du centre technique d'Orthez.
 - **11 001,72 €** pour la détection extérieure du centre technique de Mourenx (confronté à des problèmes de personnel en fin d'année, les travaux préparatoires à réaliser ont pris du retard).
 - **16 858,97 €** pour l'antenne CLO d'Orthez comprenant notamment la mise en place d'une régulation pour l'amphithéâtre (l'entreprise attend une pièce) et le remplacement des luminaires de l'aile de la Mission Locale par des LED (délai de fourniture rallongé, travaux planifiés en janvier 2023).
 - **880 €** pour modifier les paramétrages d'annonces sonores de l'ascenseur de la pépinière d'entreprises d'Artix (à ce jour, intervention partielle car IUMANA ne parvient pas à obtenir les éléments du fabricant).
 - **4 899,64 €** pour automatiser la porte d'entrée de la médiathèque du Mix (les alimentations électriques sont tirées, l'entreprise attend toujours l'automatisme. Les travaux de pose et de raccordement de cet automatisme devraient être réalisés d'ici la fin janvier 2023).

- Les opérations terminées/non facturées :
 - **1 255,90 €** relatif à la mise en place de flashs lumineux dans les sanitaires du pôle central de la pépinière d'entreprises d'Artix.
- Les opérations non réalisées :
 - **7 768,80 €** pour la réfection du mur extérieur de l'entrée principale du Mix (en attente avancement dossier enseigne par le pôle animation).
 - **338,30 €** pour un meuble d'appoint destiné à l'imprimante du Cabinet (réception courant janvier 2023).
 - **39 845,25 €** pour le remplacement des luminaires de la partie existante de l'Hôtel CCLO (l'entreprise a reçu les luminaires, intervention programmée courant janvier 2023).

Opérations réalisées

- ☛ Poursuite et réception des travaux de la 3ème extension de Chemstart'Up : consultation travaux, lancement des travaux.
- ☛ Poursuite de la procédure de contentieux lié aux infiltrations post remplacement de la couverture de l'Hôtel d'entreprises du Pesqué.
- ☛ Travaux électriques dans les salles de réunion de l'Antenne CCLO afin de permettre la visio.
- ☛ Installation de défibrillateurs (Antenne CCLO, crèche Lagor, centres techniques Mourenx et Orthez, déchetteries).
- ☛ Remplacement de tous les luminaires de l'Antenne CCLO.
- ☛ Remise en état du restaurant de la base de loisirs avant réouverture.
- ☛ Création d'un local poubelle pour le restaurant de la base de loisirs.
- ☛ Mise en conformité des assainissements individuels de la base de loisirs.
- ☛ Réfection de l'étanchéité et remise en peinture de la charpente du bâtiment-atelier d'Arance.
- ☛ Remplacement des luminaires des locaux de la mission locale au Centre Yves Dréau.
- ☛ Installation de système de filtration de l'eau chaude sanitaire sur les installations du Mix et des crèches de Baigts, Monein, Sault-de-Navailles, Orthez et Lagor.
- ☛ Remplacement des escaliers extérieurs menant aux jardins de la crèche de Mourenx.
- ☛ Installation de 18 stores extérieurs à la crèche de Mourenx
- ☛ Installation de barreaudages et d'un store dans la cuisine de la crèche d'Orthez afin de permettre la ventilation nocturne des locaux.
- ☛ Remplacement de projecteurs extérieurs au centre technique de Mourenx.
- ☛ Remplacement des robinets poussoirs des vestiaires de l'Hôtel CCLO par des mitigeurs.
- ☛ Détection alarme intrusion extérieure asservie à la vidéoprotection.
- ☛ Renforcement des clôtures périphériques du siège de Mourenx.
- ☛ Installation de flash lumineux dans les sanitaires de l'Hôtel CCLO.
- ☛ Modification électrique dans le local serveur de l'Hôtel CCLO et de l'alimentation des onduleurs.
- ☛ Remplacement de la porte extérieure du cabinet médical de l'Hôtel CCLO.
- ☛ Remplacement du rideau d'air chaud de l'escalier menant à l'accueil de l'Hôtel CCLO.
- ☛ Création d'une porte donnant sur la coursive de la salle du Conseil afin d'installer les illuminations de Noël en sécurité.
- ☛ Commandes d'éclairage général du bâtiment couplées à l'alarme.
- ☛ Remplacement des luminaires des bureaux de l'Hôtel CCLO par des LED (tranche 1).
- ☛ Mise aux normes des protections collectives en toiture du Mix (dépense couverte par la DO).
- ☛ Installation d'automatismes d'ouverture PMR sur 3 portes du hall du Mix.
- ☛ Remplacement des sèche-mains du pôle central de la pépinière d'entreprises d'Artix.
- ☛ Remplacement des menuiseries du pôle central de la pépinière d'entreprises d'Artix et installation d'un store à l'accueil.

- Diagnostics et lancement des travaux de transformation du pôle leTech et des pépinières d'entreprises de Monein (hors ateliers) et d'Artix (pôle central uniquement) en ERP.

2.6 URBANISME

ORGANISATION DU SERVICE

L'année 2022 a été marquée par l'évaluation de la mise en place du télétravail depuis 1 an, dont il ressort une satisfaction générale des agents pour une journée consacrée par semaine au travail en distanciel (flexibilité, organisation personnelle et gestion des dossiers conformes aux attentes).

Dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité d'un agent du service, une mission a été confiée à l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques pour une assistance technique et administrative pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

L'année 2022 s'est aussi inscrite comme les précédentes dans la complexification et l'accroissement significatifs de la charge de travail du service urbanisme. Un recrutement supplémentaire d'un agent instructeur s'est révélé nécessaire, notamment du fait de l'évolution vers une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à laquelle les agents instructeurs seront associés (partie règlement écrit), conseillés et accompagnés par le Responsable adjoint du service urbanisme en charge de la coordination de l'instruction.

Un agent issu de la Fonction publique territoriale a donc été recruté en externe pour une prise de poste au 1^{er} octobre 2022 à l'antenne CCLO d'Orthez. En parallèle, une mobilité interne demandée de longue date par un agent instructeur, a pu être réalisée en direction du service bâtiment de la CCLO, un recrutement a donc été effectif, en externe d'un agent contractuel (contrat de 3 ans) issu du secteur privé, pour une prise de poste au 1^{er} novembre 2022. Cet agent a été préalablement présélectionné et reçu par le même jury organisé pour le renfort du service.

Courant de l'année 2022, un agent instructeur a fait part de ses droits de départ à la retraite (effectifs au 1^{er} février 2023), un nouveau recrutement a donc été organisé et un agent contractuel (contrat d'1 an) a été recruté en externe pour une prise de poste au 1^{er} décembre 2022.

L'organisation interne de l'instruction par secteur géographique (6 secteurs) et en binôme (2 référents instructeurs par secteur) s'est poursuivie avec les nouveaux agents ayant pris leur poste sur leur secteur respectif. Une évolution pour les communes de Monein et Pardies instruites en binôme (comme pour la commune d'Orthez), répartition paire/impair pour les instructeurs au regard du nombre de dossiers déposés.

Le service urbanisme a profité de la réorganisation des bureaux par le Pôle aménagement sur les sites de Mourenx et d'Orthez afin de répartir sur deux bureaux supplémentaires, les agents du service urbanisme (secrétariat pour Mourenx et Responsable adjoint pour Orthez), réorganisation nécessaire pour le bon fonctionnement du service.

La dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols mise en œuvre au 1^{er} novembre 2021, a poursuivi son évolution et plus aucun dossier papier n'est imprimé ou reçu dans le service. Le déploiement sur l'ensemble des 60 communes (1 commune sous RNU) effectif au 1^{er} janvier 2022, s'est bien déroulé et un accompagnement quotidien auprès des communes par les agents instructeurs, le secrétariat du service urbanisme et l'équipe support de la Société IF Technologies joignable à tout moment.

Une « newsletter urba » mensuelle a été créée par le secrétariat du service urbanisme à destination des secrétaires de mairies afin de présenter et d'expliquer via des tutorats les évolutions du logiciel instruction ADS constatées au fil du temps et de la réglementation.

PLANIFICATION

Transfert de compétences planification urbaine

Le 2 mai 2022, le conseil communautaire a voté le transfert volontaire de compétences planification urbaine en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-17 et aux dispositions de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014.

En octobre 2022, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté de communes de Lacq-Orthez a été lancée conformément à la réglementation codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du CGI.

EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

En 2022, ont été finalisées des procédures engagées ou reprises, avec l'approbation au 1^{er} semestre du PLU de Labastide-Monréjeau et de la carte communale de Boumourt.

Le service a poursuivi en régie et en lien avec les communes :

- la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU d'Urdès.

Le service a repris et poursuivi l'accompagnement en lien avec le bureau d'étude sur les communes de :

- Pardies : pour une modification simplifiée n° 3 du PLU,
- Lacq : pour une révision allégée n°1 et une modification de droit commun n° 1 du PLU,
- Artix : pour une modification simplifiée n° 1 du PLU,
- Orthez : pour une modification simplifiée n° 2 du PLU,
- Monein : pour une modification simplifiée n° 3 du PLU.

Le service a prescrit dans le cadre du transfert de compétences, 3 demandes d'évolution des documents d'urbanisme pour les communes :

- Lacq : révision allégée n° 2 du PLU,
- Arthez-de-Béarn : mise en compatibilité n° 1 du PLU,
- Loubieng : révision allégée n° 1 du PLU.

Suite au transfert de compétences planification urbaine, seulement un agent est à ce jour affecté au suivi du volet planification (les agents instructeurs sont associés pour mener les évolutions de documents d'urbanisme). Les demandes d'évolution de documents exprimées par plusieurs communes, reflètent des problématiques ayant vocation à s'inscrire dans une réflexion à plus large échelle que les seuls territoires communaux.

| PROCÉDURES MENÉES ET/OU FINALISÉES EN 2022 | ASSISTANCE TECHNIQUE | PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE |
|---|-----------------------------|-----------------------------------|
| Elaboration PLU de Labastide-Monréjeau | CCLO + bureau d'étude | COMMUNE |
| Elaboration carte communale de Boumourt | CCLO + bureau d'étude | CCLO |
| Modification simplifiée n° 2 PLU Urdès (régie) | CCLO | CCLO |
| Modification simplifiée n° 3 du PLU de Pardies | CCLO + bureau d'étude | COMMUNE/CCLO |
| Révision allégée n°1 du PLU de Lacq | CCLO + bureau d'étude | COMMUNE |
| Modification de droit commun n°1 du PLU de Lacq | CCLO + bureau d'étude | COMMUNE |
| Modification simplifiée n°1 du PLU d'Artix | CCLO + bureau d'étude | COMMUNE/CCLO |
| Modification simplifiée n°2 du PLU d'Orthez | CCLO + COMMUNE | COMMUNE/CCLO |
| Modification de droit commun n°3 du PLU de Monein | CCLO + bureau d'étude | COMMUNE/CCLO |
| Révision allégée n°2 du PLU de Lacq | CCLO + bureau d'étude | CCLO |
| Mise en compatibilité du PLU d'Arthez-de-Béarn | CCLO + bureau d'étude | CCLO |
| Révision allégée n°1 du PLU de Ioubieng | CCLO + bureau d'étude | CCLO |

PRESCRIPTION PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

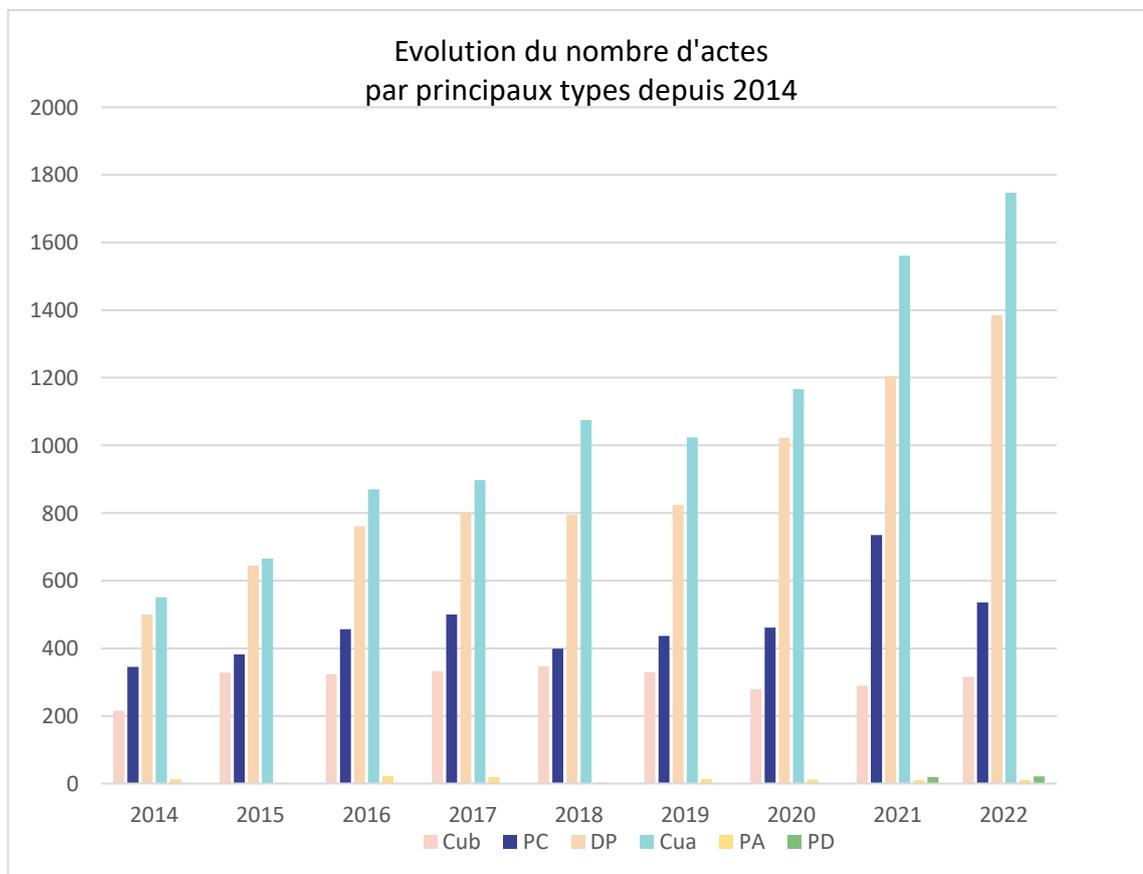
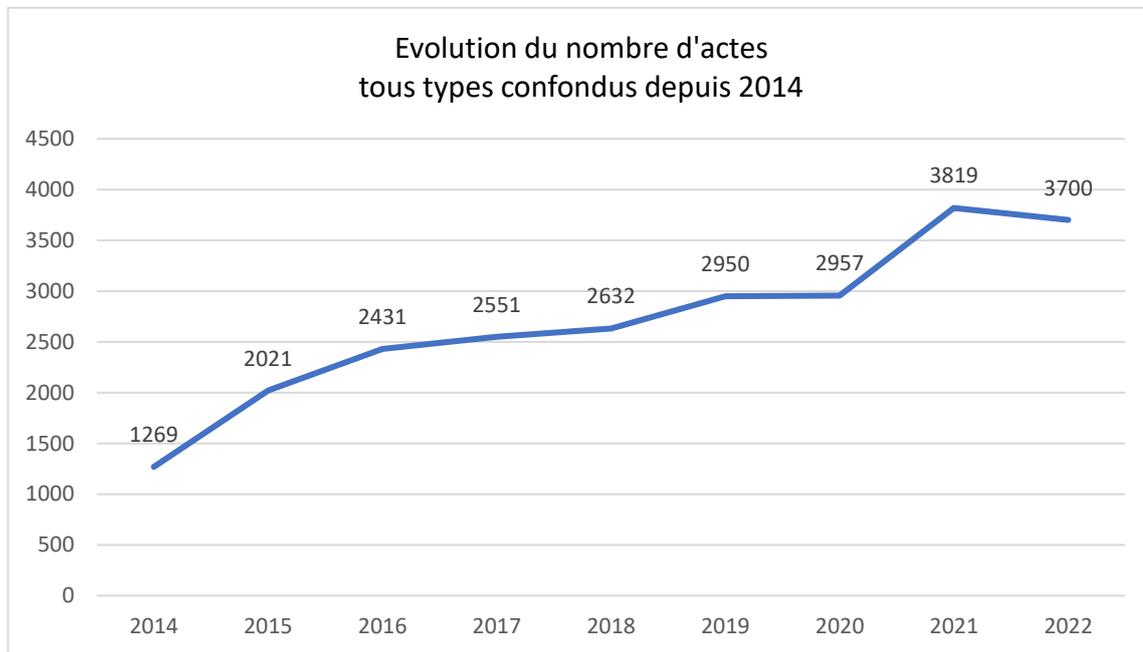
La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a voté le 26 septembre 2022 la prescription de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avec pour volonté et ambition de projeter le territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme en s'inscrivant dans une démarche spatialisée et opérationnelle couvrant l'intégralité de son territoire.

Cette politique d'aménagement est inscrite dans un projet de territoire CCLO 2030, voté en 2016 et révisé en 2021.

Le PLUi à 61 communes permettra de traduire la politique d'aménagement du territoire définie dans le projet de territoire CCLO 2030, le PCAET et le PLH, de poser ainsi un cadre homogène des règles d'urbanisme sur l'intercommunalité, tout en tenant compte des spécificités des territoires et de répondre aux objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021.

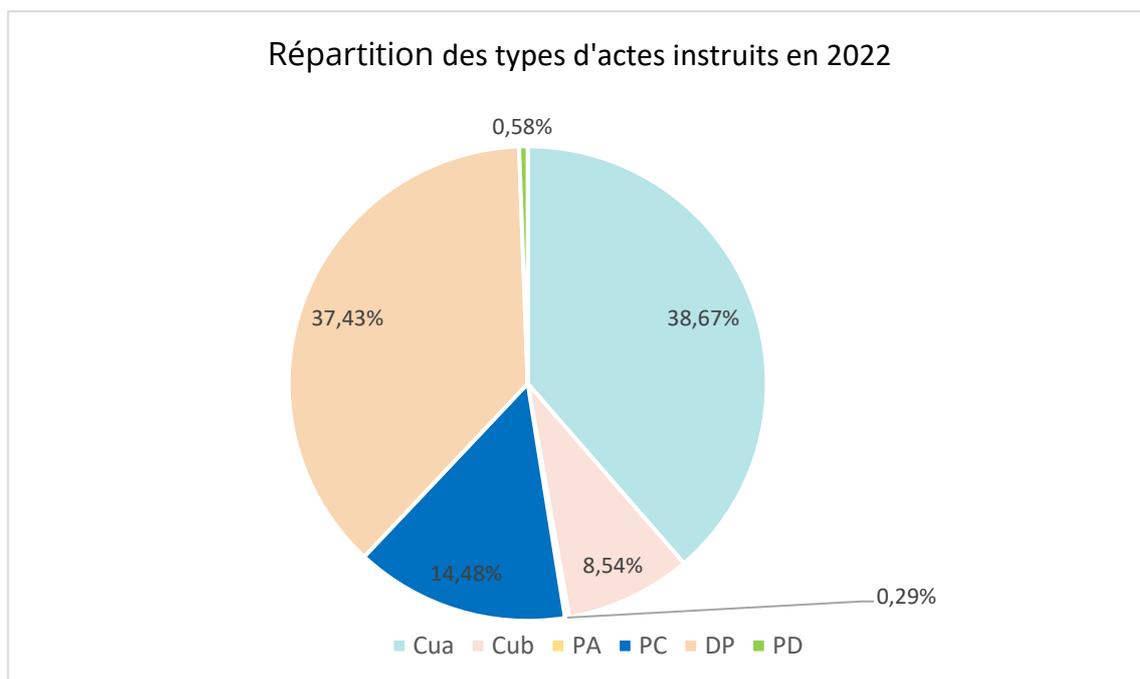
APPLICATION DU DROIT DES SOLS

En 2022, le service a traité **3 700 dossiers** d'urbanisme déposés, tous actes confondus, confirmant la conjoncture d'évolution constante. Pour rappel en 2021, 3 819 dossiers d'urbanisme ont été traités par le service.



PA : permis d'Aménager PD : Permis de Démolir PC : Permis de Construire Cua ou Cub : Certificat d'urbanisme de type A ou b

Répartition des types d'actes instruits en 2022



La part des types d'actes instruits en 2022 est en nette évolution pour les DP et CUa par rapport à 2021. Le nombre de PD est en progression par rapport aux années précédentes.

On observe une augmentation pour la part des déclarations préalables mais un recul pour la part des permis de construire.

Concernant la part des changements de destination pour les logements, on constate une légère baisse mais qui reste supérieure en référence à 2020.

Proportion des Permis de Construire correspondant à la création de logements neufs

| Années | Nb de PC délivrés | Pour maisons individuelles | Pour logements collectifs ou intermédiaires | Total pour logements neufs | Part des PC pour logements neufs |
|-------------------|-------------------|----------------------------|---|----------------------------|----------------------------------|
| 2015 | 382 | 113 | 10 | 123 | 35% |
| 2016 | 456 | 143 | 8 | 151 | 33% |
| 2017 | 500 | 168 | 7 | 175 | 35% |
| 2018 | 399 | 118 | 5 | 123 | 30% |
| 20/11/2019 | 408 | 116 | 8 | 124 | 28% |
| 2020 | 427 | 151* | 3** | 154 | 36% |
| 2021 | 739 | 318* | 7** | 325 | 43,97% |
| 2022 | 521 | 159* | 3** | 162 | 30,22% |

* 2 permis concernant des maisons jumelées (par 2 maisons jumelées).

** 1 permis pour 1 bâtiment de 10 logements collectifs, 1 permis pour 3 appartements collectif (2 en rez-de-chaussée et 1 à l'étage), 1 permis pour 5 logements collectif.

| Années | Changement destination pour logements | Part des PC |
|---------------|--|--------------------|
| 2015 | 5 | 1,30% |
| 2016 | 9 | 1,97% |
| 2017 | 9 | 1,80% |
| 2018 | 7 | 1,75% |
| 2019 | 6 | 1,47% |
| 2020 | 17 | 3,98% |
| 2021 | 28 | 3,78% |
| 2022 | 20 | 3,83 % |

Dès la prescription de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les démarches ont été engagées suivant un calendrier prédéfini (lancement marché public pour prestation bureau d'étude, pré-diagnostic réalisé par l'AUDAP afin de compiler l'ensemble des schémas, programmes, études menés par l'intercommunalité, pour définir les principaux enjeux au regard du projet de territoire révisé), afin que l'approbation de la procédure du PLUi soit votée dernier trimestre 2025.

La CCLO verse aux syndicats une participation financière qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement de l'année. Le budget de chaque syndicat est constitué des participations de tous les EPCI qui les composent par application de critères définis dans les statuts des syndicats ; ces critères étant variables d'un syndicat à l'autre (population carroyée, linéaire de berges, superficie du bassin versant...).

Ces participations proviennent de la taxe gemapi perçue par la CCLO.

Le produit de la taxe gemapi est resté en 2022, identique à celui de 2021, à savoir 800 000 euros dont 143 000€ de retour aux communes dans le cadre des attributions de compensation. En application de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels, une partie de ce produit est pris en charge par l'Etat sous la forme d'une dotation de 151 782 €. Après déduction de ce montant, le produit de la taxe gemapi faisant l'objet d'une fiscalisation s'élève à 648 218€ qui se traduit après calcul par les services fiscaux, par l'application des taux additionnels suivants : TH : 0,917 %, TFB : 0,427 %, TFNB : 1,13 %, CFE : 0,677 %.

Les études et travaux menés sur 2022 sont repris ci-dessous pour chacun des syndicats.

SMBGP

Le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau intervient sur le bassin versant du gave de Pau et ses affluents, soit un territoire composé de 900km de cours d'eau, 154 000 hectares, 3 départements, 2 communautés d'agglomération, 7 communautés de communes (dont 6 membres) et 260 000 habitants.

La CCLO est représentée par 9 élus titulaires et 9 suppléants. Le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2022.

L'équipe du syndicat comprend 8 agents.

Les principales ressources du syndicat sont les cotisations de ses membres (**582 500 € pour la CCLO**) et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et l'Europe.

Le budget du syndicat est repris dans le tableau ci-dessous. Les 3 EPCI les plus contributeurs sont la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de communes du Pays de Nay et la CCLO.

| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|-------------|-------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | 2 180 837 € | 3 014 943 € | 834 106 € |
| INVESTISSEMENT | 364 934 € | 316 875 € | - 48 059 € |

Le gave de Pau

Les missions se décomposent de la façon suivante :

- Les visites de terrain pour établir un diagnostic et élaborer le programme annuel de travaux,
- Les expertises suites à sollicitation d'un tiers ou dans le cadre d'une problématique particulière,
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Globalement le gave de Pau a connu 21 % d'écoulement en moins qu'une année dite « normale » même si dans le cadre du changement climatique en cours, cette référence à une « année normale » n'a plus vraiment de sens.

L'étude du transport sédimentaire engagée en 2021 est toujours en cours pour fournir des orientations de gestion sectorisée par tronçons de fonctionnement homogène avec une attention particulière au risque lié à la présence des gravières.

Le montant des travaux sur le gave de Pau s'élève à 736 000 € dont 55 % financés par le SMBGP, 28 % par l'agence de l'eau et 17 % par la Région Nouvelle Aquitaine. Sur le territoire de la CCLO, les travaux se sont principalement déroulés sur les communes d'Abos, Sarpourenx et Orthez.

Les affluents du gave de Pau présentent une hydrologie, un fonctionnement hydraulique, des problématiques et des enjeux en termes de milieux aquatiques différents. C'est la raison pour laquelle, ils ont été regroupés par bassin afin de mener des actions adaptées et différenciées selon les territoires.

La CCLO est concernée par 6 bassins versants qui couvrent pour certains, d'autres secteurs que le territoire de la CCLO. L'essentiel des actions menées en 2022 est présenté ci-après par bassin.

Pour mémoire, pour que le SMBGP puisse réaliser des travaux sur les cours d'eau ou l'entretien courant, il doit disposer d'une déclaration d'intérêt général (DIG) octroyée par les services de l'Etat sur la base de travaux définis dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion sur 5 ans. Ces démarches prennent entre 1 et 3 ans. En attendant, le SMBGP peut intervenir si urgence d'entretien sur des linéaires limités, sur la base d'une DIG simplifiée dite « Warsmann ».

Bassin Juscle-Hies

(CAPBP, CCLO)

- Déclaration d'Intérêt Général 2017-2022,
- Renouvellement obtenu en 2022 pour 5 années supplémentaires – Engagement du SMBGP auprès des services de l'Etat pour prise en compte plus prononcée des enjeux biodiversité,
- Pas de travaux sur tronçon CCLO en 2022.

Bassin Baïse et Luzoué

(CCLO, CCHB, CAPBP)

- Réunion publique à Mourenx le 13 janvier 2022,
- Présentation du dispositif ALABRI (Accompagnement pour l'Adaptation du Bâti aux Risques Inondations) : 52 diagnostics de vulnérabilité des habitations réalisés en 2022 à la demande des propriétaires dont le bâtiment est situé en zone inondable. Au-delà du diagnostic proposé gratuitement, le SMBGP les accompagne pour le dossier de demande de subvention à hauteur de 80 %,
- Déclaration d'Intérêt Général octroyée en 2022,
- 21 expertises, diagnostics ou suivis réalisés (pour particuliers ou collectivités),
- Travaux :
 - Mourenx : enlèvement de 6 embâcles, abattage de 5 arbres et dévégétalisation d'un atterrissement, de 500 m² sur la Baïse - 9 700 € TTC,
 - Os-Marsillon : enlèvement d'un embâcle sur la Baïse – 700 € TTC,
 - Monein : enlèvement de 4 embâcles, sur la baysère - 5 400 € TTC,
 - Lacommande : Restauration de 140 ml du lit et des berges de la bernatouse - 2 200 € TTC,
- Etude hydraulique sur Baïse et Luzoué avec régularisation des ouvrages de Pardies, Abidos et Os-Marsillon - 151 758 € TTC (20 % assiette éligible Agence de l'eau – 43 % FEDER),
- Complément d'étude hydraulique sur Lahourcade/inondation de quelques maisons : 9 990 € TTC,
- Enlèvement de quelques embâcles problématiques sous DIG Warsman.

Bassin Agle et Aulouze

(CAPBP, CCLO)

- 1^{ère} année de la DIG validée,

- Programme de travaux prévisionnels non achevé car contraintes pour accéder aux parcelles agricoles en bordure de cours d'eau - 8 interventions (expertise, diagnostic ou suivis),
- Travaux
 - Serres-Sainte-Marie : entretien du bras de décharge Peyré et de las Grabes - 9 000 € TTC,
 - Artix : entretien des berges de rivières et enlèvement d'embâcles - 411€ TTC,
 - Lacq : gestion sortie Agle, retrait enrochements et passerelle et pose de fascines - 11 098 € TTC,
- Etude hydraulique initiée sur Agle et Aulouze pour amélioration des connaissances risques inondation et régularisation des ouvrages existants (Eurolacq II, digue Cabral) - 166 854 € TTC (50 % Fonds Barnier).

Bassin Geüle-Henx-Clamondé

(CAPBP, CCLO)

- PPG validé en 2022 – 75 000 € TTC (50 % agence de l'eau – 20 % Région) pour un montant de travaux sur 5 ans de 750 000 € + 550 000 € pour des opérations spécifiques de réduction de l'aléa inondation le long de la Geüle et du l'Henx,
- Etude hydraulique de régularisation :
 - Du barrage écrêteur de crues de la Geüle à Mont - 85 584 € TTC (50 % fonds Barnier),
 - Du barrage du Grecq et du bassin Montalibet à Orthez - 66 464 € TTC (50 % fonds Barnier),
- Travaux Serres-Sainte-Marie : broyage de rémanents sur le Geüle et enlèvement d'embâcles - 1 300€ TTC.

Bassin Laà-Geü

(CCLO, CCBG)

- Plan pluriannuel de Gestion validé en 2022 – 83 000 € TTC (50 % de l'assiette éligible agence de l'eau et 20 % RNA) – L'enveloppe de travaux pour les 5 prochaines années est estimée à 564 000 €,
- L'étude confiée à HEA-Parçan inclut une expertise hydraulique spécifique au secteur de Laà-Mondrans,
- DIG doit être déposée.

Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval

(CCLO, CCBG, CCPOA)

- PPG validé en 2022 – 86 000 € TTC (50% agence de l'eau – 20 % Région). Le programme de travaux est évalué à 600 000 € répartis sur les 5 années d'intervention,
- L'étude hydraulique sur le ruisseau du Saubagnac, engagée en 2021 et terminée en 2022 a été complétée par une analyse élargie au Galihère dont les difficultés d'évacuation dans le bourg de Ramous accentuent les problématiques causées par le Saubagnac. Reste à boucler le plan de financement et les priorités d'intervention. Le montant de l'étude s'élève à 37 000 € TTC,
- Des travaux d'entretien du Sauvagnac ont été menés sur la commune de Puyoô pour un montant de 1 500 € TTC.

Les ouvrages de prévention des inondations

Le SMBGP gère des ouvrages classés par l'Etat de protection des inondations :

- 9 systèmes d'endiguement (généralement une digue) dont 4 sur le territoire de la CCLLO (Abidos, Artix, Os-Marsillon, Pardies),
- 14 aménagements hydrauliques (généralement un barrage écrêteur de crues) dont 4 sur le territoire de la CCLLO (le barrage Eurolacq 2 à Artix, la Geüle à Mont, Le Grecq et le Montalibet à Orthez).

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage. L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité face aux crues pour lesquelles l'ouvrage a été dimensionné. Elles sont réalisées 2 à 4 fois par an.

L'année 2022 a été aussi consacrée au lancement des études de régularisation administratives comme mentionné précédemment.

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Le programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations du bassin aval du gave de Pau a été validé par le Préfet le 14 février 2022.

Ce programme mené en concertation pendant 18 mois comprend 51 actions visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement, sur le territoire de 156 communes dont celles de la CCLLO situées sur le bassin versant aval du gave de Pau.

Le coût global du programme s'élève à 2 946 400 € avec une participation moyenne du fonds Barnier de 50 %.

Les 7 axes de ce programme sont repris ci-dessous :

- Axe 1 : Améliorer la connaissance et la culture du risque.
- Axe 2 : Surveiller et anticiper les crues.
- Axe 3 : Gérer l'alerte et la gestion de crise.
- Axe 4 : Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.
- Axe 5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Axe 6 : Ralentir les écoulements.
- Axe 7 : Gérer les ouvrages hydrauliques.

Ce programme a démarré dès 2022, dont entre autres, le dispositif ALABRI décrit plus haut.

LE SBVL

Le Syndicat du bassin versant des Luys intervient sur le bassin versant du Luy de France, du Luy du Béarn et des Luys réunis sur le département des Pyrénées Atlantiques et des Landes, soit un territoire composé de 1 500 km de cours d'eau sur un bassin de 1 350 km². Il couvre 9 EPCI dont 23 communes de la CCLLO.

La CCLLO est représentée par 4 élus titulaires et 1 suppléant.

L'équipe du syndicat comprend 4 agents.

Les principales ressources du syndicat sont les cotisations de ses membres (**57 942 € pour la CCLLO**) et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et l'Europe.

Le compte administratif du syndicat (sans reports) est repris dans le tableau ci-dessous :

| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|---------------|---------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 130 950,86€ | 1 626 537,58€ | 495 586,72€ |
| INVESTISSEMENT | 34 927,27€ | 79 781,48€ | 44 854,21€ |

En reprenant les résultats antérieurs, l'excédent total est de 712 572 €.

Pour mémoire ce syndicat, contrairement aux autres, n'est pas compétent en matière de prévention des inondations, item 5° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, mais cela n'impacte pas la CCLO car aucun ouvrage de prévention des inondations sur son territoire.

Les actions menées sur le territoire de la CCLO en 2022 sont décrites par nature de travaux ci-après :

Restauration de linéaires

L'objectif est de rétablir l'écoulement des eaux, la bonne fonctionnalité du cours d'eau, limiter les risques sur les infrastructures ainsi que le risque inondation par le traitement sélectif des embâcles, la lutte contre l'érosion des berges, le rajeunissement de la ripisylve ...

- Restauration de l'Aubin sur 4,5 km sur Arthez-de-Béarn,
- Restauration affluent du Juren amont/aval pont sur Labeyrie.

Restauration ponctuelle des écoulements

Suite aux aléas, ces travaux consistent au traitement des chablis et embâcles problématiques. Sur le Luy-de-Béarn, les interventions sont les suivantes :

- Chablis proche route et habitations à Labeyrie et Hagetaubin,
- Petit embâcle pont chemin de Castela à Hagetaubin,
- Embâcle pont chemin du Luy à Hagetaubin,
- Chablis chêne chemin de Larribère à Hagetaubin.

Restauration ciblée des faciès d'écoulement (bancs et chenaux)

La gestion des chenaux secondaires a pour objectif de permettre de répartir le processus de migration et de divagation du cours d'eau pour améliorer son fonctionnement hydromorphologique, ce qui contribue aussi à améliorer ou préserver l'état écologique.

La gestion des bancs proches d'enjeux a pour objectif de rétablir des bonnes conditions d'écoulement et de limiter la pression sur les berges en rive opposée.

- Gestion d'un chenal sur l'Aubin amont gué et chemin communal de Lacadée,
- Gestion végétation et mobilisation granulats sur Luy-de-Béarn à Sault-de-Navailles (rive opposée chemin de Serres),
- Gestion banc alluvial sur le Juren en amont du pont départemental RD31 sur Labeyrie/Saint Médard avec mise en eau+2 peupliers à démonter.

Protection de berges

Les actions de protection de berges sont ciblées et ponctuelles en fonction des enjeux exposés au risque d'érosion. Le recours au génie végétal est privilégié ou technique mixte (assimilé végétal) parfois par l'utilisation de planches ou rondins et pieux.

Pas d'intervention en 2022 sur le territoire de la CCLO.

Actions diverses

D'autres actions sont menées par le syndicat sur l'ensemble du bassin versant des Luys : des études, des réponses à des sollicitations de tiers, l'accompagnement de stagiaires, des suivis, des réunions avec les partenaires mais également de la sensibilisation, de la diffusion d'information, de la formation de terrain, de l'accompagnement de riverains pour les dossiers réglementaires loi sur l'eau....

SIGOM

Le Syndicat intercommunal du gave d'Oloron et Mauléon intervient sur le bassin versant du Saleys, du Saison et du gave d'Oloron, soit un territoire composé de 1 600 km de cours d'eau sur une superficie de 1 000 km² environ. Il couvre 4 EPCI dont 5 communes de la CCLO (Lanneplà, Loubieng, Ozenx-Montestrucq, Salles-Mongiscard et Vielleségure).

La CCLO est représentée par 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

L'équipe du syndicat comprend 4 agents dont 1 administrative à 28h/semaine.

Les principales ressources du syndicat sont les cotisations de ses membres (**10 575 € pour la CCLO**) et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et L'Europe.

Le bilan financier 2022 du syndicat est repris dans le tableau ci-dessous (sans reprise résultat n-1) :

| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|------------|------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 372 115,72 | 339 809,42 | - 32 306,30 |
| INVESTISSEMENT | 304 949,77 | 320 941,71 | 15 991,94 |

La CCLO pour l'année 2022, a été concernée par :

- la démarche PAPI à l'échelle du bassin du Gave d'Oloron, sous le pilotage de l'institution Adour et en partenariat avec le SMGOAO et le CCVO . Cette démarche est pilotée par Mme Fabienne Costedoat-Diu en tant que conseillère départementale,
- l'étude hydraulique du Saleys qui vise à améliorer la protection contre les inondations et le bon fonctionnement hydraulique du bassin du Saleys ; les 2 agglomérations principalement concernées étant hors territoire puisqu'il s'agit de Salies-de-Béarn et Carresse-Cassaber.

LE SMGOAO

Le Syndicat Mixte du Gave d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents intervient sur une partie du bassin versant du gave d'Oloron, soit un territoire composé de 700 km de cours d'eau sur une superficie de 1 000 km² environ. Il couvre 3 EPCI dont 1 commune de la CCLO (Lucq-de-Béarn).

La CCLO est représentée par 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

L'équipe du syndicat comprend 4 agents dont 1 administrative à mi-temps.

Les principales ressources du syndicat sont les cotisations de ses membres (**6 500 € pour la CCLO**) et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et L'Europe.

Le compte administratif du syndicat est repris dans le tableau ci-dessous :

| | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 307 043 € | 677 581 € | 370 537 € |
| INVESTISSEMENT | 335 858 € | 545 215 € | 209 536 € |

Parmi les actions qui concernent directement la CCLLO, figurent :

- l'étude hydraulique des affluents en aval du gave d'Oloron afin de proposer des solutions pour limiter ou supprimer le risque inondation pour un coût de 163 486 € TTC financé à 30 % par l'agence de l'eau et 20 % par la Région Nouvelle Aquitaine ; Le Layous est le cours d'eau concerné sur Lucq-de-Béarn,
- le PAPI mené avec le SIGOM et la CCVO évoqué précédemment.

3.2 CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

LA DEMARCHE

L'engagement d'un territoire dans une démarche de transition écologique est de prime abord complexe à orchestrer pour une collectivité. Tout le monde s'accorde sur sa nécessité et le rôle prépondérant de l'autorité territoriale dans sa mise en œuvre mais sa planification stratégique et opérationnelle reste un exercice « novateur » à s'approprier.

En ce qui concerne la CCLLO, il s'agit d'un processus initié depuis le début du mandat. Ont précédé la révision du projet de Territoire (pour y inclure notamment la notion d'Economie Circulaire), la signature d'un Contrat de Relance pour la Transition Ecologique puis d'un Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'Ademe.

Cet outil d'évaluation a le mérite de poser un cadre de réflexion et de susciter des questionnements sur l'action et le fonctionnement intrinsèque de la collectivité. Il a le défaut parfois de catégoriser les thématiques. C'est pourquoi, de manière indistincte de ce qui relèverait de l'Economie Circulaire ou des thématiques Climat-Air-Energie, la CCLLO parle au sens large de transitions écologique et énergétique, tout simplement car elles relèvent in fine d'une préservation et d'une gestion sobre des ressources et de prise en compte du changement climatique.

L'opportunité est belle, à presque mi-mandat et lorsque l'actualité se fait l'écho tonitruant des enjeux environnementaux, sociaux et économiques à relever, de modifier la trajectoire de la collectivité. D'autant plus que la collectivité est en cours de révision de deux documents de planification majeurs que sont le Plan Local de l'Habitat et le Plan Climat Air Energie Territorial, et dans la construction de son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cette phase d'état des lieux a été conduite de manière usuelle basée sur des entretiens semi-structurés, des ateliers thématiques, des comités techniques et de pilotage avec les services et les élus de la CCLLO. Ils ont été largement mobilisés notamment au travers des ateliers menés avec les partenaires INDIGGO et GEOCIAM désignés par l'Ademe pour accompagner la collectivité. Ils concernaient le recensement des initiatives internes de la collectivité et territoriales en matière de transitions écologique et énergétique, et des propositions d'axes d'actions.

Consciente de la pertinence de l'échelle locale et de sa responsabilité auprès des acteurs territoriaux (citoyens, acteurs économiques, associations) d'organiser le territoire vis-à-vis des bouleversements à minima climatiques et systémiques à venir, la CCLLO ambitionne au travers de son engagement et de son

premier plan d'actions à venir sur un pas de temps de trois ans, d'appliquer les recommandations suivantes :

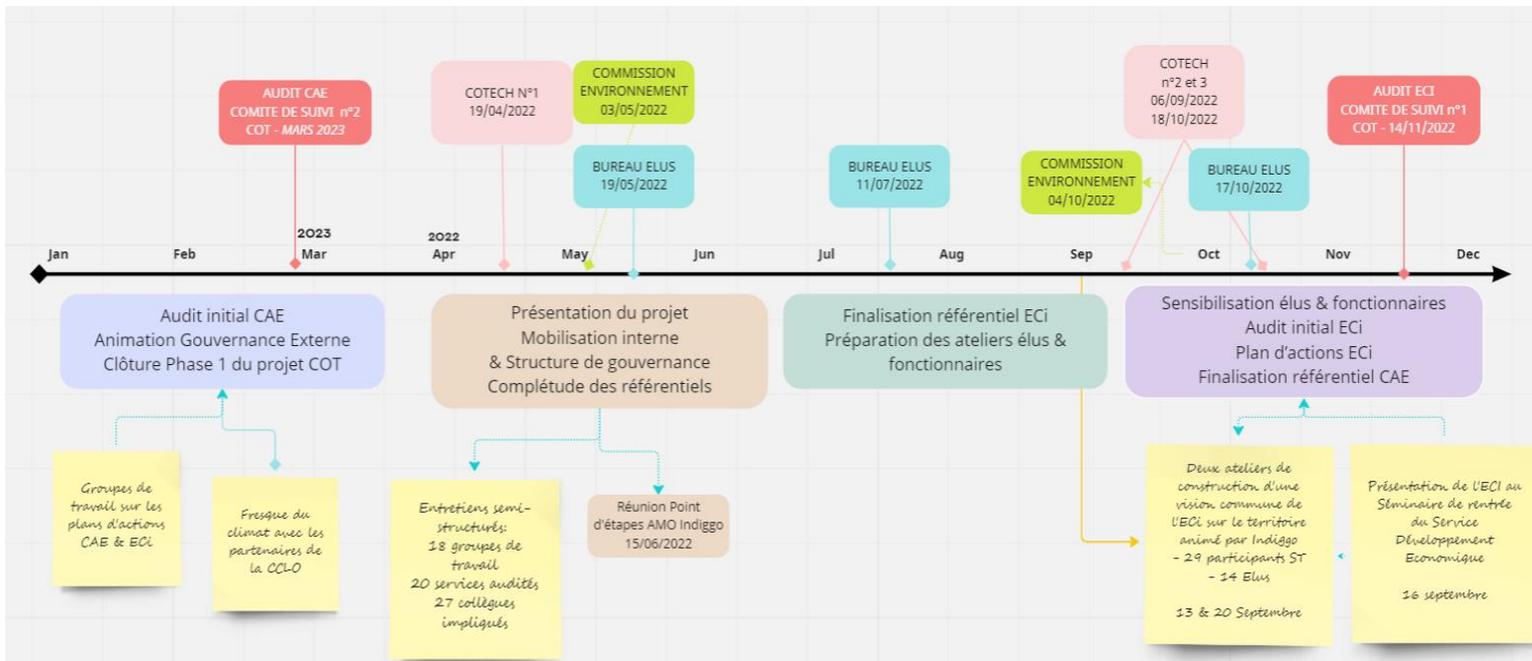
- Prendre le temps de se former et de s'organiser en interne,
- Comprendre les spécificités de son territoire pour amorcer l'action,
- Mobiliser autour d'un projet de territoire sobre et résilient,
- Mettre en cohérence son action avec les objectifs de transition et de résilience.

LE CALENDRIER DU PROJET

Le COT est signé pour 4 ans et se décompose en 2 phases.

Plusieurs temps forts ont marqué la phase 1 :

- **Temps 1 : La présentation du projet COT**, des outils, de la méthodologie et l'organisation des ressources humaines internes ainsi que la conduite des groupes de travail thématiques (1^{er} trimestre 2022)
- **Temps 2 : La synthèse, la rédaction des items et la collecte des preuves** (période non concomitante pour les volets Economie circulaire et Climat Air Energie).
Remarque : La méthodologie et l'accompagnement pour les deux référentiels sont distincts engendrant une gestion « à deux vitesses » des référentiels, ce qui a complexifié la démarche et altéré la vision d'ensemble.
- **Temps 3 : La mobilisation des élus et des agents sur des temps d'ateliers collaboratifs**, la réflexion sur une vision stratégique globale et sur des axes d'actions. L'ajustement de ces propositions et la mise en forme d'un plan d'actions.



L'audit pour le référentiel Economie circulaire a été finalisé le 2 décembre 2022 avec un score de 20,1 %.

La phase 1 du COT dédiée au diagnostic, aux audits et à l'élaboration du plan d'action n'a pas pu être achevée en 2022 et se poursuivra donc en 2023. Par conséquent, le versement de l'aide forfaitaire de 75 000 € n'interviendra qu'en 2023.

GOVERNANCE DU PROJET COT

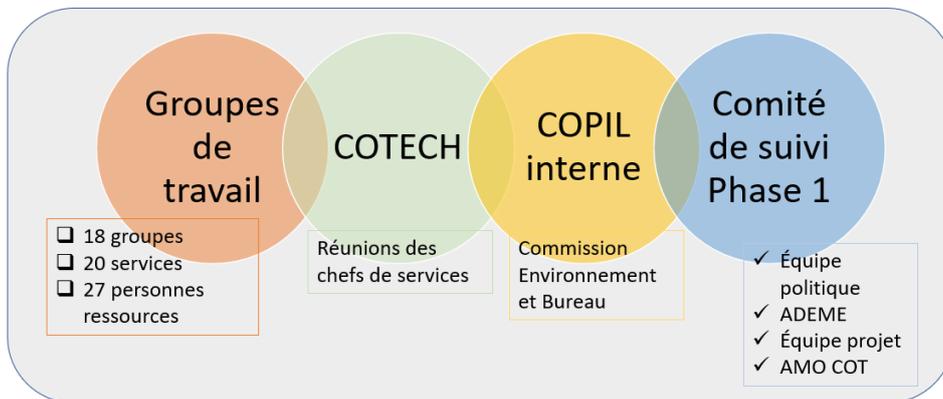
La gouvernance interne a été définie au démarrage du projet.

Le projet COT est par essence transversal :

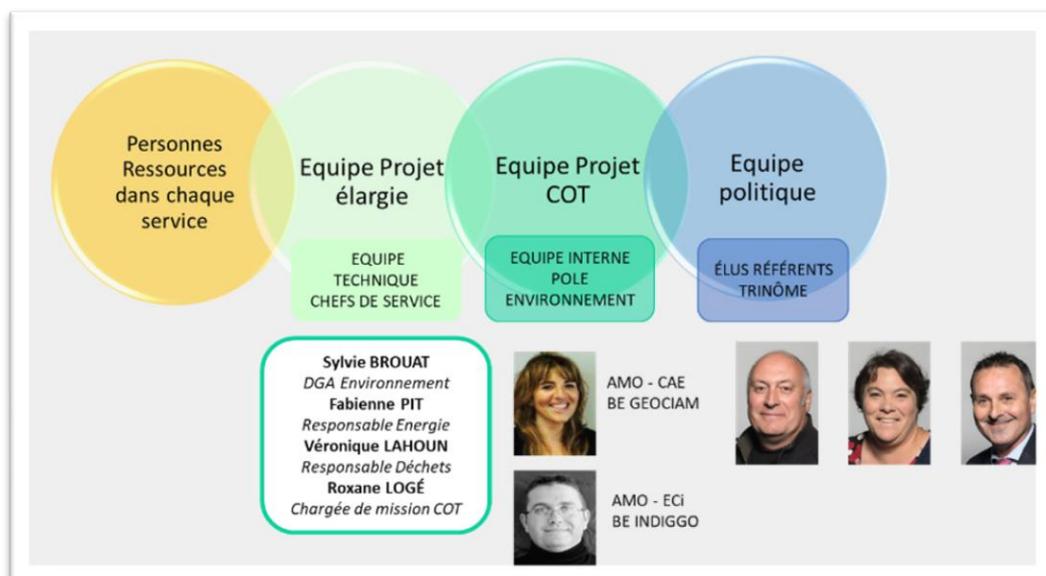
- ☛ l'engagement et l'investissement des élus, indépendamment de leurs délégations est primordial,
- ☛ le rôle de chaque pôle, service, collègue sur des actions de transitions écologique et énergétique à son échelle, l'est également.

Ainsi les instances mobilisées sont :

- ☛ **une équipe politique** constituée d'un trinôme en lien avec les compétences développement économique, gestion des déchets et énergie pour le comité de suivi,
- ☛ **une équipe technique** comprenant l'ensemble des chefs de service et complétée par des personnes ressources pour les éclairages techniques (COTECH) soit 27 personnes au total,
- ☛ **une équipe projet COT** comprenant 4 agents du pôle environnement dont une chargée de mission recrutée en avril 2022 pour animer cette démarche et les deux AMO partenaires (un pour chacun des référentiels en mission d'accompagnement).



Les différentes étapes de validation du COT sont décrites ci-dessous :



Une chargée de mission COT a quitté la collectivité fin décembre 2022. La démarche a été poursuivie même si la dynamique enclenchée en l'absence d'un temps plein dédié, a été plus difficile à maintenir.

3.3 TRAME VERTE ET BLEUE

La préservation de la biodiversité est devenue un enjeu fort du projet de territoire révisé en 2021.

La Trame Verte et Bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité et de restaurer les milieux menacés. Au sein de la communauté de communes Lacq-Orthez, les élus ont fait le choix de connaître leurs réservoirs de biodiversité (étude des Trames Vertes et Bleues réalisée et validée en 2019 et financée par la Région Nouvelle-Aquitaine) et de co-construire un projet partagé concret et abouti de stratégie et plan d'actions en faveur de la biodiversité du territoire (définition d'une stratégie et d'un plan d'actions TVB réalisés et validés en décembre 2021 et financés par la Région Nouvelle-Aquitaine). Ces deux démarches complémentaires confrontent les enjeux écologiques, les choix et l'engagement des élus, et les possibilités d'action sur une entité territoriale cohérente. Aussi, il en découle 20 fiches actions détaillées mais également un axe dédié dans le projet de territoire révisé en 2021 (axe 2 : des écosystèmes et des ressources à préserver).

La Trame Verte et Bleue vise donc à assurer la continuité écologique des territoires. C'est un ensemble de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques, ce, afin que les espèces puissent réaliser l'entièreté de leur cycle de vie en toute sécurité. Elle correspond à la nécessité de vision globale, une vision en système où tout s'entremêle, des liens forts d'interdépendance sont présents entre les espaces naturels remarquables et les autres plus ordinaires mais tout aussi indispensables à la vie. La Trame Verte et Bleue n'est pas figée dans le temps et n'a pas de frontière, l'assemblage des réservoirs écologiques, des corridors, des mesures de protection telles Natura 2000 forment le maillage écologique du territoire.

Sans expertise dédiée en interne, la CCLLO a poursuivi le partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) en identifiant plusieurs actions qui pouvaient être initiées dès 2022, dans le cadre des 3 axes définis :

- Axe 1 : Améliorer les connaissances pour favoriser la gestion globale du patrimoine naturel sur la CCLLO et disposer des outils de gestion adaptés,
- Axe 2 : Gérer, maintenir, préserver, restaurer la biodiversité et garantir la perméabilité écologique des milieux urbains, industriels et agricoles,
- Axe 3 : Communiquer, sensibiliser, mettre en valeur la biodiversité pour une prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques.

Certaines actions ont été initiées en 2022, certaines se concrétiseront en 2023. L'état d'avancement est repris ci-après :

ACTION 2 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LA DYNAMIQUE DE DEPRISE DE L'ELEVAGE

Une rencontre entre les élus CCLLO, le CEN et la chambre d'agriculture 64 s'est tenue en septembre pour définir la pertinence d'une étude dédiée sur la dynamique de déprise de l'élevage. L'objectif était de disposer d'un état des lieux précis sur les exploitations agricoles du territoire en ciblant plus précisément les exploitations d'élevage, lister les dispositifs agricoles favorables à la biodiversité, mener une enquête auprès des éleveurs pour ensuite définir des propositions d'action en associant le monde agricole. La chambre d'agriculture a fait un chiffrage de l'étude.

Après discussion avec le service urbanisme, il a été précisé qu'un diagnostic agricole serait réalisé par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUI. Il était donc préférable pour éviter les redondances, de différer le lancement de cette étude pour venir plutôt la compléter sous le prisme biodiversité.

ACTION 7 : ACCOMPAGNER ET FACILITER LA PLANTATION DE HAIES

Cette action, jugée prioritaire par les élus du territoire, est la première opération mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la biodiversité du territoire. Aussi, la bonne conduite et la réalisation concrète de cette opération ont une importance capitale quant à l'appropriation des enjeux associés à la Trame Verte et Bleue par les différents acteurs du territoire (privés, communes, industries, associations, etc.) et le lancement d'autres opérations du programme d'actions.

La CCLO a répondu à un appel à projet « Nature et Transition – Accompagner et faciliter la plantation de haies » lancé par la Région, en juin 2022, pour reconstruire un maillage bocager autour des massifs forestiers du territoire en reconnectant les boisements de coteaux et les ripisylves avec en priorité une intervention dans la plaine alluviale du Gave de Pau et ses affluents et du Luy de Béarn.

Le Conseil Régional par courrier en date du 22 décembre 2022 a notifié une aide de 95 440,39 € à la CCLO pour un budget global de 161 013,89 € pour la plantation de 10 000 arbres et arbustes.

La concrétisation de ce projet se déroulera sur l'année 2023.

ACTION 9 : CONTRIBUER A GERER DURABLEMENT LA FORET DU TERRITOIRE

Cette action s'est limitée à quelques rencontres avec des propriétaires privés pour des conseils en matière de classement « vieilles forêts », de reboisement et de réservoirs de biodiversité sylvicoles.

ACTION 10 : FAIRE EVOLUER LA GESTION DES ESPACES PUBLICS

La CCLO est propriétaire sur la commune de Monein d'une lande sèche. Le Conservatoire des espaces Naturels Nouvelle Aquitaine est en cours de rédaction du plan de gestion pour maintenir cet espace.

Quelques communes ont sollicité le CEN pour des projets de plantations et de préconisations générales de gestion ; mais cette action reste à confirmer en 2023 y compris en intégrant une réflexion en interne avec le pôle aménagement.

ACTION 12 : RESTAURER ET GERER LES LANDES SECHES

Seule la lande sèche de Monein a été diagnostiquée pour définir les enjeux et les possibilités de gestion et de restauration de cette lande identifiée comme réservoir de biodiversité. L'entretien consistera essentiellement à restaurer les landes atlantiques à Erica et Ulex par des coupes sélectives, localisées du boisement et des travaux de roulage ou de broyage des fougères afin de favoriser un ré-enherbement naturel de la zone. Un suivi écologique sera à mener.

ACTION 14 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES A LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE DE SON TERRITOIRE

L'objectif est de sensibiliser les scolaires à la protection de la biodiversité du territoire ; faire connaître aux élèves des écoles primaires, les richesses du patrimoine naturel local, les intégrer dans une démarche pédagogique et ludique autour des trames vertes et bleues, en prolongement de leur programme scolaire, en intégrant également la préservation des espaces naturels sensibles. Il s'agit également de satisfaire

l'axe 2 du projet du territoire sur la communication, la sensibilisation, la mise en valeur de la biodiversité pour une prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques et humains.

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, il convient de les sensibiliser à leur niveau à la notion de nature et biodiversité pour qu'ils prennent conscience de l'importance de préserver cette partie du patrimoine.

La collectivité a proposé aux écoles du territoire des animations scolaires sur le thème de la biodiversité en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. 25 classes ont répondu positivement pour un total de 828 élèves inscrits.

Afin de respecter le budget alloué à cette action et pouvoir faire bénéficier le maximum de classe aux animations, les élus de la communauté de communes ont décidé de sélectionner pour l'année scolaire 2022/2023 uniquement les classes en cycle 3, soit 12 classes pour un total de 244 élèves.

La fin de l'année 2022 a été consacrée à l'organisation de ces animations pour un démarrage au printemps 2023. Une convention a été signée avec le CPIE.

Le coût total de cette action pour l'année 2022-2023 (animations CPIE et transport) a représenté un budget global de 17 737 € TTC, avec une participation du Département à hauteur de 7 000 €, inscrite au budget 2023.

ACTION 16 : VALORISER LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE DANS L'OFFRE TOURISTIQUE

La valorisation des réservoirs de biodiversité figure dans la consultation lancée par le service tourisme pour retenir le bureau d'études en charge de la révision du Plan Local de Randonnées (PLR).

3.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

EXERCICES PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Comme chaque année, la CCLO participe aux exercices initiés par la Préfecture pour tester les plans particuliers d'intervention. Le PPI est un plan de secours propre à un ou plusieurs industriels. Il est activé par le Préfet à la demande de l'exploitant en cas d'accident technologique susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site industriel. Il définit l'organisation des secours.

Le territoire de la CCLO est couvert par 4 PPI dont la révision a été finalisée en mars 2021 :

- Le Plan particulier d'intervention d'Air Liquide France Industrie de Pardies,
- Le Plan particulier d'intervention d'Arkéma Mont,
- Le Plan particulier d'intervention de la plateforme Induslacq,
- Le Plan particulier d'intervention Chem'pôle 64.

2 établissements industriels concernés par un exercice en 2022 :

- Geopetrol le 24 mars pour le PPI induslacq,
- Arkema Mont le 24 novembre pour le PPI Arkema Mont.

Les communes concernées par le périmètre d'intervention ont été également associées pour tester leur plan communal de sauvegarde.

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

La Commission de Suivi de Site (CSS) du Bassin de Lacq est une instance d'échanges et de concertation entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations présidée par Christian LOMBART depuis mai 2021.

Elle s'est réunie 4 fois en bureau et 2 fois en « plénière ».

Les thèmes abordés sont nombreux :

- Qualité de l'air,
- Odeurs,
- Incidents, gestion de situations d'urgence,
- Etude participative santé déclarée menée par Santé Publique France,
- Réhabilitation friches industrielles,
- Information/échanges sur de nouveaux projets industriels.

Les comptes rendus des séances sont consultables sur le site de la Préfecture www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

A noter qu'en ce qui concerne la problématique des nuisances olfactives, les industriels de la plateforme Induslacq et chempôle64, communiquent à travers un bulletin hebdomadaire téléchargeable sur le site www.universlacq.fr, qui comprend des informations sur les signalements, les relevés de stations de mesures de polluants d'ATMO Nouvelle-Aquitaine et les éléments marquants de fonctionnement des plateformes.

3.5 GESTION DES DECHETS

Un nouveau règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés a été approuvé en conseil communautaire du 26 septembre 2022.

LA PREVENTION

Depuis 2019, la collectivité est engagée dans un Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés qui définit un plan d'actions à mener jusqu'en 2024.

Une chargée d'études et de prévention a été recrutée en mars 2022 avec pour principales missions d'étudier et de proposer de nouvelles actions en vue de la réduction des déchets, conformément à l'enjeu 5 du projet de territoire.

Les animations

En 2022, 29 animations de prévention des déchets ont été réalisées sur le territoire de la CCLO en faveur de la réduction des déchets. Environ 848 personnes ont été directement sensibilisées. Ces actions ont permis de sensibiliser tout public possible (grand public, professionnels, collectivités, gros producteurs). L'acquisition de lunettes de réalité virtuelle a permis d'enrichir les outils de communication déjà existants.

Le compostage

565 composteurs ont été distribués en déchetteries auprès des administrés. Ce sont ainsi 42 % des foyers pavillonnaires qui sont équipés d'un composteur ce qui correspond à 1 150 tonnes de déchets détournés de la collecte des ordures ménagères.

Le réemploi

En complément de celle d'Orthez, la déchetterie de Pardies s'est équipée d'une zone de réemploi afin d'isoler les objets repris par la recyclerie Créa'locale de Biron. 4 tonnes ont été récupérées en déchetteries et valorisées en recyclerie. Globalement, la recyclerie a détourné 50 tonnes de déchets (déchetteries, apports directs, collecte à domicile).

LA COLLECTE

En réponse au constat de faible présentation des bacs à la collecte cumulée au faible taux de remplissage des bacs présentés, la fréquence de collecte des ordures ménagères a été fixée à une fois par quinzaine sur la majorité du territoire (sauf centres-villes, bourgs, habitat collectif...).

Cette disposition a été immédiatement bénéfique sur le tonnage collecté puisqu'il a baissé de 9% ramenant ainsi le ratio annuel à 182 kg/habitant.

Cette mesure s'est accompagnée d'une baisse du taux de TEOM de 11% et ce malgré une augmentation du coût global des marchés de collecte renouvelés en avril 2022, à Atout Vert sur la partie centrale du territoire et à Coved sur la partie Est.

Au 1^{er} avril 2022, la collecte à domicile et sur rendez-vous des encombrants et des déchets verts est réservée aux personnes de + de 70 ans et/ou à mobilité réduite.

LES DECHETTERIES

Afin de répondre à la réglementation sur l'obligation du temps de travail annuel de 1 607 heures, tout en restant cohérent avec la fréquentation quotidienne, les horaires d'ouverture des déchetteries ont été modifiés. Ainsi, l'ouverture a lieu à 8h30 en été et à 9h00 en hiver alors que la fermeture est à 17h30 en hiver et 18h00 en été ; la fermeture méridienne se situe entre 12h30 et 14h00.

Toujours dans un souci de réduction des déchets, des conventions avec les écoorganismes ECODDS, ECOLOGIC, Ecomaison ont été signées afin de trier les articles de bricolage et jardinage, de sport et de loisirs et les jouets.

En vue de l'extension de la déchetterie de Ramous, une parcelle limitrophe d'une surface de 8 342 m² a été acquise auprès de la société SARL SEE Raymond Lasserre et Fils, au tarif de 2 000 €.

LE TRAITEMENT

L'unité de valorisation énergétique de Mourenx

L'année 2022 a été marquée par une nette diminution des tonnages apportés sur l'installation due à des aléas techniques et humains.

En l'absence de candidat pour l'exploitation de l'usine, un marché négocié a été conclu avec SEMAVAL, l'exploitant en cours, du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023, à un coût 30 % supérieur au coût du marché précédent.

Une nouvelle consultation a été lancée en octobre pour une remise des offres en janvier 2023.

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Des travaux de reprise de la barrière active (flanc supérieur du casier B alvéoles 1 et 2) ont été entrepris afin de poursuivre l'exploitation de l'ISDND sur l'alvéole 2.

En octobre, des travaux pour la fermeture de l'alvéole 3 et pour la mise en exploitation de l'alvéole 2 ont été réalisés.

Par ailleurs, la CCLO a mandaté un bureau d'études afin d'organiser et de préparer les travaux de réhabilitation du réseau biogaz sur site.

Une consultation pour travaux a permis de retenir deux entreprises ; la fin des travaux est prévue pour mars 2023.

De manière générale, l'année 2022 a vu sa quantité de déchets ménagers baisser de 4,5 % par rapport à 2021, avec un ratio de 535 kg/habitant.

Si ce ratio reste inférieur aux objectifs donnés par la loi AGECL (baisse de 10 % entre 2010 et 2020), les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 20 % en 10 ans. Et la production de DMA reste en deçà des objectifs régionaux qui s'élèvent à 575 Kg/hab/an en 2020.

Comme chaque année, la collectivité adopte en juin, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, dans lequel l'activité du service est précisément décrite.

3.6 ENERGIE

LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez facturée en recette en mars 2023 est de 9 510 kWh pour l'année 2022. La recette associée est de 4 953,38 €.

LE FONDS DEDIE A L'AGRICULTURE

Le fonds Energie à l'agriculture a été transformé en 2018 en fonds Climat Air Energie à l'agriculture. Le montant du fonds est de 10 081,94 €. Les actions de l'année 2022 concernent :

- Earl Bourdalat : 667 €,
- Consommer local : 1 310 €.

ANIMATION DANS LE CADRE DU PCAET

Dans le cadre des animations du PCAET, le programme scolaire « l'école de l'énergie » a été reconduit. Ce sont des animations faites par l'association Ecocène. C'est un parcours pédagogique d'éducation à l'environnement à destination des élèves de cycle 3. 11 classes ont participé, soit le maximum prévu dans la convention pour 8 communes et 8 écoles différentes : 268 élèves bénéficiaires. Les interventions se sont déroulées de novembre 2021 à mars 2022.

| Commune | Etablissement | Niveau engagé | Classe |
|------------------|--------------------|---------------|-----------|
| Bonnut | Ecole primaire | 21 CM1 - CM2 | 1 Classe |
| Monein | Ecole primaire | 27 CM1 - CM2 | 1 Classe |
| Mont | Ecole primaire | 28 CM1 - CM2 | 1 Classe |
| Mourenx | Ecole Victor Hugo | 39 CM1 - CM2 | 2 Classes |
| Orthez | Ecole Saint-Joseph | 82 CM1 - CM2 | 3 Classes |
| Parbayse | Ecole primaire | 20 CE-CM | 1 Classe |
| Serres-Ste-Marie | Ecole primaire | 23 CE2-CM | 1 Classe |
| Tarsacq | Ecole primaire | 28 CM1 - CM2 | 1 Classe |

Une présentation des travaux réalisés par les élèves a été faite en amont du conseil communautaire de juin 2022.

Le cumul sur les 3 années indique que 31 classes de 22 communes ont participé, soit 740 élèves au total.

LE DECRET TERTIAIRE

La collectivité est soumise au « décret tertiaire » qui consiste à faire un suivi des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1 000 m² et à établir une stratégie de réduction des consommations énergétiques avec des échéances en 2030 (-40% par rapport à une consommation de référence ou être en dessous d'un seuil Cabs défini théoriquement), en 2040 (même principe mais -50 %) et 2050 (idem avec - 60 %).

Ce travail doit se faire en plusieurs étapes :

- Etablir la liste des bâtiments concernés, leur mode de gestion (propriétaire occupant, propriétaire bailleur...) et les déclarer sur la plateforme OPERAT de l'ADEME,
- Définir pour chaque bâtiment, l'année de référence qui doit être comprise entre 2010 et 2019 ainsi que la valeur seuil qui est fonction principalement de l'usage et de l'utilisation du bâtiment. Cette valeur est définie par décret,
- Effectuer pour chaque bâtiment, une étude thermique qui doit lister les travaux pour les 3 échéances 2030, 2040 et 2050,
- Reporter annuellement les consommations énergétiques n-1 des bâtiments avant le 20 septembre de chaque année,
- Avant 2026, une étude spécifique technico-économique doit être faite si les objectifs 2030 ne peuvent être atteints et pour chaque période, il faudra le faire.

9 bâtiments sont soumis au décret tertiaire. La liste est ci-dessous.

| BÂTIMENTS CCLO > 1000 m ² | | | Type de Propriétaire | Usage | Service gestionnaire |
|--------------------------------------|---------|----------------------|----------------------|------------|--|
| BÂTIMENTS | COMMUNE | SURFACE | | | |
| Hôtel CCLO | MOURENX | 5 131 m ² | unique | occupant | Bâtiment |
| MPE Orthez | ORTHEZ | 1 315 m ² | unique | occupant | Bâtiment |
| Bâtiment relais <u>Naude</u> | ORTHEZ | 1 858 m ² | unique | locataires | Aides et Animation économique |
| Centre Culturel MIX | MOURENX | 4 314 m ² | Division en volume | locataires | Foncier & Commerce & Animation du territoire |
| Hôtel d'entreprises <u>Pesqué</u> | ORTHEZ | 2 076 m ² | unique | locataires | Aides et Animation économique |
| Pépinière d'entreprises | ARTIX | 1 962 m ² | unique | locataires | Aides et Animation économique |
| Pôle Médical | ARTIX | 1 185 m ² | Crédit bail - unique | locataires | Foncier |
| Centre Yves <u>Dréau</u> | MOURENX | 2 098 m ² | COPRO en 28/12/2020 | locataires | Foncier |
| Laboratoire des Pyrénées - Landes | PARDIES | 1 500 m ² | Crédit bail | | Foncier |

Deux bureaux d'études Behi et Green-me ont été mandatés pour aider la collectivité dans la démarche :

● BEHI

Le bureau d'étude BEHI pour la compilation des données des bâtiments, le choix des années de référence et les audits pour définir les travaux. La mission n'est toujours pas terminée à ce jour.

Dans le tableau ci-dessous, le point sur les différents bâtiments.

| Consommation en kWh/m ² | | | Consommation théorique abs | Consommation de l'année de référence | Consommation de l'année 2021 | Objectif de consommation de l'année 2030 |
|------------------------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--|
| BÂTIMENTS | OPERAT création entité foncière | Année de référence | | | | |
| Hôtel CCLO | x | 2015 | 121 | 209 | 179 | 125 |
| MPE Orthez | x | 2019 | 81 | 210 | 232 | 126 |
| Bâtiment relais <u>Naude</u> | x | | | | | |
| Centre Culturel MIX | non | 2018 | | 118 | 117 | 76 |
| Hôtel d'entreprises <u>Pesqué</u> | x | | | | | |
| Pépinière d'entreprises | x | | | | | |
| Pôle Médical | x | 2015 | | 175 | | 105 |
| Centre Yves <u>Dréau</u> | non | 2014 | 117 | 97 | 70 | 58 |
| Laboratoire des Pyrénées - Landes | non | | | | | |

Les entités foncières sur OPERAT ont été créées sauf pour trois bâtiments :

- Le centre culturel du MI[X] car la notion de division en volume n'est pas identifiée par l'Etat à ce jour,
- Le Centre Yves Dréau car il est en copropriété et cette action de déclaration doit être portée par cette dernière,
- Le Laboratoire des Pyrénées et des Landes est en crédit-bail et c'est à la charge du crédit-preneur la déclaration sur OPERAT.

Les années de référence, les consommations de référence, les consommations de l'année 2021 et les objectifs 2023, ont été déterminés pour les bâtiments dont la CCLO paye les factures et éventuellement les refactures. Les consommations théoriques ont été estimées quand les décrets d'application sur l'activité de l'Etat ont été publiés.

Deux locataires ont choisi de faire les démarches eux-mêmes sur OPERAT (déclaration d'entité et les consommations). Pour les autres, la CCLO a pris le parti de les accompagner dans cette démarche avec l'aide de la plateforme « Energisme ». Pour l'heure, aucun décret sur le secteur économique n'est paru.

Pour plus de sécurité, les données des consommations 2021 et 2022 seront à recueillir sur Energisme.

GREEN-ME

En parallèle, un accompagnement spécifique a été mené avec le bureau d'étude Green-Me qui a effectué en 2022, une instrumentalisation du bâtiment administratif de la CCLO.

Ce travail munitieux a permis de mettre à jour des dysfonctionnements du bâtiment et en confirmer certains. Il a également été un support pour une sensibilisation des usagers car deux enquêtes de confort ont été menées.

L'entreprise n'existe plus mais cette approche serait à renouveler sur d'autres bâtiments.

LE PCAET

Dans le cadre de sa compétence « Climat Air Energie », la communauté de communes de Lacq-Orthez a adopté, par délibération du 18 décembre 2017, son Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) 2017-2022, document stratégique et de programmation territoriale permettant de décliner les objectifs du projet de territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez en matière d'Environnement.

L'Article R229-51 du code de l'environnement prévoit un « dispositif de suivi et d'évaluation qui porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté ».

Un bilan final a donc été établi et approuvé au conseil communautaire du 12 décembre 2022. Des temps de présentation et d'échanges autour de ce bilan ont eu lieu dans le cadre d'une conférence des maires, d'une réunion de chefs de service ainsi que le comité de pilotage de suivi du PCAET.

Le bilan met en évidence des données factuelles de certaines consommations et des productions énergétiques. Les consommations énergétiques du territoire sont restées stables entre 2012 et 2019. La production d'énergies renouvelables et de récupération a fortement progressé de 170 MW en 2012 à 320 MW en 2022 soit une augmentation de 88 %. Ainsi, le profil énergétique du territoire a fortement changé. Par exemple, sur Pardies, la centrale photovoltaïque fonctionne depuis 2019 et le méthaniseur est en service depuis septembre dernier. La collectivité s'est engagée dans Territoire d'Industries et promeut l'hydrogène vert. De nouveaux industriels dans le domaine des énergies renouvelables (électricité solaire, biogaz, ...) se sont positionnés sur notre territoire et c'est le fruit de plusieurs années de prospection, de négociations, de réflexion collective entre public et privé.

Ce bilan fait aussi le point d'avancement de la programmation des actions : 83 % des actions sont terminées ou prises en compte de manière pérenne.

Les résultats de ce premier PCAET sont très encourageants :

- Le territoire est sur une dynamique de maîtrise de ses consommations énergétiques,
- Le territoire a diversifié sa production d'énergies renouvelables et cela surtout pour les secteurs Industriel et Résidentiel,
- La diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre est effective sur ces 2 secteurs,
- Globalement, les objectifs de diminution des émissions polluantes sont atteints,
- Le stockage du CO2 et la récupération du CO2 sont effectifs sur le territoire,

Pour la suite, il faudrait conforter et renforcer la dynamique enclenchée depuis 2017. Les secteurs à développer et consolider sont les secteurs de la mobilité, du tertiaire et de l'agriculture. Enfin, l'adaptation est aussi un champ à investiguer sous l'angle de la résilience face aux effets du climat et des pénuries actuelles, matières, énergies, eau, etc.

4 PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1 ENFANCE - ENSEIGNEMENT

PETITE ENFANCE

Après deux années de gestion de crise sanitaire qui a eu des répercussions sur la fréquentation, le fonctionnement et l'activité des établissements, le service Petite Enfance a retrouvé un fonctionnement dit « normal ».

Il a plaisir à retrouver les familles au sein des lieux de vie, à créer des groupes de parents, à reprendre des projets de sorties, d'échanges et à innover dans les contenus pédagogiques.

L'année 2022 a été riche en **formations** et **projets divers** pour accompagner au mieux les familles et les enfants dans leurs apprentissages et développement : actions de soutien à la parentalité, réaménagement d'une salle de change des bébés avec l'aide de la CAF, réflexions menées sur le **guichet unique** (objectif : donner de la lisibilité aux familles, leur faciliter le parcours, avec un lieu qui centralise les demandes d'inscription), réflexion sur l'**extension d'une crèche** pour un fonctionnement en âges mélangés, sur le rafraîchissement des deux petites crèches, etc.

Les règlements de fonctionnement ont été modifiés selon la réforme (catégorisation des crèches, protocoles à annexer au règlement, mise ne place d'un référent « Santé et Accueil Inclusif », administration des médicaments, analyse des pratiques professionnelles, etc.).

Une année marquée par l'accompagnement individuel des familles, l'accueil plus important d'enfants porteurs de handicap et un engagement pérenne pour un accueil de qualité avec l'intérêt de l'enfant au cœur des préoccupations.

Lors de la présentation des bilans 2022, le 8 juin 2023, la représentante CAF a rappelé que « le service PE de la CCLO est reconnu sur le territoire pour être un service de qualité ».

Le service petite enfance gère cinq crèches intercommunales, le RAM et le LAEP labellisé sur Orthez.

Les structures intercommunales ont leurs particularités mais avec un socle commun, un accompagnement et un soutien identiques ainsi que des moyens humains et financiers importants.

La CCLO soutient également financièrement :

- Le RPE AMAYRA dont le siège est situé à Artix,
- Le LAEP géré par le centre social LO SOLAN à Mourenx,
- Les crèches associatives de Mourenx et Monein.

Financement de deux RPE et de deux LAEP

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'Association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) depuis 2004, appelé désormais Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011. Le 1^{er} janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP « Lo Petit e Tots ».

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RPE : 22 570,57 € (la CAF abonde à hauteur de 57 429,43 €),
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 15 029,57 € (la CAF abonde à hauteur de 12 103,43 €).

La CCLO gère directement :

- Le RPE « Arc-en-ciel » d'Orthez (deux RPE couvrent donc l'ensemble du territoire) : 96 327,84 € (financé par la CAF, la MSA et le Département à hauteur de 50 199,69 €) – 1,8 ETP ;
- Depuis janvier 2018, elle gère également le LAEP « Les 1 000 pattes » à Orthez qui est de plus en plus fréquenté (deux LAEP couvrent l'ensemble du territoire). Après une phase d'expérimentation, le LAEP d'Orthez a été labellisé le 5 novembre 2018 avec l'ouverture de la Maison de la petite enfance. Une réorganisation du service, sans crédit supplémentaire, a permis cette création : 11 982,06 € qui correspondent à des charges de personnel affecté (financée par la CAF à hauteur de 7 415,36 €).

En 2022, le territoire compte 189 assistantes maternelles agréées en activité contre 208 en 2021 (capacité d'accueil théorique : 964 places). 87 ont fréquenté les RAM (89 en 2021) soit 46,03 %.

Les deux LAEP ont accueilli 1 653 enfants en 2022 contre 1 045 en 2021 et 1 213 accompagnants contre 1 035 en 2021, sur 261 séances contre 227 en 2021 (38 % de fréquentation en plus par rapport à 2021 et 15 % de séances supplémentaires).

Le travail de collecte et de synthèse de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2022, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les deux RAM, les LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La restitution orale des données 2022 a eu lieu le 3 juillet 2023.

Unique sur le département, outil de positionnement politique. 86 % de taux de couverture des besoins sur la CCLO (au-dessus des moyennes nationale, régionale, départementale).

Gestion des crèches intercommunales

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce cette compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement, depuis 2014, les crèches publiques d'Orthez et de Lagor. Les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles ont ouvert en janvier 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix.

Elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de Monein, 24 places (15 716,29 € en 2022), et de Mourenx, 49 places (20 058,07€), et elle les aide financièrement (21 538,40 € + 173 171,90 €) ; les deux crèches perçoivent directement des aides de la CAF (respectivement : 58 461,60 € et 119 359,10 €).

Une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'un psychologue et d'un médecin référent, intervient dans chaque crèche.

Un pool de remplacement, composé de 3 agents, pallie les absences.

La démarche "manger bio et local" a été adoptée dans les 5 crèches intercommunales pour une alimentation saine et de qualité.

Toutes les crèches se maintiennent au niveau 2 du label d'ECOCERT "En cuisine".

L'action de sensibilisation à la langue béarnaise en crèche avec le département et OCBI s'est traduite par la mise en place d'actions : lexique interactif en béarnais, 1/2 journée de béarnais, séance de contes dans chaque crèche.

135 places dans les structures publiques ont permis l'accueil de 246 enfants en 2022.

73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 163 enfants en 2022.

La crèche « Les Magnolias » d'Orthez – 50 places depuis le 5 novembre 2018

Le déménagement s'est fait en novembre 2013 dans les ALGECOS : solution temporaire choisie par l'ex-CCCO, le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Avec la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

Le 5 novembre 2018 : ouverture de la Maison de la petite enfance rue Darget, autorisée par la PMI, avec une capacité de 50 places.

Le bâtiment est également composé d'un RPE et d'un LAEP agréé et répond parfaitement aux besoins.

Réorganisation du service restauration d'Orthez en 2021.

Le 8 janvier 2021, résiliation de la convention de prestation de service par la ville d'Orthez pour la fabrication et la distribution des repas des crèches d'Orthez, de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles.

Le 8 février 2021, nouveau service en régie : recrutement d'une cuisinière à temps complet et d'une aide cuisinière à mi-temps (livraison des repas également) = 2 contractuelles qui ont été ensuite stagiaires à compter du 1^{er} août 2021.

Initialement la structure était composée de 3 groupes d'enfants : 2 groupes de 15 et un groupe de 20 enfants. Après réflexion, un travail en équipe et les locaux le permettant, séparation du groupe de 20 en 2 groupes de 10 enfants. Ces petits groupes permettent une meilleure prise en compte des besoins de chacun.

Après deux années sans accueil d'enfant en situation de handicap, la crèche accueille depuis 2021 des enfants diagnostiqués et en cours de diagnostic ainsi que des enfants en famille d'accueil ou suivis par la PMI. Ces accueils nécessitent des rencontres et des échanges avec les services sociaux : CAMPS, SESSAD, ASE, etc., un accompagnement des parents, avec la psychologue, afin de les orienter dans un parcours vers du soin, etc.

- 21 agents + 2 cuisinières + 1 secrétaire soit 18.8 ETP,
- CA 2022 : 1 078 460 € dont 89 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 84,25 %.

Meilleur service rendu aux familles avec le RPE, la crèche et le LAEP sur un même lieu : accès plus facile aux informations pour les familles. Augmentation importante de la fréquentation du LAEP.

La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY (partenaire privé qui a participé à hauteur de 47 522 € en 2022).

Les élus de l'ex-communauté de communes de LAGOR ont décidé de s'orienter vers une création de structure d'accueil collectif en partenariat avec une entreprise présente sur le territoire : SO.FI.CAR appelée aujourd'hui TORAY CFE.

Cette structure a ouvert ses portes en septembre 2009.

- 12 agents dont une infirmière (12h/semaine) – 10.20 ETP,
- CA 2022 : 519 864 € dont 87,8 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 77 %.

La crèche « L'îlot P'tits Pieds » d'Artix – 25 places

Cette structure municipale a été transférée à la CCLO au 1^{er} janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 (stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes, apports et soutien du service petite enfance : réunions, journée annuelle pédagogique).

- 12 agents soit 11 ETP,
- CA 2022 : 586 776 € dont 89,5 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 74 %.

Gestion des absences difficile encore en 2022 avec notamment : 2 agents en CLM, la directrice en congé maternité, le départ à la retraite de la cuisinière et le remplacement de l'agent d'entretien.

Taux d'occupation en légère augmentation et à améliorer.

La CCLO gère également les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015.

La crèche « Graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places

- 6 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5,95 ETP,
- CA 2022 : 323 372 € dont 89 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 87 %.

Très bonne fréquentation et pas d'absentéisme.

La crèche « Les Mini-pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5,85 ETP,
- CA 2022 : 312 932 € dont 88,8 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 81,19 %.

Équipe stable cette année et bonne fréquentation.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

Pour exercer cette compétence dont les dépenses se sont élevées à **3 261 785,48 €** (frais de bâtiments compris), l'intercommunalité a été aidée en 2022 à hauteur de **54,45 %** (soit 1 776 353,92 €).

Le reste à charge pour la CCLO en 2022, déduction faite de la participation de partenaires institutionnels - essentiellement la CAF - et des usagers, est de **1 485 431,56 €** pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RPE + 2 LAEP).

Soit, malgré des charges générales de fonctionnement maintenues à l'identique et des recettes supplémentaires, une augmentation de la participation de la CCLO de 100 454 € par rapport à 2021, due à l'augmentation des charges de personnel (passage des auxiliaires en catégorie B notamment).

La Convention Territoriale Globale (CTG) est toujours en cours d'élaboration par la CAF.

ENSEIGNEMENT

Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq-Orthez octroie des subventions aux établissements scolaires (collèges Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

| | |
|---|-----------------|
| ☛ Subventions aux foyers socio éducatifs : | 2 300 € |
| ☛ Subventions aux associations sportives : | 3 480 € |
| ☛ Aides aux projets et voyages pédagogiques : | 11 250 € |
| TOTAL : | 17 030 € |

Les Aides financières diverses

- ☛ Sections sportives football et basketball, collège d'Artix, Lycée de Mourenx et Collège Daniel Argote ORTHEZ : 15 000 €

- ☛ La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique (Iniciativa) :

Schéma d'aménagement linguistique

| | |
|--|-----------------|
| ○ Association OC PER TOST : | 16 200 € |
| ○ Association CULTURA DE NOSTE : | 16 200 € |
| ○ Coopérative scolaire de l'école maternelle de Monein : | 300 € |
| ○ Association « Les Petits Vendangeurs » de l'école maternelle de Monein : | 600 € |
| ○ Ecole de Lagor : | 300 € |
| TOTAL : | 33 600 € |

En raison du COVID, il n'y a pas eu de Carrefour des métiers en 2021.

Les aides financières aux étudiants (65 000€ inscrits au budget)

☛ Aides aux étudiants :

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées, selon un barème d'octroi défini par les élus, aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 150 à 400 € par personne et par an. Depuis septembre 2021, les demandes peuvent se faire en ligne sur une plateforme de démarches simplifiées.

55 600 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à **221** étudiants, se répartissant de la manière suivante :

| Montant octroyé | Nombre de bénéficiaires | Budget par Montant octroyé |
|-----------------|-------------------------|----------------------------|
| 150 € | 49 | 7 350 € |
| 200 € | 15 | 3 000 € |
| 250 € | 97 | 24 250 € |
| 300 € | 24 | 7 200 € |
| 350 € | 12 | 4 200 € |
| 400 € | 24 | 9 600 € |

🔹 Aides aux stages obligatoires :

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stages obligatoires : **8 755 €** ont été attribués à **55** étudiants.

Total des aides versées : 64 355 €.

Les aides aux devoirs (bilan 2022) dans les Écoles primaires

41 écoles ont bénéficié de ce service et 44 communes étaient concernées.

101 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 813 enfants inscrits.

Au total, 7 859,46 heures sur 34 semaines ont été rémunérées par la Communauté de communes de Lacq-Orthez, soit 231 heures en moyenne/semaine et 6,6 équivalents temps plein.

Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn et Salies-de-Béarn accueillent les écoliers de la Communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transports + frais d'entrées : 135 903.82 €

4.2 HABITAT

SOUTIEN L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVE : GUICHET HABITAT/ÉNERGIE

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET), la Communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de son Guichet Habitat-Énergie.

En 2021, dans le cadre du déploiement du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) confié par l'État aux Régions, le guichet Habitat-Énergie de la CCLO est monté en puissance après validation de la candidature de Lacq-Orthez lors d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au 1^{er} janvier 2022, le guichet Habitat-Énergie de Lacq-Orthez a été labellisé France RENOV'. Son rôle n'a pas fondamentalement évolué puisque sa mission première est toujours d'apporter un renseignement technique, juridique et financier entièrement neutre à tout porteur de projet.

Il peut s'agir d'une information de premier niveau mais aussi d'un conseil personnalisé plus complet au travers d'un rendez-vous physique. Les conseillères du guichet peuvent aussi réaliser des accompagnements avec des visites de logements, dans certaines conditions. Les missions de sensibilisation et d'animations auprès des particuliers mais aussi des artisans et autres acteurs de la rénovation sont plus importantes. La collectivité a fait le choix d'accompagner les particuliers quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs. En outre, Lacq-Orthez a décidé d'accompagner les copropriétés et le petit tertiaire dans leur projet de rénovation énergétique, choix optionnel du programme SARE.

L'activité du guichet Habitat-Énergie a été très intense en 2022, sur la même lancée que 2021.

1118 conseils de premiers niveaux ont été délivrés, 139 conseils personnalisés dont 4 pour les copropriétés, 35 visites de logements ont été effectuées dont 1 pour une copropriété.

Dans le cadre du programme SARE, une subvention de 66 847 € a été perçue par l'intercommunalité de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'animation du guichet Habitat--Énergie (dont une prime Surchauffe de 14 400 € pour le démarrage très intense de 2021). Cette subvention est calculée en fonction des résultats du guichet et du nombre d'actes réalisés.

En fonction de leur projet, les propriétaires privés ont pu être orientés vers le dispositif financier approprié à leur situation : 22 % vers le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi », 3 % vers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain d'Orthez (OPAH-RU) et 3 % ont bénéficié d'un accompagnement du guichet de Lacq-Orthez avec visite du logement. C'est donc plus d'un quart des projets renseignés qui portent sur des rénovations énergétiques globales avec un saut supérieur à 35 %.

Concernant le soutien financier aux projets de rénovation, en 2022, 81 logements ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Bien Chez Soi 3 » et de l'OPAH-RU d'Orthez pour un montant total de 201 006 €.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DU CENTRE-VILLE D'ORTHEZ

Afin de travailler sur la requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez, une OPAH-RU a été lancée le 23 août 2021, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale pour 5 ans et en partenariat avec la ville d'Orthez, l'ANAH, le Département, la Région, la Banque des Territoires et PROCIVIS.

Le bureau d'étude ALTAIR anime cette opération. Pour la première année, le coût du suivi animation a été de 50 640 € subventionné à hauteur de 40 512 € par l'ANAH, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires.

L'objectif de ce programme centré sur le cœur de ville est de réhabiliter 120 logements dont 70 logements locatifs privés et 50 logements de propriétaires occupants. L'objectif est aussi d'accompagner 5 copropriétés et d'élaborer un protocole de lutte contre l'habitat indigne, afin d'améliorer la détection et le traitement des logements indécents et indignes.

Le démarrage du programme a été très positif. Sur la première année d'OPAH-RU, 127 contacts ont été renseignés, 81 visites ont été réalisées par ALTAIR et 23 logements ont ainsi pu être agréés en commission ANAH pour mobiliser des aides financières de l'ANAH, du Département et de Lacq-Orthez. Sur ces 23 logements, 12 concernent des réhabilitations pour des propriétaires occupants et 11 des logements locatifs à loyers conventionnés.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET TRES DEGRADE

Etude de préfiguration de traitement de l'habitat très dégradé

Au second semestre 2021 puis premier semestre 2022, afin de traiter le volet renouvellement urbain de l'OPAH d'Orthez, il a été décidé de réaliser une étude avec la SEPA pour définir les modalités et les outils de résorption de l'habitat très dégradé sur Orthez mais aussi sur tous les centres-bourgs de l'intercommunalité. L'étude listant les différents outils juridiques et financiers mobilisables a été livrée en mai 2022. Son coût, d'un montant de 19 000 €, a été subventionné par le Département et la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, à hauteur de 10 800 €.

Mise en place d'un comité technique de lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH-RU d'Orthez, l'objectif était d'établir un protocole de lutte contre l'habitat indigne.

Le choix a été fait de saisir l'opportunité de travailler à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal, afin d'améliorer le repérage puis le traitement de l'habitat potentiellement indigne. L'année 2022 a été consacrée à la validation d'une organisation à l'échelle de l'intercommunalité avec tous les partenaires compétents (DDTM, ARS, CAF, ville d'Orthez, ADIL, Conseil départemental, ALTAIR), pour une mise en œuvre opérationnelle à compter de janvier 2023.

L'intercommunalité a un rôle d'animation et de mise en réseau sur cette thématique puisque l'insalubrité et l'infraction au règlement sanitaire départemental et la sécurité sont des compétences de l'État pour la première et communales pour les deux dernières (police du Maire).

SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS A PRIX MAITRISES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est fixée l'objectif de produire 195 logements locatifs sociaux avec plusieurs critères à respecter :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50 % de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75 % des logements en T2 ou T3,
- 30 % des logements financés en PLAI.

Pour son projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements, Balansun a perçu, en 2022, une subvention de 9 864 €.

La résidence intergénérationnelle de 25 logements d'Artix, portée par l'Office 64 de l'Habitat, a été livrée au printemps 2022. Le solde de la subvention de Lacq-Orthez sera versé en 2023 sur présentation des DGD.

Les travaux de la résidence intergénérationnelle de Mourenx (25 logements) portée par Domofrance ont quant à eux démarré en octobre 2022. Le premier acompte de la subvention a été versé (47 387 €).

L'opération de Lagor (10 logements) portée par Domofrance a vu son démarrage retardé à 2023.

La commune d'Abos a lancé l'étude de la deuxième tranche de son opération du centre-bourg livrée en 2008. Lacq-Orthez a délibéré pour attribuer son soutien financier dont le premier acompte sera versé au démarrage des travaux programmés en 2023.

POLITIQUE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Conformément à l'une de ses compétences obligatoires, la Communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage : 16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux à Mourenx et 6 emplacements de terrains familiaux ainsi que l'aire de grand passage à Orthez.

Pour être soutenue dans la gestion des différents sites, l'intercommunalité a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 15 917 € subventionné par l'État à hauteur de 50%. Ainsi, Gadjé accompagne les familles pour leurs questions et problématiques liées au logement et assure l'interface avec les services de la communauté de communes.

Concernant l'aire de grand passage d'Orthez faisant office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la communauté de communes de Lacq-Orthez a réalisé des travaux importants l'été 2020 afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles et sécuriser la distribution des fluides.

La gestion de l'aire est assurée par l'EIRL SAN AUGUSTIN dans le cadre d'un marché signé en décembre 2020. Le coût de gestion pour l'année 2022 s'est élevé à 23 990 €. La régie de l'aire a quant à elle enregistré des recettes à hauteur de 16 667 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages estivaux, il est à noter l'installation illicite de deux véritables groupes de grands passages. L'un composé de 80 caravanes ayant stationné 15 jours à Pardies et l'autre composé d'une centaine de caravanes ayant stationné 7 jours à Bésingrand puis 7 jours à Orthez-Sainte Suzanne et 15 jours à Maslacq.

Par ailleurs, il est important de noter l'installation illicite de multiples petits groupes à Monein, Ozenx-Montestrucq, Os-Marsillon, Lagor et Noguères (groupes composés de 3 à 20 caravanes). Il semblerait qu'en 2022 ces installations soient le fait en grande partie des familles installées à l'année sur l'aire d'Orthez mais aussi de parents des familles de Mourenx. En 2022, 13 procédures d'expulsion ont été enclenchées par l'intercommunalité. Chacune des procédures a un coût moyen de 1 200 € (frais d'huissier et d'avocat).

Enfin, concernant la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté en février 2020, la collectivité a inscrit une enveloppe budgétaire de 100 000 € en 2021 pour acquérir un terrain constructible, afin de mener un projet d'habitat qui permettrait l'accueil de familles sédentaires du quartier La Barthe de Mourenx, aujourd'hui en surpopulation. L'année 2022 a été consacrée à la recherche de foncier sur plusieurs communes. Une piste est étudiée à Mourenx, sans garantie de faisabilité technique à ce jour.

ELABORATION DU BILAN DU PLH 2016-2022

Par délibération du 21 mars 2022, Lacq-Orthez a confié à l'AUDAP la réalisation du bilan du PLH 2016-2022. A noter l'organisation d'une matinée du PLH début juillet 2022 avec la présence de 40 communes. Cette journée de travail a fait l'objet d'un livrable transmis à l'ensemble des communes.

Le bilan a été approuvé en conseil du 26 septembre 2022. Il a permis de mettre en exergue des résultats significatifs sur la réhabilitation de logements privés (2 000 rénovés avec le soutien financier de l'intercommunalité), 1 400 porteurs de projets renseignés et accompagnés tous les ans depuis la labellisation du guichet Habitat-Énergie France Rénov'.

Sur le logement social, le bilan est aussi significatif avec 94 logements HLM financés, 26 logements communaux à loyers conventionnés et une cinquantaine de logements conventionnés privés.

Le recul de la vacance n'a quant à lui pas été suffisant, tout comme l'évolution démographique qui reste atone à l'échelle de l'intercommunalité.

Dans un même temps que l'adoption du bilan du PLH 2016-2022, l'intercommunalité a décidé de lancer l'élaboration de son nouveau PLH, ceci en étroite cohérence avec le lancement du nouveau PCAET et de son premier PLUI (délibérations du 26 septembre 2022).

Pour l'accompagnement de l'AUDAP sur la réalisation du bilan du PLH puis le lancement de la réalisation du nouveau, le coût s'est porté à 39 690 € sur l'année 2022. Il est à noter que le Département apportera un soutien financier pour la réalisation du nouveau PLH à hauteur de 20 % du coût d'élaboration (versement après validation du PLH).

4.3 MOBILITES

LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD MOBILACQ)

Il a été ouvert, le 15 mai 2012, avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1^{er} janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. Deux communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles, et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points, et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

En 2022, 8 303 réservations ont été effectuées par le service de TAD, soit 9 336 passagers, avec un taux de groupage moyen de 32 %. Les trois principaux motifs de déplacements restent liés aux rendez-vous médicaux, aux démarches administratives et à destination des centres commerciaux d'alimentation.

Le coût de fonctionnement du service pour 2022 s'élève à 338 030,91 €, financés à hauteur de 50 % par le Conseil Régional et de 20 000 € par la participation des usagers.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les modalités contractuelles avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont évolué. La convention de délégation s'étend désormais du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année N+1 et le financement intervient à hauteur de 50 % maximum des dépenses engagées pour la collectivité. Il est versé en 2 fois ; 80 % en septembre et le solde à l'issue de l'année écoulée.

TRANSPORT FERROVIAIRE

La CCLO était signataire du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharram) conclu par la Région avec l'ensemble des intercommunalités concernées par la ligne. Dans ce cadre, ont été réaménagés les abords de la gare d'Artix en accompagnement de la rénovation de la gare. Aucun comité de pilotage, ni comité technique, ne s'est tenu depuis 2018 et il n'y a pas eu d'autre élément sur la suite de ce contrat.

TRANSPORT SCOLAIRE

La communauté de communes de Lacq-Orthez ne participe plus aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens depuis 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transports depuis la loi NOTRe, ayant supprimé l'appel à participation de la collectivité.

TRANSPORT INTERURBAIN

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il relève de la Région. La communauté de communes de Lacq-Orthez est attentive à disposer d'éléments de connaissance de la fréquentation des lignes pour une desserte plus adaptée du territoire.

Dans le cadre de son Plan régional des services de transports routiers de voyageurs 2020-2030, la Région a sollicité la CCLO afin de recueillir des observations et propositions pour préfigurer le futur réseau routier régional. L'offre régionale a tenu compte du souhait d'amélioration et d'optimisation des lignes interurbaines présentes sur le territoire. Ce nouveau plan est effectif depuis septembre 2022. 3 lignes sont désormais présentes améliorant la desserte du territoire.

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Rappel :

La communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente par délégation de la Région dans le domaine du transport à la demande (TAD), a souhaité, dans le cadre de son projet de territoire et du Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET), porter une réflexion particulière sur la mobilité et a lancé, en mars 2018, la démarche du Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Après une phase état des lieux et diagnostic en 2019, la construction de ce préprogramme a été réalisée en collaboration et partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi, de l'insertion, du social et également de collectifs citoyens. Près de 50 acteurs se sont mobilisés. Ce document s'articule autour de 4 axes :

- Stratégie des mobilités et animation territoriale ;
- Accompagner au changement, communiquer, éduquer ;
- Développer les services de mobilité ;
- Aménager l'intermodalité.

Chaque axe fait l'objet d'une déclinaison en fiche-projet, soit 16 fiches au total.

Le document a été approuvé en conseil communautaire du 22 mars 2021.

Les projets menés par la collectivité

- **L'élaboration d'un schéma vélo** suite à la candidature à l'AMI du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. L'étude lancée en novembre 2021 s'est terminée en juillet 2022. Le schéma a été adopté au conseil communautaire du 26 septembre 2022. Le schéma propose des itinéraires structurants, continus et sécurisés pour répondre à des enjeux de déplacements du quotidien au niveau des pôles urbains principaux du territoire. Il a été également souhaité que le schéma puisse desservir l'ensemble des gares, des établissements scolaires et des services administratifs.

Le schéma en quelques chiffres :

- Longueur des itinéraires projetés : 86 km dont 22 km en site propre,
- Population desservie (population située à 300m ou moins d'un itinéraire) : 20 000 personnes, soit plus d'1/3 des habitants du territoire,
- 5 942 000 € d'investissement sur 9 ans dont 1/3 par la CCLO.

Lauréat de l'AMI Phase 2 départemental, la CCLO a lancé la mise en œuvre opérationnelle lors du dernier trimestre 2022 par l'aménagement d'une portion en voie verte au centre-ville d'Orthez. Une autre portion est prévue en 2023 à Mourenx et il est question de répondre aux appels à projets et manifestations qui se présenteront.

- **L'étude piétonne** : en partenariat avec l'AUDAP, prestataire retenu pour l'étude, il s'agit de proposer à 4 communes pilotes et volontaires des mesures et des recommandations en faveur des déplacements piétons. Les 4 communes sont Orthez, Monein, Artix et Puyoô. Après une phase de diagnostic, des études terrain et des balades urbaines en présence des élus et techniciens des communes, une série de mesures et actions ont été présentées. En 2022, un nouveau temps a été proposé avec les communes de Monein et Puyoô pour la mise en œuvre opérationnelle des propositions. Le projet devrait s'étendre en 2023 afin de travailler en transversalité avec le pôle aménagement sur la programmation des travaux.

LES MOBILITES – LOI LOM

La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019, prévoit une couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin de construire des solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux, y compris pour les territoires peu denses.

La CCLO, en tant que communauté de communes, a décidé de la non prise de compétence mobilité lors du conseil communautaire du 22 mars 2021, souhaitant favoriser une prise de compétence à l'échelle du Pays de Béarn. L'année 2022 a permis de définir la consistance des offres de mobilité et donc un scénario final intégrant les volets financiers et juridiques afférents en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA), le Syndicat des Mobilités « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » (NAM) et les collectivités.

Le Bureau du Pays de Béarn, réuni le 1^{er} juillet 2022, a décidé d'opter pour une approche progressive plutôt que de se positionner sur un scénario ou une variante et d'en écarter les autres. Il s'agit donc de :

- Poursuivre et d'affiner le projet de mobilité Béarn en cours d'élaboration (Livre Blanc de la Mobilité -interne et externe- au Béarn),
- Travailler à une gouvernance locale et partenariale renforcée de la mobilité avec la Région et Nouvelle-Aquitaine Mobilités,
- Envisager des financements progressifs (des COM au VMA voire au VM) à hauteur des ambitions.

A la lumière des éléments financiers et techniques, les élus ont décidé de prendre rang dès à présent pour les Contrats opérationnels de mobilités (COM), tout en faisant valoir la démarche engagée à l'échelle du Béarn. L'objectif est de garantir la cohérence territoriale des projets des 3 secteurs contractuels identifiés par la Région (Grand Pau / Béarn des Gaves et Lacq-Orthez / Haut Béarn - Pays de Nay - Vallée d'Ossau) et également d'approfondir la réflexion sur la mise place d'une Commission Locale des Mobilités (CLM) via Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM).

Concernant le livre blanc des mobilités, deux autres champs ont été explorés en 2022 : mobilité touristique et accessibilité des territoires. Un livrable est attendu début 2023.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la CCLO, suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau Gérontologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le département).

En 2019, l'association Gaves et Bidouze a connu une mutation importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme Territoriale d'Appui des Pyrénées-Atlantiques.

Elle se dénomme désormais ICA Santé 64 pour Informer, Coordonner et Animer avec des missions exercées à l'échelle départementale et un conseil d'administration représentatif du nouveau territoire départemental.

La convention de mise à disposition de l'agent CLIC de la CCLO auprès d'ICA 64 a été renouvelée selon les mêmes conditions financières, à savoir un remboursement total du coût du poste par l'association, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour 3 ans.

Il a par ailleurs été confirmé la poursuite d'une représentation de la CCLO au CA de l'association ICA 64.

4.4 CULTURE

CENTRE CULTUREL

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1^{er} février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016.

Après 4 années de pleine activité où tous les occupants du MI[X] ont vu leur public augmenter, où la synergie entre les différentes entités du MI[X] s'est développée et où les partenariats se sont tissés et renforcés, le MI[X] a subi la crise sanitaire de plein fouet.

La situation s'est légèrement améliorée en 2021 mais l'obligation du passe-sanitaire, qui s'est imposée dans nos services recevant du public, a été un frein à la fréquentation.

Il en est de même au 1^{er} trimestre 2022 avec l'obligation du passe-vaccinal.

Dès la levée de ces contraintes, les activités du MI[X] ont repris normalement. En ce qui concerne les animations, le public était très demandeur et très heureux de pouvoir revenir librement.

Les animations proposées par la Médiathèque ont donc été très nombreuses et ont attiré beaucoup de monde, plus qu'avant le covid.

La Médiathèque est donc bien identifiée comme un lieu d'animation, proposant des activités diverses et variées.

Les inscriptions à la médiathèque et les prêts ont également continué à augmenter, sans toutefois retrouver leur niveau d'avant covid.

Développement du MI[X]

La réflexion sur le développement du MI[X] s'est poursuivie quant au renforcement de son attractivité et de sa lisibilité sur le territoire, ainsi que sur la recherche de nouveaux publics.

Suite à une journée de facilitation regroupant toutes les entités du MI[X], des groupes de travail se sont constitués pour :

- Récolter et traduire les attentes et les souhaits du public et des partenaires,
- Faire du hall un lieu d'animation convivial et populaire, une place de village,
- Développer un programme commun et coordonné d'animations pour le tout public et les scolaires.

Micro-Folie

La Micro-Folie a été inaugurée le 4 novembre 2022.

Elle est ouverte au public tous les mercredis et les samedis. Elle accueille les scolaires et les groupes sur rendez-vous les autres jours de la semaine. Elle propose des animations autour du musée numérique et des casques de réalité virtuelle.

En novembre et décembre 2022, sur ces deux activités, elle a accueilli **361 personnes**.

Le projet « Nos Cabanes »

Le projet « Nos Cabanes » a rythmé l'année 2022 et la rentrée 2023 avec beaucoup de propositions que ce soit pour le grand public, les partenaires ou les scolaires du territoire.

Il a débuté en avril 2022 par la 1^{ère} résidence « la construction de la marionnette ». Cet atelier s'est déroulé durant une semaine, du 5 au 9 avril 2022.

Les matins de 9 h à 12h, étaient accueillis les établissements scolaires (écoles et collèges de la CCLO).

Les après-midis de 15h à 18h, étaient accueillis le tout public et les structures médico-sociales ou sociales.

Le vendredi à 18h, un moment festif autour d'un pot a réuni tous les participants à l'atelier.

Le samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h, était accueilli le tout public.

Au total 515 personnes ont participé à cet atelier :

- 222 scolaires : Orthez, Casteide-Candau, Ozenx-Montestrucq, Mourenx, Lagor,
- 143 adhérents : structures sociales ou médico-sociales d'Orthez, Biron, Mourenx, Aire sur l'Adour et Pau,
- 150 individuels.

Les 2 autres résidences se sont tenues en novembre et décembre pour :

- Inventez la cabane de notre territoire !
- Racontez notre territoire !

Dès septembre 2022, les écoles et les collèges du territoire ont été associés à ce projet « Nos Cabanes ».

2 parcours "Nos Cabanes" ont été mis en place avec plus de 250 élèves :

- 6 classes de CM1/CM2 de Mourenx, d'Arthez-de-Béarn et de Lacq ;
- 4 classes du collège de Mourenx : 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA et 2 classes de 5^{ème}.

En parallèle, deux projets de la médiathèque du MI[X] ont été reliés aux "Cabanes" :

- Parcours "Max Ducos" (CP-CE1-CE2),
- Parcours "Maria Jalibert" (maternelle).

Ces parcours ont donné lieu à des rencontres à la Médiathèque, à des rencontres avec Max Ducos et Maria Jalibert, à des ateliers avec la galerie d'art et à des projets de création plastique dans le but de faire une exposition en juin 2023.

Budget

Le budget global de fonctionnement du MI[X] s'est élevé en 2022 à 1 665 112 €, dont 289 508 € pour les charges de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune de Mourenx.

Pour le fonctionnement, la CCLO reçoit des subventions du Département pour les animations du réseau à hauteur de 25 000 € et de 6 000 € pour le transport des scolaires. Pour le projet « Nos Cabanes », la CCLO a reçu une subvention de 10 000 € du Département.

La médiathèque et les cybers ont des recettes propres en régie à hauteur de 9 800 €.

Le budget global d'investissement du MI[X] s'est élevé en 2022 à 67 814 € (Micro-Folie, mobilier, numérisation, borne électrique) + 44 761 € pour les investissements partagés entre la CCLO et la commune de Mourenx (portes automatiques, chauffage, système anti-intrusion).

Pour la Micro-Folie, la CCLO a perçu une aide de la DRAC s'élevant à 29 043 €.

PÔLE LECTURE

En 2022, le Pôle lecture est constitué de 22 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 11 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, SIVU Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagetaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mont, Puyoô, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau,

Cescau, Labastide-Cézéracq et Viellenave-d'Arthez et 3 haltes-lecture (Balansun, Sainte-Suzanne, Sallespisse).

2022 a été l'année de la préparation à la réinformatisation du réseau. C'est le logiciel Orphée NX de la société C3RB qui a été retenu en septembre 2022. Le changement effectif de logiciel aura lieu début 2023.

Acquisitions :

Au 31 décembre 2022, le fonds de la Médiathèque du MI[X] est constitué de 59 755 documents, soit 22 357 livres adultes, 18 950 livres ados/enfants, 8 112 CD audio et vinyles, 255 partitions et 10 081 DVD.

Le fonds de l'ensemble du Réseau s'élève à 163 450 documents dont 15 360 documents prêtés par la BDPA.

La Médiathèque est abonnée à 156 titres de revues adultes, ados et enfants.

Avec le système de réservations proposé, toutes ces collections sont accessibles à tous les usagers du réseau, quelle que soit leur bibliothèque d'appartenance. En 2022, 8 842 réservations ont circulé entre les bibliothèques.

Un catalogue de ressources numériques d'autoformation est également accessible à tous les usagers du réseau, via le portail, soit sur place, soit à leur domicile.

Usagers emprunteurs :

En 2022, la reprise après covid s'est continuée. Les usagers ont recommencé à venir à la Médiathèque et à emprunter. Pour autant, au niveau des inscriptions, on ne retrouve pas encore les niveaux d'avant covid mais cela progresse.

| | Médiathèque du MI[X] | | | | Réseau Pôle lecture | | | |
|---------------------------|----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Inscrits actifs | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Adultes | 2 423 | 1 812 | 1 766 | 1 901 | 6 438 | 4 656 | 4 530 | 5 466 |
| Enfants <14 ans | 1 188 | 841 | 927 | 1 036 | 3 667 | 2 493 | 2 454 | 3 303 |
| Collectivités | 82 | 95 | 120 | 115 | 265 | 222 | 256 | 272 |
| Total | 3 699 | 2 748 | 2 813 | 3 052 | 10 370 | 7 371 | 7 240 | 9 041 |

Prêts :

Les prêts sont également repartis à la hausse.

| | Médiathèque du MI[X] | | | | Réseau Pôle lecture | | | |
|-------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| Prêts | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| CD + vinyl | 6283 | 3 857 | 4 602 | 4 828 | 12 918 | 7 468 | 8 883 | 9 248 |
| DVD | 17 181 | 12 439 | 15 297 | 14 560 | 28 170 | 20 175 | 24 942 | 24 516 |
| Livres | 60 468 | 40 560 | 55 074 | 58 866 | 194 939 | 131 969 | 175 098 | 180 562 |
| Divers | 104 | 75 | 129 | 145 | 104 | 75 | 208 | 283 |
| Revue | 5 292 | 4 334 | 5 345 | 5 372 | 14 328 | 9 790 | 12 165 | 12 115 |
| Total | 89 576 | 61 455 | 80 803 | 83 768 | 251 366 | 170 112 | 222 294 | 226 761 |

Animations :

Animations thématiques, en lien avec le réseau

Au 1^{er} semestre 2022, le programme d'animations a été consacré au voyage (reprise de la thématique qui n'avait pas pu être réalisée du fait du covid).

Au 2^e semestre 2022, c'est la thématique de « la gourmandise » qui a été choisie par le réseau et qui a pris pour titre « Miam ! ».

Les animations ont été très suivies et appréciées.

| | Médiathèque du Mix | | | | Autres Bibliothèques | | | | Total Réseau | | | |
|--------------------|--------------------|------|------|--------------|----------------------|-------|------|--------------|--------------|-------|-------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Spectateurs | 893 | 790 | 413 | 1 375 | 1 998 | 1 163 | 914 | 2 673 | 2 891 | 1 953 | 1 327 | 4 048 |
| Rendez-vous | 30 | 37 | 18 | 41 | 60 | 29 | 27 | 66 | 90 | 66 | 45 | 107 |

Animations régulières de la Médiathèque : accueil de classes, accueil petite enfance, lecture pour les tout-petits, lectures été, présentation de nouveautés, clubs lecture, animations à la maison de retraite, accueil du Centre social, soirée jeux de société, Micro-Folie, etc.

| 2022 | Nbre de pers. | Nbre de RV |
|--|---------------|------------|
| Lecture sur l'herbe | 134 | 22 |
| Soirée Jeux | 83 | 4 |
| Accueil Garderie Mairie | 94 | 12 |
| Heure du conte | 236 | 18 |
| Petite enfance (crèches, Amayra, LAEP) | 559 | 45 |
| Classes primaires + collège, lycée, MFR | 2 981 | 160 |
| Petits Champions de la lecture | 35 | 1 |
| Parenthèses, y'a du neuf, polaroid, grainothèque | 121 | 8 |
| Accueil Centre social | 121 | 12 |
| Maison de retraite | 229 | 12 |
| Micro Folie | 361 | 13 |
| Total 2022 | 4 954 | 307 |

Au total en 2022, en termes d'animations, la Médiathèque du MI[X] a organisé 348 rendez-vous et a accueilli 6 329 personnes (en 2021, 249 RV pour 2 655 personnes accueillies).

RÉSEAU CYBER-BASE

Fonctionnement :

L'année a été marquée par des mouvements de personnel significatifs :

- Absence prolongée d'un membre de l'équipe (remplacée sur la dernière partie de la période),
- Départ d'un autre membre, remplacé par un collègue issu d'un autre pôle,
- Succession de deux apprentis (le contrat du premier a été rompu).

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu des conséquences marquées de janvier à mars, avec le passe vaccinal obligatoire.

Actions 2022 :

Certaines actions ont été reconduites et de nouvelles actions ont été mises en place :

Avec d'autres services de la CCLO :

- Réemploi de PC de la CCLO :
 - Don aux associations (avec service informatique),
 - Candidature retenue à un appel à projet de la Fibre64 pour étendre le don aux recycleries (« Seconde vie pour mon ordi »), avec les services Informatique et Déchets,
- Ateliers de sensibilisation au numérique éco-responsable pour tous les agents, en collaboration avec le service Informatique,
- Transformation numérique des commerces (service commerce).

Actions partenariales :

À titre d'exemple :

- « Devenez plus mobile » : améliorez sa mobilité avec le numérique (notamment se déplacer pour l'emploi et la formation), avec La Fibre64, Transition et CC Béarn des Gaves,
- « Rencontres parents » dans le cadre des interventions en collège de « Citoyenneté numérique » (sur les enjeux de sécurité, santé, vie privée, esprit critique, etc.) : moment d'échanges et de conseils sur le numérique au sein de la famille,
- Collectif de prévention des risques à l'adolescence (Mourenx) : actions sur le thème de notre rapport aux écrans, dont le spectacle « Versant vivant » précédé d'un *débat mouvant*.

Mais aussi :

- « Faites votre cinéma à Mourenx », micro-festival de courts métrages et ateliers, avec MJCL et Ciné M,
- Accueil de lycéens sur le thème de la vie privée sur Internet,
- Ateliers autour du jeu vidéo :
 - Pixel Play (cinéma le Pixel Orthez),
 - Médiathèque d'Orthez,
- Ateliers débutants adaptés (Hôpital de jour Mourenx),
- Ateliers créatifs réguliers avec des jeunes en difficulté (CRAPS Mourenx),
- Spectacle « Les liaisons numériques » dans la programmation de la Médiathèque et en partenariat avec le collège de Mourenx,
- Création d'album photos avec le pôle seniors du CCAS de Mourenx,
- « Conduire avec le temps » : sensibilisation à la sécurité routière chez les seniors (avec centre social Lo Solan).

Au-delà de la CCLO :

- Lancement du Réseau local d'inclusion numérique (Pays des Gaves),
- Création, avec Lacq Odyssee et Laurence MAGNAUDET, du jeu « **Comment c'est fake ?** » : jeu vidéo sur les infox (fake news) ; réponse à un appel à projets 2021 « De la Fibre dans les idées »,
- Interconnectés (réseau de collectivités comme des agglos par exemple) : participation ponctuelle sur les sujets d'inclusion numérique et de numérique responsable.

Animations :

Le service a participé à de nombreuses animations, dont certaines organisées en propre :

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Mourenx),
- *Semaine de la sécurité informatique*,
- *CyberVacances* (ateliers créatifs pour enfants à Mourenx, chaque période de vacances scolaires)
- *Fête du Réseau Cyber-base*,
- *Logiciels libres en fête (promotion des logiciels libres)*,
- Pixel Play (Orthez),
- Les écrans autrement (Orthez),
- MI[X] Festiv' (Mourenx) : Escape game,
- Foire de Mourenx,
- Arrivée de l'été (Mourenx),
- Ouverture des vacances d'été,
- *Festival du Jeu vidéo*,
- Semaine bleue,
- Village des sciences (Mourenx),
- Art en stock (Mourenx),
- *Internet indiscret*,
- Temps fort sur le thème de l'alimentation (Mourenx),
- Journée sur la Tolérance au Lycée Professionnel Agricole (Orthez),
- Animations de fin d'année avec service jeunesse Mourenx.

NB1 : Si le lieu n'est pas précisé, l'animation s'est déroulée à Mourenx et à Orthez.

NB2 : Les animations en italique sont des animations propres, organisées par nos soins.

Cyber-base mobile :

Prévention, initiation, ateliers créatifs, etc. Les habituelles interventions en centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ont repris, notamment dans les EHPAD.

Une expérimentation d'atelier « Hors les murs » a eu lieu en partenariat avec le Centre social Lo Solan de Mourenx. Le Cam'S, véhicule aménagé financé par le Département, s'est installé sur le marché d'Artix pour donner des conseils de sécurité informatique (mots de passe, hameçonnage, etc.). Le succès de l'opération a engendré la création du projet « CyberCam'S » pour intervenir sur d'autres communes.

Chiffres et évolutions :

Le nombre d'adhésions est en hausse de plus de 7 % par rapport à 2021 : **445** contre 415. À ceux-ci s'ajoutent les « occasionnels », au nombre de 150 environ. La fréquentation en consultation libre, quant à elle, est stable avec **370 visites par mois** en moyenne (365 en 2021). Une baisse est constatée à Orthez, compensée par une hausse à Mourenx.

En totalisant les personnes touchées dans les différentes interventions et animations en plus de celles qui fréquentent les lieux physiques, le nombre dépasse le millier.

Évolutions :

Les ateliers sont moins fréquentés mais les demandes individuelles représentent environ de **20 à 30 rendez-vous par semaine**, sans compter les demandes « spontanées ».

Les débutants s'inscrivent moins de manière individuelle, ils viennent plus souvent en groupe par l'intermédiaire de structures (CCAS, hôpital de jour, etc.).

Orientations :

Les objectifs déterminés pour le réseau en fonction de besoins identifiés sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement de la dématérialisation :
 - S'appuyer sur le réseau local d'inclusion numérique du Pays des Gaves (pilote par le groupe Fibre64 / Services départementaux / CC Lacq-Orthez / CC Béarn des Gaves).
- Améliorer la proximité du service :
 - Développement d'ateliers délocalisés (par exemple avec le CyberCam'S),
 - Information auprès de relais locaux (secrétaires de mairie, etc.).
- Sensibiliser les publics (dont les agents de Lacq-Orthez) aux enjeux et développer leur culture numérique :
 - Données personnelles,
 - Numérique libre et éthique (open source, vie privée, etc.),
 - Esprit critique (infox, etc.),
 - Sécurité,
 - Environnement,
 - Santé (surconsommation d'écran, etc.).
- Développer les actions transversales avec d'autres services et partenaires, notamment au MI[X].

INICIATIVA

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Le budget alloué pour l'année 2022 s'est élevé à 38 794. 09 € et se décompose ainsi :

- 17 400 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise ;
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations ;
- 720 € pour deux conférences-débats autour du bilinguisme ;
- 2 875. 09 € pour l'association Hart brut dans le cadre de spectacles dans les cinq crèches intercommunales ;
- 1 599 € pour l'acquisition d'ouvrages en occitan.

Les actions menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise ont été plus spécifiquement portées par les équipes des crèches et de la Médiathèque du MI[X] : animations, acquisitions d'ouvrage et sensibilisation des agents à la langue béarnaise.

Enfin, après avoir participé en 2019 à l'élaboration du schéma départemental Iniciativa Dus, la CCLLO a participé et contribué à la réflexion initiée en 2020 par le Pays de Béarn avec l'ensemble des intercommunalités du Béarn et poursuivie en 2021 et 2022, en vue d'élaborer un programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle du Béarn.

4.5 DÉVELOPPEMENT LOCAL

PAYS LACQ-ORTHEZ BÉARN DES GAVES

Le Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves. Différentes actions étaient menées sur ce territoire de projets.

Suite à la constitution du Pays de Béarn et au transfert au pôle métropolitain du Programme LEADER et des moyens d'ingénierie dédiés, décision a été prise en juin 2019 d'arrêter les actions à l'échelle du Pays LOBG hormis le Contrat Local de Santé et le contrat d'attractivité avec la Région.

Il a par ailleurs été convenu du maintien du budget annexe Pays jusqu'à la clôture de perception des recettes notifiées, pour le suivi animation du Programme Leader jusqu'en 2019, soit 115 K€ restant à percevoir.

En 2022, les deux communautés ont travaillé à l'élaboration d'un Contrat de Développement et de Transition (CDT) avec la Région Nouvelle-Aquitaine, contrat succédant au contrat d'attractivité 2021-2023, suite à la décision de la Région de procéder à l'arrêt de l'ensemble des contrats d'attractivité et de proposer à compter de 2022 un nouveau dispositif en cohérence avec le volet territorial des fonds européens 2021-2027 (cf 5.6 Politique contractuelle).

L'animation du nouveau dispositif a été confiée au pôle métropolitain Pays de Béarn.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Pour mémoire, le 1^{er} CLS a pris fin en novembre 2019 et son évaluation a été présentée en COPIL du 9 mars 2020. Le lancement du second contrat et les travaux, initialement prévus en 2020, ont été reportés à l'année 2021 en raison du contexte sanitaire.

L'année 2022 a été consacrée, lors du 1^{er} semestre, à la poursuite des groupes de travail pour l'élaboration et l'écriture du contrat. 9 groupes de travail ont été constitués autour des 4 axes du contrat afin de proposer 24 fiches actions :

- Prévention promotion santé : 10 fiches,
- Autonomie : 3 fiches,
- Environnement santé : 5 fiches,
- Accès au soin coordination : 7 fiches.

Près de 150 personnes ont contribué à l'élaboration du contrat et une vingtaine de pilotes et copilotes assurent la mise en œuvre du contrat en s'appuyant sur la mission de coordination portée par la CCLO.

Des actions ont été lancées en 2022 telles que le 1^{er} petit déjeuner professionnel sur Mourenx, en partenariat avec la DAC-PTA, ou encore la mise en place de la permanence de la Maison des Ados de Pau sur Mourenx. Des acteurs se mobilisent également sur les violences intrafamiliales, l'alimentation, le sport-santé.

La mission de la coordination du CLS s'étend également avec l'accompagnement de démarches pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire.

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Depuis 2008, la communauté de communes de Lacq-Orthez apporte son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq, au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Dans ce cadre, la convention de partenariat avec l'UPPA avait été renouvelée et confortée pour la période de 2019 à 2022.

Cette convention s'inscrit dans un contexte de reconnaissance de la recherche menée par l'UPPA, avec l'obtention du label d'excellence I-Site (Initiatives – Sciences – Innovation – Territoires – Économies) obtenu en mars 2017 pour son projet E2S : Solutions pour l'Énergie et l'Environnement, et de densité du partenariat de l'UPPA avec le monde socio-économique et culturel.

Pour ces quatre années, a été approuvée la réservation d'une **enveloppe budgétaire globale de 318 000 €**, répartie comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** dont les thématiques sont en cohérence avec le projet E2S et liées : à la chimie fine, aux matériaux, à l'environnement, à l'énergie, au développement et à l'aménagement du territoire (foncier, risques technologiques, développement économique, renouvellement urbain, identités, tourisme, patrimoine, etc.).
Ce soutien se traduit par le financement d'une **demi-allocation de thèse par an** : 15 000 € par thèse et par an, soit 45 000 € pendant trois ans, soit 15 000 € x 3 ans x 4 thèses = **180 000 €**.
- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq.
Ce soutien se traduit par le financement de trois allocations **post-doctorales à hauteur de 138 000 € pour les quatre ans**. Cette aide pourra financer :
 - soit 100 % d'un post-doctorat, à hauteur de 46 000 € par post-doctorant et par an,
 - soit 50 % d'un post-doctorat, à hauteur de 23 000 € par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an, dans le cas où le porteur de projet justifie d'un cofinancement équivalent.

En 2022, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement d'une **thèse** intitulée « Vers un numérique éco-responsable : analyse et détection des anomalies énergétiques logicielles », dont le projet est porté par le laboratoire LIUPPA EA 3000 (**45K€ sur 3 ans**),
- Attribution d'une **aide de 35 000 €** au bénéfice de CANOE (Composites en Aquitaine, Nanostructures OrganiquEs), depuis que cette plateforme est devenue une association (loi 1901) en juillet 2020. CANOE travaille au bénéfice des PME/PMI sur le développement de matériaux composites organiques innovants via la mise en place de projets structurants des différents domaines comme le photovoltaïque, l'éolien, la chimie du végétal, le recyclage des composites, etc. ou sur des formations.

Cette deuxième convention de partenariat s'achevant le 31 décembre 2022, le conseil communautaire a délibéré, le 12 décembre 2022, afin de renouveler une nouvelle fois son partenariat avec l'UPPA pour la période de 2023-2026. L'enveloppe budgétaire globale pour ces quatre nouvelles années a été votée à l'identique de la précédente, soit 318 000€.

D'autre part, la CCLO a souhaité soutenir la chaire MOVE relative aux « mutations de la mobilité en faveur du développement durable » en attribuant une aide de 5 000 € par an pendant 5 ans (2020-2024) à l'axe de recherche « mobilité durable et réseaux ».

A l'échelle du Pays de Béarn, la CCLO a participé à l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Strasbourg Conseil.

Le SLESRI Béarn a été adopté le 26 octobre 2022.

Il porte 4 ambitions :

- Accroître davantage l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur et viser l'objectif de 60% d'une classe d'âge au niveau BAC + 3,
- Répondre aux besoins de compétences du territoire,
- Développer l'impact territorial des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière de transfert de technologie et de connaissance, et de création d'entreprises,
- Dynamiser la vie étudiante et universitaire sur l'ensemble du territoire.

Il se structure autour de 6 axes stratégiques :

1. Densifier et diversifier l'offre de formation post-bac,
2. Promouvoir l'offre de formation post-bac présente en Béarn,
3. Faire écosystème en matière de recherche-développement-innovation et d'entrepreneuriat,
4. Densifier et pérenniser le réseau d'acteurs de la vie étudiante,
5. Promouvoir la science auprès de tous les publics,
6. Développer la coopération internationale au niveau transfrontalier et européen.

Deux instances de pilotage du schéma sont prévues, conférence territoriale réunissant l'ensemble des partenaires et comité stratégique auxquelles participera la CCLO.

Enfin la CCLO a décidé de soutenir le projet de Campus des métiers et qualifications, projet visant sur la filière des métiers de l'énergie verte et décarbonée, à établir une meilleure adéquation entre les besoins métiers et l'offre de formation. À cet effet, un dossier de candidature est porté par l'UPPA, avec le soutien financier de la CCLO et de CHEMPARC, à hauteur de 12 400 € pour chacun des trois partenaires. Son élaboration et la mobilisation des entreprises ont démarré au 2nd semestre 2021 pour un dépôt de candidature initialement prévu courant 2022.

L'étude et les différents échanges menés avec le rectorat, la RNA, les partenaires industriels, etc. ont conduit à une réorientation du projet, l'UPPA se positionnant sur un appel à projet plus global « Compétences et Métiers d'Avenir », en lien avec le projet de CMQ désormais en accord avec le Rectorat par la cité scolaire de Mourenx sur la chimie verte.

Les dépôts de candidature sont prévus courant 2023.

5 PÔLE RESSOURCES

5.1 FINANCES

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

| OBJET | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 52 508 862,90 | 57 316 557,63 | 4 807 694,73 |
| Réalisations de l'année 2022 | 52 508 862,90 | 55 620 466,17 | 3 111 603,27 |
| Excédent de fonctionnement 2021 reporté | - | 1 696 091,46 | 1 696 091,46 |

| OBJET | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Investissement | 25 139 017,67 | 21 719 708,12 | - 3 419 309,55 |
| Réalisations de l'année 2022 | 16 029 310,88 | 15 490 470,76 | - 538 840,12 |
| Déficit d'investissement 2021 reporté | 3 278 076,82 | - | - 3 278 076,82 |
| Restes à réaliser | 5 831 629,97 | 6 229 237,36 | 397 607,39 |

Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2023 est de **1 388 385,18 €**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation**.

L'excédent 2022 de la section de fonctionnement avec l'excédent antérieur est de **4 807 694,73 €**, il correspond à l'autofinancement dégagé en fonctionnement affecté au financement de la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **97,30 %** hors virement à la section d'investissement (97,35 % en 2021).

| Chapitres | Intitulé | Crédits ouverts | Réalisations | % de réalisation |
|---|--|----------------------|----------------------|------------------|
| TOTAL DEPENSES | | 56 786 621,70 | 52 508 862,90 | 97,30% |
| 011 | Charges à caractère général | 10 531 904,41 | 9 529 542,16 | 90,48% |
| 012 | Charges de personnel | 18 283 000,00 | 18 280 121,15 | 99,98% |
| 014 | Atténuation de produits | 15 326 423,00 | 15 326 423,00 | 100,00% |
| 65 | Charges de gestion courante | 4 654 781,48 | 4 378 671,46 | 94,07% |
| 66 | Charges financières | 682 082,24 | 656 381,49 | 96,23% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 181 091,00 | 181 076,08 | 99,99% |
| 68 | Dotations aux provisions | 205 270,65 | 205 270,65 | 100,00% |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | | 49 864 552,78 | 48 557 485,99 | 97,38% |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 2 821 962,02 | - | - |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 100 106,90 | 3 951 376,91 | 96,37% |

☛ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 9,53 M€ en 2022 (9,28 en 2021).

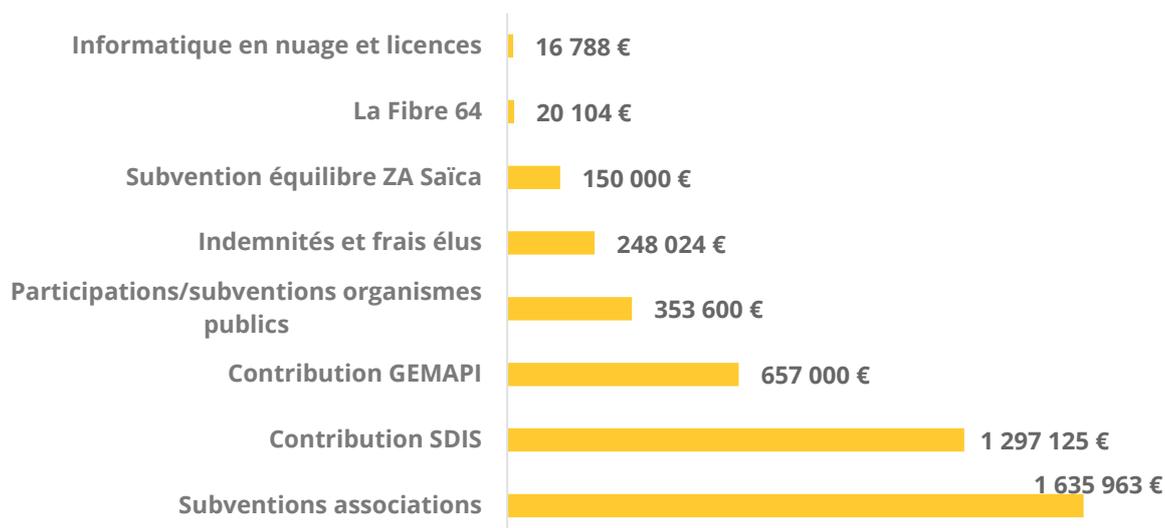
☛ Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **18,28 M€** en 2022 (17,5 M€ en 2021).

☛ Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Les reversements de fiscalité

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à 12,81 M€ en 2022, conformément au pacte financier et fiscal.

La contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté 2,43 M€ en 2022.

Les charges financières

Les intérêts de la dette se sont élevés à **679 K€** (702 K€ en 2021).

Les recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté**, il est de **100,96 %**.

| Chapitres | Intitulé | Crédits ouverts | Réalisations | % de réalisation |
|---|--|----------------------|----------------------|------------------|
| TOTAL RECETTES | | 56 786 621,70 | 55 620 466,17 | 100,96% |
| 013 | Atténuation de charges | 183 700,00 | 251 487,58 | 136,90% |
| 70 | Produits des services | 2 763 274,00 | 2 746 101,79 | 99,38% |
| 73 | Impôts et taxes | 31 928 360,00 | 32 105 485,23 | 100,55% |
| 74 | Dotations, participations | 18 540 990,82 | 18 510 649,04 | 99,84% |
| 75 | Produits de gestion courante | 1 131 577,00 | 1 184 648,97 | 104,69% |
| 76 | Produits financiers | - | 21 216,23 | - |
| 77 | Produits exceptionnels | 330 658,52 | 588 909,44 | 178,10% |
| Total recettes réelles de fonctionnement | | 54 878 560,34 | 55 408 498,28 | 100,97% |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 211 969,90 | 211 967,89 | 100,00% |
| 002 | Excédent reporté | 1 696 091,46 | - | - |

Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à **251 487 €** en 2022 (+ 67 K€ par rapport à la prévision).

Les produits des services et du domaine : l'exécution du chapitre est de 99,38 %

Les principaux postes se décomposent comme suit :

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

| | | |
|-------------------------------|-----------|-------------|
| Transport à la demande | 17 900 € | |
| Ventes terrains | 28 476 € | |
| Certificats économie énergie | 32 310 € | |
| Produits Base de Loisirs | 36 884 € | |
| Produits divers (régie) | 42 054 € | |
| Remb. charges Mix | 62 076 € | |
| Remb. charges bâtiments éco | 71 570 € | |
| Entretien EV | 78 851 € | |
| Occupation domaine public | 94 996 € | |
| Ventes Web Enchère/Agorastore | 138 018 € | |
| Produits des crèches | 347 637 € | |
| Personnel (mises à dispo) | | 1 795 323 € |

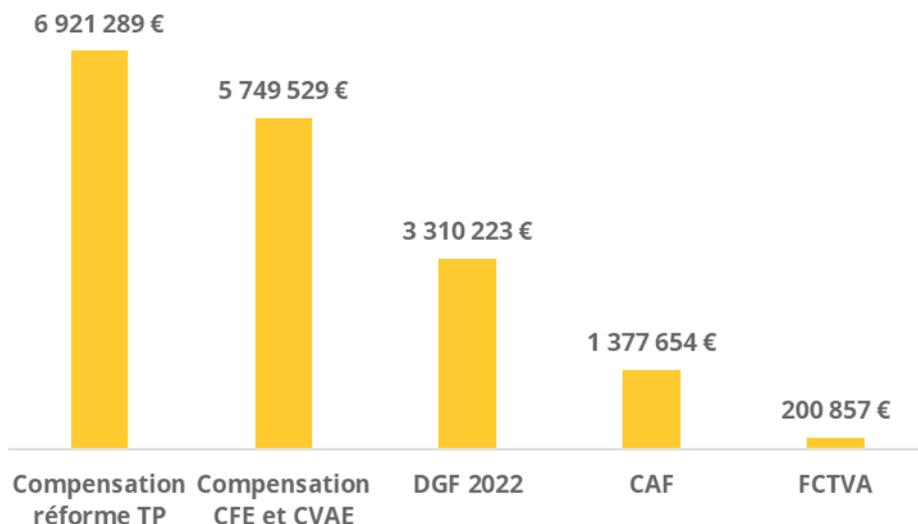
☛ Les impôts et taxes : 100,55 %

Ce chapitre enregistre des produits supplémentaires au titre de la TASCOM (+ 32 K€), de l'IFER (+ 80 K€), des rôles supplémentaires (+ 30 K€), de la taxe sur la valeur ajoutée (+76 K€) ;

Les attributions de compensation négatives s'élèvent à 228 451 € en 2022.

☛ Les dotations, subventions et participations

Ce chapitre enregistre principalement :



☛ Les produits de gestion courante : 104,69 %

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus et charges des immeubles, de la redevance du crématorium, pour un montant total de **1,18 M€**.

☛ Les produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- Le produit des cessions d'immobilisations : 227 725 €
- Les indemnisations suite à des sinistres, avoirs, remboursements : 361 184 € dont les remboursements des subventions trop versées à la Cool Couche, au centre social de Mourenx et Amayra : 147 436 € suite au versement direct de la CAF à ces associations.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

☛ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement et les fonds de concours s'élèvent à **12,39 M€** (9,99 M€ en 2021).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2022 s'élèvent à **5,8 M€**.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 75,61 % (71,82 % en 2021).

☛ La dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 3 186 891 € pour le budget principal.

Les recettes

Les emprunts

Sur les 6 M€ prévus au budget en 2022, 5 M€ ont fait l'objet d'un contrat d'emprunt en décembre 2022 avec la Banque Postale (reporté en 2023).

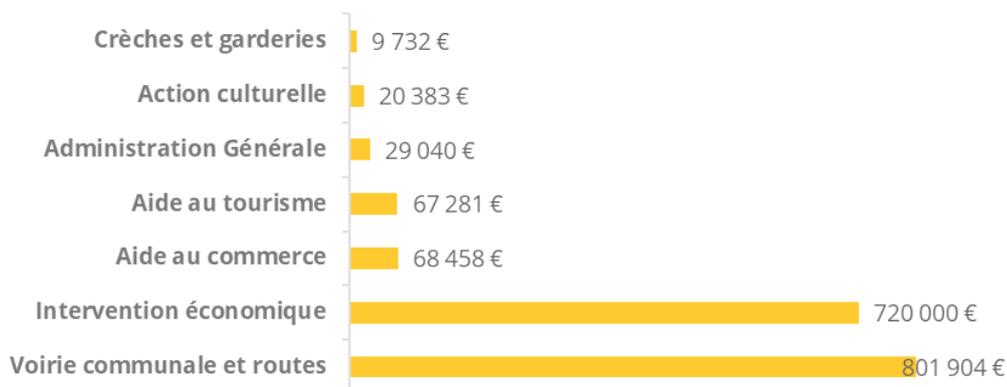
Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

En 2022, 1 010 391 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

Les subventions d'équipement

Elles ont représenté 1,71 M€ :

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES



| Chapitres | Intitulé | Crédits ouverts | Réalisations | Restes à réaliser |
|--|--|----------------------|----------------------|---------------------|
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 25 653 657,93 | 16 029 310,88 | 5 831 629,97 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 965 888,91 | 450 709,67 | 515 078,91 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 2 486 752,41 | 1 531 288,64 | 809 291,35 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 3 759 431,87 | 2 248 293,41 | 1 379 301,70 |
| 23 | Immobilisations en cours | 10 382 841,45 | 8 147 454,51 | 2 234 252,51 |
| Total des dépenses d'équipement | | 17 594 914,64 | 12 377 746,23 | 4 937 924,47 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 54 098,00 | 54 098,00 | - |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 4 033 729,17 | 3 196 378,69 | 605 196,17 |
| 26 | Participations, créances rattachées | 2 500,00 | 2 500,00 | - |
| 27 | Autres immobilisations financières | 288 509,33 | - | 288 509,33 |
| Total des dépenses financières | | 4 378 836,50 | 3 252 976,69 | 893 705,50 |
| 45 | Opérations pour comptes de tiers | 5 040,00 | 1 800,00 | - |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 211 969,90 | 211 967,89 | - |
| 041 | Opérations patrimoniales | 184 820,07 | 184 820,07 | - |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté n-1 | 3 278 076,82 | - | - |

| Chapitres | Intitulé | Crédits ouverts | Réalisations | Reste à réaliser |
|--|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 25 653 657,93 | 15 490 470,76 | 6 229 237,36 |
| 13 | Subventions d'investissement | 2 791 364,43 | 1 716 796,88 | 1 130 785,11 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | 10 000 000,00 | 4 000 000,00 | 5 000 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | - | 663,60 | - |
| 23 | Immobilisations en cours | - | 32 396,35 | - |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 110 234,00 | 121 352,88 | - |
| Total des recettes d'équipement | | 12 901 598,43 | 5 871 209,71 | 6 130 785,11 |
| 10 | Dotations et fonds divers | 1 157 162,00 | 1 010 391,83 | 50 000,00 |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 4 258 470,84 | 4 258 470,84 | - |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 50 713,00 | 52 598,90 | - |
| 26 | Participations, créances | 15 000,00 | 37 600,00 | 15 000,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 154 454,75 | 124 002,50 | 33 452,25 |
| 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 7 569,92 | - | - |
| Total des recettes financières | | 5 643 370,51 | 5 483 064,07 | 98 452,25 |
| 45 | Opérations pour comptes de tiers | 1 800,00 | - | - |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 2 821 962,02 | - | - |
| 040 | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>4 100 106,90</i> | <i>3 951 376,91</i> | - |
| 041 | Opérations patrimoniales | 184 820,07 | 184 820,07 | - |

5.2 INFORMATIQUE

Le service informatique gère :

- L'accueil général de la collectivité : accueil physique, téléphonique, gestion des salles de réunion, gestion du courrier, ...
- L'informatique et la téléphonie sur les différents sites : siège, antenne d'Orthez, centre culturel Le MI[X], crèches, déchetteries, pépinières d'entreprises
- Le suivi du déploiement de la fibre sur le territoire.

Outre le renouvellement des équipements arrivés en fin de garantie ou défectueux, les interventions sur les sites et l'assistance utilisateurs, le service a conduit plusieurs projets et consultations.

Cette année, l'activité s'est essentiellement orientée sur la cybersécurité, l'évolution des outils métiers des différents pôles, la dématérialisation des procédures et des actions de numérique responsable et durable.

CYBERSECURITE

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pilote le volet cybersécurité du plan France Relance et accompagne les collectivités pour améliorer leur niveau de sécurité.

Le dossier de candidature de la CCLO a été retenu et une subvention de 90 000 € a été octroyée à la collectivité.

La société ON-X a été retenue à l'issue d'une consultation pour effectuer un audit complet du système d'information (état des lieux organisationnel et technique), définir un plan de sécurisation sur 3 ans et accompagner la collectivité pour des sessions de sensibilisation / formations et la mise en œuvre de mesures urgentes.

La société Wavestone, prestataire accompagnateur désigné par l'ANSSI, s'est assurée du bon déroulement et de la conformité de cette prestation.

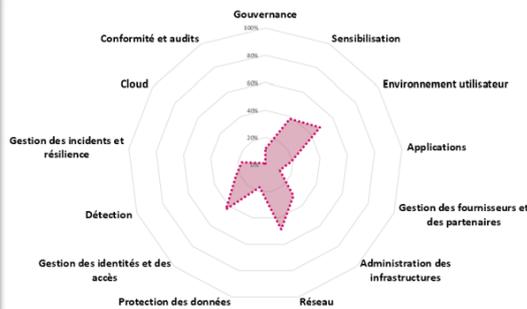
Etat des lieux

Principaux constats réalisés dans le cadre de l'état des lieux organisationnel et technique

- Chiffrement des PC portables
 - Robustesse des mots de passe choisis par les utilisateurs
 - Charte informatique pour les utilisateurs
 - Un antivirus est déployé sur tout le parc postes de travail
 - Correctifs de sécurité est déployé
 - Un VPN chiffré est utilisé pour tous les accès à distance
- Défaut de contrôle d'accès physique aux locaux
 - Organisation de la sécurité non formalisée : RSSI, PSSI, Référentiel SSI, comité de pilotage, analyse de risque, charte administrateur
 - Présence de systèmes obsolètes comportant des vulnérabilités
 - Absence d'inventaire des applications métiers, des prestataires
 - Absence de solution de contrôle d'accès au réseau
 - Présence de protocoles réseaux vulnérables
 - Mauvaise gestion des comptes à pouvoir
 - Absence de chiffrement de flux (donnée sensible...)
 - Absence de politique de classification de données
 - Absence de revue des habilitations
 - Les services Cloud exposés sur Internet ne font pas l'objet de mesure de sécurité particulière

Indice de cybersécurité

D+
Score : 105/400



| | | | | | |
|---------------------|----|---------------------|----|---------------|---------------------|
| Nbre total de vuln. | 41 | Nbre de vuln. crit. | 21 | Ratio ETP SSI | 0 ETP SSI / 450 ETP |
|---------------------|----|---------------------|----|---------------|---------------------|

A l'issue de l'audit, les premières mesures urgentes mises en œuvre sont les suivantes :

- Changement de l'anti-virus de la collectivité : acquisition et déploiement de la solution Withsecure,
- Mise en œuvre d'un anti-spam : acquisition et déploiement de la solution VADECLOUD,
- Audit des règles de flux réseau,
- Sécurisation des accès aux locaux informatiques,
- Elaboration d'une stratégie de sensibilisation aux risques cyber.

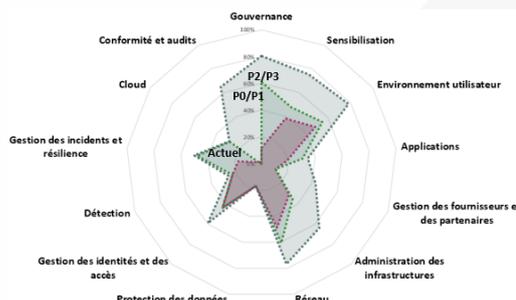
Par ailleurs, un référent sécurité des systèmes d'information a renforcé l'équipe informatique et suit spécifiquement la conduite du plan de sécurisation validé par l'exécutif.

Mise en œuvre : planning et moyens

| Total | P0 – fin 2022 | P1 - 2023 | P2 - 2024 | P3 - 2025 |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Nombre d'actions : 33 | Nombre d'actions : 8 | Nombre d'actions : 8 | Nombre d'actions : 14 | Nombre d'actions : 3 |
| Investissement estimatif 139 000 € TTC * (dont subvention ANSSI) | Invest. 28 000 € TTC | Invest. 56 000 € TTC | Invest. 36 000 € TTC | Invest. 18 000 € TTC |

Subvention ANSSI 50 K€ * Prévoir dépenses de fonctionnement (notamment pour maintenance des logiciels & matériels selon les choix opérés)
/!\ Pré-requis : recrutement d'un chargé de mission SSI pour dérouler les chantiers

Indice de cybersécurité



NOUVEL OUTIL DE GESTION DOCUMENTAIRE & PORTAIL WEB

Une consultation portant sur le renouvellement du système intégré de gestion de bibliothèque et du portail documentaire de la médiathèque intercommunale et du réseau de lecture publique de la CCLLO a été lancée en mai 2022.

A l'issue de la consultation le marché a été attribué à la société C3RB pour un montant de 71 065 € HT.

Les phases opérationnelles n'ont débuté qu'au dernier trimestre 2022 et l'intégralité de la prestation doit se terminer (phases de vérification comprises) au cours de l'année 2023.

Un dossier de demande de subvention a été déposé par le pôle animation du territoire auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

CIRIL : PREPARATION AU PASSAGE EN M57 AU 1ER JANVIER 2023

Le passage à la nomenclature M57 a nécessité une adaptation du logiciel de gestion financière CIRIL.

Un cursus spécifique composé de formations sous forme de webinaires, prestations de téléassistance et audits a été proposé par l'éditeur au service finances de la collectivité.

Ce changement de nomenclature a nécessité un fort investissement (transpositions et paramétrages) de la part du service instructeur.

Coût du projet : 18 000 € HT

COFFRE-FORT NUMERIQUE - DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE PAYE

Dans la continuité des actions de modernisation de la fonction publique et pour répondre aux obligations réglementaires qui seront très prochainement imposées aux CT, il est proposé de mettre en place un nouveau service dématérialisé de coffre-fort numérique pour les agents et les élus de la collectivité.

L'objectif est de déléguer via un prestataire, tiers de confiance (Service Digiposte de La Poste fourni via le syndicat LA FIBRE64), l'entièreté de la tâche de distribution du bulletin en incitant l'envoi dématérialisé.

Le coffre-fort numérique permet en outre de récupérer et partager beaucoup d'autres documents importants (impôts, banque, assurance...) sur un espace personnel, confidentiel et sécurisé, accessible à vie, 24/24 7j/7.

La mise en œuvre opérationnel de ce projet a été conduite en collaboration étroite entre le service ressources humaines, le service communication, le service informatique et le syndicat La Fibre64.

MATERIELS & LOGICIELS : DEPLOIEMENT ET EQUIPEMENTS

Equipement audiovisuel des salles de réunion de l'antenne administrative d'Orthez

La multiplication des réunions en visioconférence, des formations à distance, webinaires, nécessite des salles adaptées.

En 2021, afin de permettre aux services d'être plus autonomes et flexibles dans la conduite de leurs réunions et de moderniser les salles pour qu'elles répondent à tous besoins, internes et externes, l'ensemble des salles de réunion de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq Orthez ont été équipées de systèmes intégrés (micros/caméras/remplacement écrans si besoin) par la société AUDIOMASTER titulaire du marché.

En 2022, ces mêmes travaux ont concerné les salles de réunion de l'antenne administrative d'Orthez pour un montant de 15 000 €.

Renouvellement et achat d'équipement informatique

40 000 € ont été consacrés à l'achat de matériel informatique : PC fixes, PC tout en un, PC portables, tablettes de saisie terrain, tablettes élus.

Poursuite de la migration de la messagerie

350 boîtes aux lettres réparties sur 5 bases de données hébergées sur un serveur interne Exchange 2013 sont gérées par le service informatique.

Ce projet, techniquement complexe et lourd financièrement, a été pensé en plusieurs étapes et sur plusieurs années, avec pour échéance finale 2025.

L'année 2021 a été déterminante quant au choix du prestataire (SCC via l'UGAP), à la planification des opérations et au démarrage de la migration des boîtes aux lettres.

En 2022, 50 boîtes aux lettres ont été migrées (coût : 5 000€).

A terme, toutes les boîtes aux lettres seront migrées vers O365 E1, ce qui permet une nette augmentation de la capacité de la boîte et qui apporte des outils collaboratifs variés aux utilisateurs (Teams, SharePoint, OneDrive, planner, Forms, ...).

Mise à jour des licences du bureau d'études

Les logiciels utilisés par le bureau d'études du pôle aménagement ont été mis à jour (5 000 €) et les agents formés aux nouvelles versions.

Externalisation et mise à jour de l'application ATAL

La CCLO dispose depuis 2016 de l'outil ATAL pour son pôle aménagement (service Atelier-Magasin).

Un marché négocié a été lancé cette année avec la société BERGER LEVRAULT portant sur un projet d'hébergement et de maintenance de la solution chez l'éditeur ainsi que d'évolution de l'application vers la dernière version (V6).

Les agents ont également été formés afin de découvrir les nouvelles fonctionnalités de l'outil.

NUMERIQUE RESPONSABLE : DONS AUX ASSOCIATIONS – RECYCLAGE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUE

Appel à projet De la fibre dans les idées – objectif numérique responsable !

La CCLO propose d'élargir son dispositif de don de matériels informatiques aux associations et organismes de réutilisation et de emploi.

Le projet, mené en collaboration étroite en interne entre le service informatique, le réseau cyber-bases, le service déchets et l'assistance des services communication et juridique, a associé des partenaires locaux : la Mission Locale et le PLIE, pour le volet inclusion et insertion, et la recyclerie du territoire (recyclerie Créa'locale de Biron) pour la mise à disposition des équipements reconditionnés.

La collectivité a reçu un retour favorable de la demande de subvention déposée auprès du syndicat la fibre64 (13 000 € HT soit 80% du projet).

Recyclage de téléphones mobiles

La CCLO s'est associée à Orange et a commandé une dizaine de bacs de collecte qui ont été installés dans les accueils de ses bâtiments ainsi que dans les déchetteries du territoire.



Les mobiles collectés sont recyclés par les Ateliers du Bocage, une coopérative d'utilité sociale et environnementale, membre d'Emmaüs, située dans la commune de Le Pin (département des Deux-Sèvres).

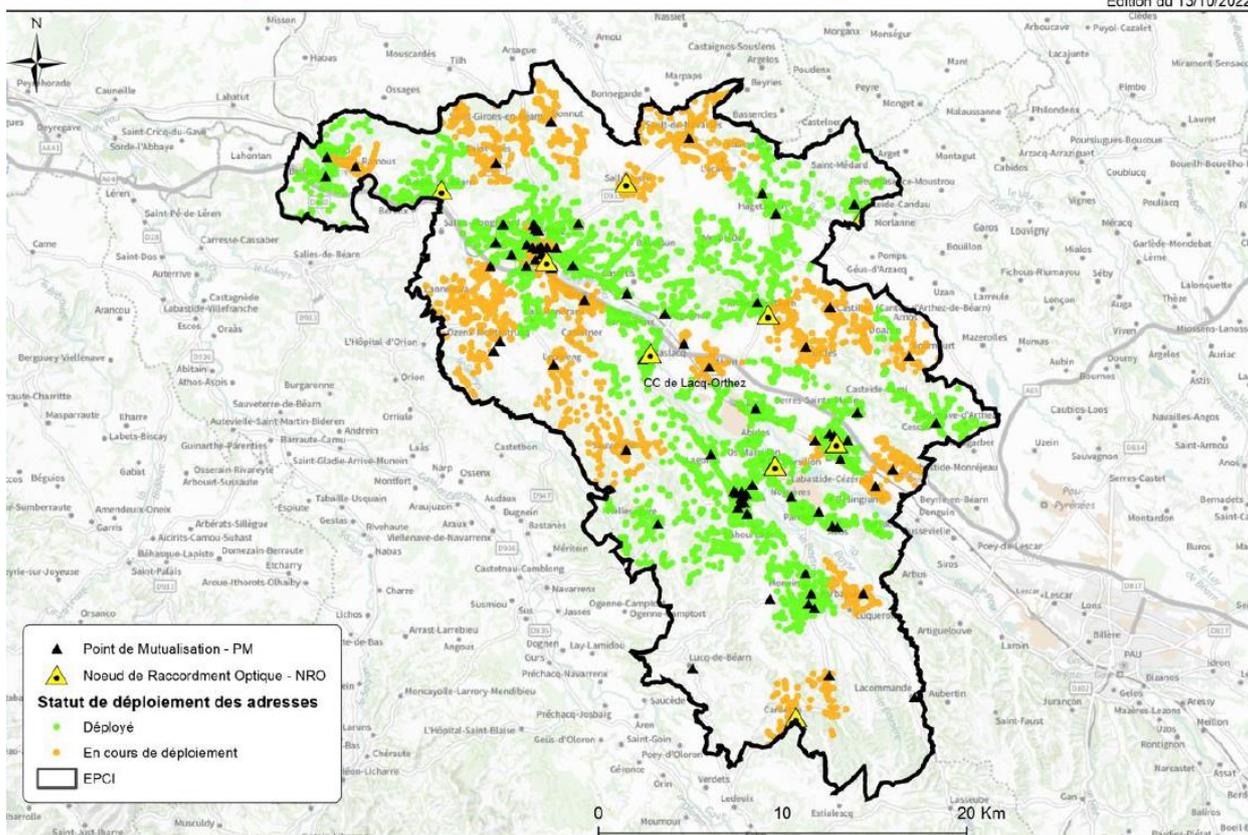
AMENAGEMENT ET USAGES NUMERIQUES

En tant que membre du syndicat La Fibre 64, la communauté de communes de Lacq Orthez a bénéficié de services et prestations numériques tant pour ses besoins propres que pour ceux des communes membres et notamment la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), la mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.eadministration64.fr, la mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés sur cette même plateforme.

Le déploiement du territoire en fibre optique est également un dossier suivi par la communauté qui s'est chargée de relayer régulièrement des informations du délégataire THD64 aux communes.

Des réunions THD64/syndicat LF64 et mairies CCLO se sont tenues tous les trois mois (mars, juin, octobre) pour présenter l'avancée du déploiement commune par commune.

Au 14/10/2022, 16 566 prises étaient déployées, 45 communes ont été ouvertes et le délégataire THD64 dénombrait 4 286 abonnés sur le réseau fibre (ce qui représentait un taux de pénétration de 26%).



5.3 SERVICE SIG (SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE)

FACILITER L'ACCES AUX DONNEES ET VALORISER L'INFORMATION

Une des missions du service SIG est d'assurer une meilleure transversalité des données en permettant d'accéder facilement et rapidement à de l'information qui sera unique, utile, correcte et de qualité en fonction des besoins et objectifs de chacun.

En 2022 la finalisation de l'audit DATA sur 5 services de la collectivité (finances, ressources humaines, déchets, énergie, communication) a mis en évidence 4 axes à développer :

- Une meilleure prise en compte des besoins et usages des services concernant les données.
- Une mutualisation ou une centralisation systématique des bases de données (automatisation de traitement, connecteur entre bases, entrepôt de données...).
- Repenser la façon de rendre des comptes (rapport automatisé, suivi en temps réel, datavisualisation...).
- Établir une gouvernance (création d'un catalogue de donnée, identifier les rôles de chacun dans la chaîne de traitement de la donnée...).

Selon ces axes, pour 3 des 5 services, des optimisations ont été validées et sont en cours de déploiement.

- Services ressources humaines et finances
Un outil permettant de faciliter l'accès aux informations des deux logiciels métiers de ces services a été sélectionné. Les données automatiquement mises en forme sous forme de tableaux de bord et de graphiques seront accessibles par tous les services et la hiérarchie évitant ainsi la multiplication des fichiers excel et de multiples saisies manuelles.
Le coût d'acquisition des 2 outils a été de 11 250 € HT.

- Service déchet
A la suite de différents entretiens avec ce service, il a été proposé d'évaluer la possibilité d'utiliser le SIG (isigeo) à la place du logiciel métier actuel (styx), celui-ci ne répondant pas à l'ensemble des besoins du service pour le suivi des activités et du patrimoine.
La reprise des données et la création de l'outil métier dédié, intégré au SIG, ont été réalisées en interne et seront présentées au service déchet en 2023.
Un calendrier de collecte interactif a également été déployé sur le site internet de la collectivité.

Depuis 2011 le service SIG met à disposition des outils de gestion et de valorisation des données intégrés à l'outil SIG pour les services.

Les outils principaux déployés étant le module intervention pour les services du pôle aménagement (demandes d'intervention, gestion des activités, planification, agenda...), l'applicatif métier dédié aux activités du service bâtiment, l'applicatif de gestion des arrêtés de voirie, l'outil d'adressage mutualisé avec les 61 communes.

En 2022, trois outils ont été créés en interne et déployés :

- Outil de gestion des dossiers habitat (OPAH Orthez).
- Outil de gestion du suivi des porteurs de projets pour le pôle développement économique.
- Outil de gestion des activités du service SIG.

En sortant du périmètre strict du SIG tout en appliquant les mêmes méthodologies et objectifs, le service SIG étend son périmètre d'actions à d'autres métiers et types de données afin de permettre de construire un véritable **Système d'Information Décisionnel** au sein de la collectivité.

5.4 SERVICE MARCHES PUBLICS / JURIDIQUE

Le service juridique et marchés publics assure la gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics, apporte un conseil juridique aux différents services et suit les contentieux en lien avec les avocats de la collectivité.

Il supervise également la gestion des contrats d'assurances et le suivi des dossiers de sinistres.

LES MARCHES PUBLICS

- En chiffres :
 - 59 consultations lancées, dont :
 - 23 marchés formalisés,
 - 26 marchés à procédure adaptée,
 - 10 marchés négociés.
 - 77 marchés et/ou lots attribués,
 - 9 réunions de la commission d'appel d'offres,

- 2 groupements de commande avec les communes,
- 1 968 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion prévues dans les marchés publics.

● Faits marquants :

- La réactualisation du guide interne des marchés publics.

JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

Assurances

● En chiffres :

- 108 dossiers d'assurance ouverts, dont :
 - 49 Bris de glace par projection,
 - 40 Circulation ou mauvaise manœuvre,
 - 10 Autre mise en cause RC (chute piéton, nid de poule, crèche, ...),
 - 9 Dommages aux biens de la CCLLO.

● Faits marquants :

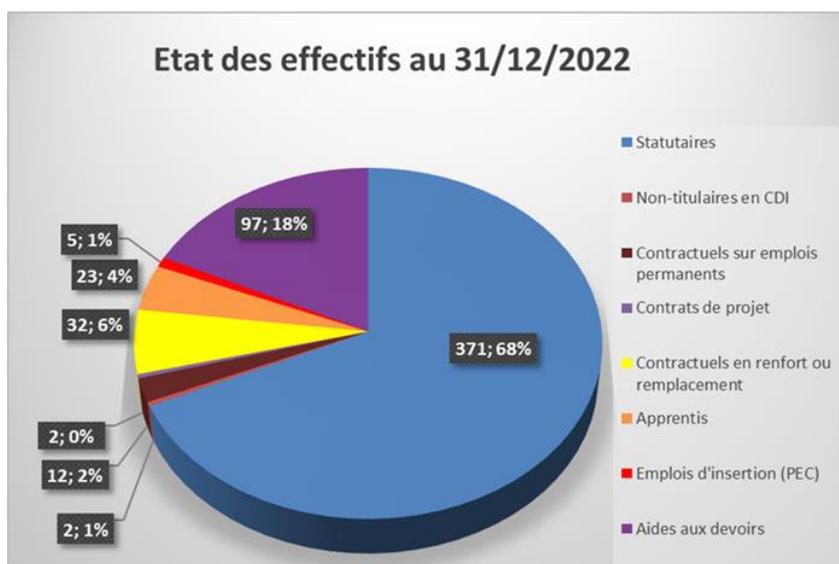
- La relance du marché d'assurance en dommages aux biens en procédure adaptée ouverte puis en marché négocié suite à l'infructuosité de la première procédure et la passation de gré à gré du contrat d'assurance en dommages aux biens spécifique pour l'unité de valorisation énergétique.

5.5 PERSONNEL – LES CHIFFRES-CLES

LES EFFECTIFS

544 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2022 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 371 agents statutaires,
- 2 agents contractuels en CDI,
- 12 contractuels sur emploi permanent,
- 2 contrats de projet,
- 32 contractuels en renfort ou remplacement temporaires,
- 23 apprentis,
- 5 emplois d'insertion,
- 97 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices.



LES EVOLUTIONS DE CARRIERE

Les avancements de grade

- **32** avancements de grade, répartis :
 - Dans la filière administrative :
 - 1 adjoint administratif principal de 2ème classe a été nommé adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - 2 attachés ont été nommés attaché principal (avec examen).
 - Dans la filière technique :
 - 2 adjoints techniques ont été nommés adjoint technique principal de 2ème classe,
 - 2 adjoints techniques ont été nommés adjoint technique principal de 2ème classe (avec examen),
 - 14 adjoints techniques principaux de 2ème classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1ère classe,
 - 1 ingénieur a été nommé ingénieur principal,
 - Dans la filière animation :
 - 5 adjoints d'animation principaux de 2ème classe ont été nommés adjoint d'animation principal de 1ère classe.
 - Dans la filière culturelle :
 - 2 adjoints du patrimoine principaux de 2ème classe ont été nommés adjoint du patrimoine principal de 1ère classe,
 - 1 assistant de conservation a été nommé assistant de conservation principal de 2ème classe.
 - Dans la filière sociale :
 - 1 éducateur de jeunes enfants a été nommé éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.
 - Dans la filière médico-sociale :
 - 1 puéricultrice de classe normale a été nommée puéricultrice de classe supérieure.

Les promotions internes

- 2 promotions internes, réparties :
 - Dans la filière technique :
 - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe a été nommé rédacteur principal de 2ème classe (avec examen).
 - Dans la filière technique :
 - 1 agent de maîtrise principal a été nommé technicien.

Nominations suite réussite à concours

- 2 agents ont été nommés suite à concours, répartis :
 - 1 adjoint technique a été nommé agent de maîtrise,
 - 1 technicien a été nommé technicien principal de 2ème classe.

Les avancements d'échelon

- 370 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (notamment suite au reclassement du 1^{er} janvier 2022).

LA FORMATION

L'année 2022 a marqué l'entrée dans la période post COVID au cours de laquelle le CNFPT a repris une forte activité formation.

Ainsi, le plan de formation annuel 2022, qui a permis à la collectivité de structurer ses formations en tenant compte des objectifs de la collectivité, des projets des services et des besoins individuels des agents, s'est construit en partie sur l'offre de formation du CNFPT complétée par des stages organisés par d'autres prestataires privés.

Ce programme d'actions de formation a porté pour l'essentiel sur la prévention en matière de santé et sécurité des agents ainsi que sur les conditions de travail. De plus, une campagne d'initiation à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) a été proposée cette année à l'ensemble du personnel qui s'est montré fort intéressé.

Quant à l'acquisition, l'actualisation et le développement des connaissances et des compétences professionnelles des agents, les formations de professionnalisation et/ou de perfectionnement réalisées dans de nombreux domaines ont ciblé les compétences exercées par la CCLO.

Les objectifs recherchés ont permis aux agents de progresser dans leur métier, leur carrière voire de se diriger vers un autre métier. La formation a également amené chaque agent à une plus grande adaptation au poste de travail ainsi qu'à une meilleure professionnalisation pour développer les projets intercommunaux et répondre aux exigences du service public.

Les données financières relatives à l'année 2022 indiquent que les dépenses consacrées à la formation se sont élevées à 88 999 € au titre de la cotisation CNFPT, 141 559 € ont été versés à d'autres organismes (y compris aux CFA pour la participation aux frais pédagogiques relative à la formation des apprentis). Le coût des frais de déplacement relatifs aux formations s'est élevé à 8 400 €.

5.6 POLITIQUES CONTRACTUELLES

Les politiques contractuelles, qu'elles soient à l'échelle européenne, nationale ou régionale, visent le développement local. Elles accompagnent aussi bien les projets économiques que ceux facilitant la cohésion sur le territoire. Elles peuvent accompagner des projets de mobilité, d'aménagement et participer plus largement au renforcement de l'attractivité du territoire. Pour ce faire, la communauté de

communes de Lacq-Orthez (CLO) a contractualisé, à l'échelle intercommunale, avec plusieurs partenaires.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

L'Etat a souhaité, en 2021, que sa politique contractuelle passe désormais par un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à l'échelle intercommunale. Le CRTE a vocation à intégrer les programmes existants, sans obligatoirement en modifier les modes de fonctionnement existants et très divers (Petites villes de demain, PCAET, Territoire d'industrie...).

L'objectif du CRTE est de mettre en cohérence l'ensemble des actions financées par l'Etat au titre du plan de relance sur un territoire (circulaire ministérielle du 20 novembre 2020). Dès la proposition faite par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques en novembre 2020, la CLO a délibéré pour la signature d'un CRTE à l'échelle intercommunale (le 14 décembre 2020).

Dans le CRTE, les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire. Ces actions sont concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'Etat au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé. Chaque année, la liste de ces projets et opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE.

Le CRTE de la CLO décline la stratégie du territoire en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de cohésion sociale mais aussi et surtout de transition écologique, qui en est l'axe transversal.

Le projet de territoire, qui fixe un plan d'actions à l'horizon de 2030, et qui a été approuvé le 10 décembre 2021, a permis d'alimenter le contenu du CRTE. Il est né de la volonté partagée des maires et des élus de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale, économique et environnementale au territoire.

Les priorités d'action retenues pour le CRTE sont les suivantes :

- **Stratégie de développement économique : une activité économique durable permettant le développement du territoire**
 - Action 1 : Accompagner le développement et la mutation de l'industrie, participer au développement d'activités industrielles à forte valeur ajoutée, innovantes et tournées vers la transition écologique et sociétale et favoriser la transition écologique et numérique.
 - Action 2 : Valoriser les atouts naturels du territoire pour développer le tourisme, maintenir l'agriculture et valoriser la forêt.
 - Action 3 : Faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle

- **Stratégie de développement économique : des Écosystèmes et des ressources à préserver**
 - Action 4 : Se déplacer autrement.
 - Action 5 : Développer l'économie circulaire / Zéro déchets valorisables non valorisés en 2030.
 - Action 6 : Préserver et restaurer les écosystèmes pour vivre dans un environnement de qualité

● **Stratégie de cohésion du territoire : des services pour la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social**

- Action 7 : Favoriser un logement de qualité et adapté à tous.
- Action 8 : Assurer des services de proximité et des équipements accessibles à tous.
- Action 9 : Favoriser un accès à des services de santé performants pour tous.
- Action 10 : Déployer un numérique responsable / Renforcer le très haut débit.

Pour aider à la mise en œuvre du CRTE, la CCLLO a décidé de la signature avec l'ADEME d'un contrat d'objectifs territoriaux le 10 décembre dernier 2021.

Le bilan 2021-2022 du CRTE fait état de 43 projets identifiés au plan d'action pour un coût de 27 M€ d'investissements. 29 de ces projets sont portés par l'intercommunalité et 14 par des communes.

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS (CDT)

La CCLLO, la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) et la Région Nouvelle-Aquitaine, se sont engagées dans l'élaboration d'un nouveau contrat territorial, intitulé « Contrat de développement et de transitions » pour la période 2023-2025. Celui-ci repose sur la nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine et a été signé le 27 octobre 2023.

Le précédent contrat (contrat d'attractivité Lacq-Orthez Béarn des gaves) s'est achevé en 2022 et a permis d'accompagner, sur 3 ans, 19 projets structurants bénéficiant de 3 749 969 € de financements régionaux.

L'élaboration de ce nouveau contrat a été menée en articulation avec la candidature au volet territorial de la nouvelle programmation européenne, afin de garantir la cohérence des deux démarches et d'optimiser les financements.

Un 1^{er} comité de pilotage élargi, associant l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, organisé le 13 mai 2022, a permis d'échanger sur le diagnostic du territoire et d'identifier les principaux enjeux partagés. Une remontée de projets a ensuite été menée et un 2nd comité de pilotage s'est réuni le 3 novembre 2022 pour valider la stratégie et le plan d'actions.

Ce nouveau contrat, marqueur du partenariat renforcé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, doit permettre d'accompagner les mutations du territoire et de contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, auxquels il est confronté.

Il s'articule autour de 3 axes prioritaires :

● **Axe 1 : Accompagner le développement économique au travers de la valorisation des ressources**

1.1 : Encourager la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mutation du tissu industriel et artisanal

1.2 : Promouvoir le développement de l'économie circulaire et collaborative, d'initiatives durables et de pratiques numériques responsables

1.3 : Accompagner l'entrepreneuriat et la diversification des filières agricoles, agroalimentaires et sylvicoles locales

● **Axe 2 : Adapter le cadre de vie aux évolutions sociétales**

2.1 : Renforcer les services de proximité des centralités

2.2 : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme

2.3 : Promouvoir un habitat durable et inclusif

- Axe 3 : Renforcer le rayonnement du territoire Lacq-Orthez - Béarn des Gaves et du Béarn
- 3.1 : Contribuer aux démarches de promotion et de marketing du territoire
- 3.2 : Valoriser et préserver les patrimoines naturels et culturels participant à l'attractivité du territoire
- 3.3 : Favoriser l'émergence d'équipements ou initiatives participant au développement et à l'identité du Béarn

LE VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS (PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023-2027 ET PROGRAMME REGIONAL FEDER/FSE+ NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027)

L'Europe soutient le développement rural en associant étroitement les acteurs locaux. Ainsi, elle a confié au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine une enveloppe dédiée aux acteurs locaux de 54 territoires régionaux, structurés sous la forme d'un Groupement d'Action Locale (GAL) - pour accompagner des projets dans les zones rurales sur la période 2021-2027.

Ainsi, citoyens et élus du territoire Lacq-Orthez Béarn des Gaves ont défini une stratégie partagée, sélectionne les projets, publics ou privés, qui répondent à leurs objectifs et les accompagnent financièrement ou techniquement. La stratégie du volet territorial s'articule avec celle du Contrat de Développement et de Transitions (cf. axes listés ci-dessus).

Les porteurs de projets sont ensuite orientés et accompagnés dans leur démarche, dès le stade de l'idée jusqu'à leur réalisation, par un animateur du GAL. Depuis 2023, un guichet unique dématérialisé a été mis à disposition des porteurs de projet pour qu'ils puissent y déposer leurs demandes de subvention.

Pour formaliser leur coopération, le GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves, le pôle métropolitain du Pays de Béarn, en qualité de structure porteuse, et la Région Nouvelle Aquitaine, en qualité d'Autorité de gestion du programme régional FEDER-FSE+ et FEADER 23-27, ont signé le 26 septembre 2023 une convention ayant pour objet de préciser :

- la stratégie de développement local comprenant son descriptif, le territoire éligible retenu, le plan d'action décliné en fiches-actions et le plan financier correspondants ;
- les obligations respectives des différentes parties, comprenant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion de contrôle et de suivi.

Sur la période 2014-2022, 28 projets ont été accompagnés sur le territoire LOBG, pour un montant de 1 715 960€.

Pour la nouvelle programmation, soit sur la période 2021-2027, l'enveloppe attribuée au territoire se porte à 2 844 958€, répartie entre l'initiative LEADER (1 173 653€) et le fonds du FEDER 5.2 (1 671 305€).

L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

La CCLO et les villes de Mourenx et d'Orthez, ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD). Une convention d'adhésion a été signée entre elles, l'Etat, l'ANAH, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Banque des Territoires, le 6 avril 2021.

La phase d'initialisation s'est traduite par la rédaction d'une convention-cadre afin de contractualiser une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur une durée de 5 ans. A travers elle, les élus de la CCLO et les communes de Mourenx et d'Orthez ambitionnent de reconquérir ces polarités, par une approche globale d'aménagement, en mesure d'articuler et de mobiliser les leviers de l'ensemble des politiques sur un temps long.

La phase de déploiement du programme correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre, soit de 2022 à 2026.

L'ORT, issue de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), est un outil opérationnel dont les incidences en matière d'habitat et de commerce peuvent être significatives. Il confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- Le renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques,
- La réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien,
- La facilitation des projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites,
- Le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Collectivement, les élus se sont fixés quatre orientations stratégiques, en lien avec le projet de territoire intercommunal :

- Favoriser un logement de qualité et adapté à tous,
- Stimuler l'économie locale et favoriser la transition numérique,
- Se déplacer autrement,
- Conforter la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social.

A ces orientations, s'ajoute un axe transversal lié à des actions de communication et de marketing.

Le Comité de projet, instance de suivi et de validation du programme PVD, présidé par le Président de la CCLO et Maire de Mourenx et par le Maire d'Orthez, a validé le 7 juin 2022 la stratégie intercommunale, les projets de revitalisation, les périmètres ORT et les actions matures prévues à la convention-cadre. Celle-ci a fait par ailleurs l'objet d'une délibération dans chaque conseil municipal concerné, avant d'être soumise au vote du conseil communautaire.

6 CABINET DU PRESIDENT

6.1 COMMUNICATION ET RELATIONS-PRESSE

Le service communication et relations presse suit les dossiers de l'ensemble des services et élabore les plans de communication de la collectivité (au total une soixantaine de projets suivis chaque année). Le service adapte ses messages et supports en fonction des cibles et des objectifs des services et de l'exécutif.

2022 a été une année mouvementée pour le service qui a dû faire face à de nombreuses adaptations RH (retours de congés maternités, rupture de contrats de contractuels).

Au 31 décembre 2022, le service est composé de 6 agents.

LES ACTIVITES ET LES CIBLES DE LA COMMUNICATION DE LA CCLO

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser le territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique ; renforcer son image à travers des campagnes de promotion ; valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire,
- Informer sur la vie culturelle et sportive ; organiser des événements,
- Mettre à la portée des usagers les informations sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

Communication interne

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité, il continue d'être adapté et développé chaque année.
- Evènements internes : annulés en 2020 et 2021, les événements internes organisés par le service communication ont repris en 2022 : vœux, remise des médailles, cérémonies des départs à la retraite. Seule la journée des agents n'a pas pu être reconduite faute de temps pour le service en sous-effectif une partie de l'année.

Communication externe

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence :

- Communication institutionnelle :
 - Identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
 - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
 - Gestion du site www.cc-lacqorthes.fr : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
 - Magazines distribués dans les 26 000 foyers des 61 communes.
 - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette ».
 - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
 - Gestion et suivi des dossiers de sponsoring sportifs

- Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
- Gestion des relations avec la presse locale et nationale.
- Communication événementielle
 - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'événements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

Opérations particulières réalisées en 2022

- Charte graphique :
 - Ateliers et travail de refonte totale de la charte graphique de la collectivité
- Magazine :
 - Edition de 3 numéros du magazine de la CCLO (un de plus que les années précédentes)
- Communication numérique :
 - Déploiement d'un nouvel outil de signatures mails (homogénéisation des signatures, pilotage des campagnes de communication par bannières),
 - Développement de la présence CCLO sur les Réseaux Sociaux (Facebook, LinkedIn),
 - Gestion et amélioration de l'application mobile,
 - Lancement d'un travail de recueil des besoins et mise à jour de l'information en vue de la refonte du site internet.
- Mise en œuvre de plans de communication pour des nouveautés ou actions spécifiques sur le territoire :
 - Changement des modalités de collecte et de la TEOM pour les déchets
 - Com de crise pour fermeture de la base de loisirs (cyanobactéries)
- Organisation et communication pour des événementiels :
 - Tous au compost et Semaine européenne de réduction des déchets : communication autour des animations organisées par le service déchets dans le cadre d'une action nationale,
 - Participation au village des mobilités lors du Grand Prix de Pau : stand institutionnel sur le thème de l'innovation et la transition énergétique,
 - Reprise de l'ensemble des événements commerciaux : Foire Mourenx (communication + stand institutionnel), Foire Artix, Marchés nocturnes Orthez, Fest'marchés, animations de Noël,
 - Reprise des marchés de producteurs de pays (7 éditions).

6.2 VIE ASSOCIATIVE

Pour l'exercice 2022, l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations et organismes divers est équivalente à celle de 2021, avec quelques ajustements. Il faut également rappeler que la crise sanitaire débutée en mars 2020 n'est toujours pas enrayée et, même si l'impact est moindre sur cette 3^{ème} année, les données restent cependant encore parfois à nuancer.

VENTILATION DES COTISATIONS & SUBVENTIONS OCTROYÉES EN 2022

Le montant total des crédits, soit 2 003 548 €, a été réparti comme suit :

- 309 694 € consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : 14 structures,
- 1 693 854 € consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : 71 structures,
- 19 rattachées au pôle développement économique : 1 064 450 €,
- 50 rattachées au pôle animation du territoire : 561 829 €,
- 1 rattachée au pôle environnement : 575 €,
- 1 rattachée au pôle ressources : 67 000 €.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

ANALYSE DIFFÉRENTIELLE 2021/2022 : - 283 242 €

- Cotisations / Participations financières : - 704 157 €
 - L'Office de tourisme est basculé des participations financières vers les subventions : + 418 000 €
⇒ ne peut être interprété dans l'analyse des évolutions financières.
 - Nouvelle subvention versée à l'association des Vignerons du Jurançon : + 7 000 €.
⇒ mise en valeur, promotion et défense des Vignerons et des AOC Jurançon.
 - Subvention à nouveau versée au Comice Agricole de Lagor : + 1 500 €
⇒ le Comice n'avait formulé aucune demande depuis 2021 (crise sanitaire).
 - Pas de demande de subvention pour les Rencontres de l'Emploi : - 3 500 €.
⇒ non organisées depuis la crise sanitaire débutée en 2020 (et ne le seront plus désormais).
 - Baisse de la subvention à l'École de la Deuxième Chance : - 2 000 €.
 - Baisse de la subvention à Lacq Plus : - 825 €.
 - Baisse de la subvention au Réseau Entreprendre : - 500 €.
 - Baisse de la subvention à Initiative Béarn : - 300 €.
 - Baisse de la subvention à Lacq Odyssée : - 100 €.
 - Minime baisse de la subvention à A Tout Service : - 8 €.
- Subventions rattachées au pôle développement économique : + 419 267 €
 - L'Office de tourisme est basculé des participations financières vers les subventions : + 418 000 €.
⇒ ne peut être interprété dans l'analyse des évolutions financières.
 - Nouvelle subvention versée à l'association des Vignerons du Jurançon : + 7 000 €.
⇒ mise en valeur, promotion et défense des Vignerons et des AOC Jurançon.
 - Subvention à nouveau versée au Comice Agricole de Lagor : + 1 500 €.
⇒ le Comice n'avait formulé aucune demande depuis 2021 (crise sanitaire).
 - Pas de demande de subvention pour les Rencontres de l'Emploi : - 3 500 €.
⇒ non organisées depuis la crise sanitaire débutée en 2020 (et ne le seront plus désormais).

- Baisse de la subvention à l'Ecole de la Deuxième Chance : - 2 000 €.
 - Baisse de la subvention à Lacq Plus : - 825 €.
 - Baisse de la subvention au Réseau Entreprendre : - 500 €.
 - Baisse de la subvention à Initiative Béarn : - 300 €.
 - Baisse de la subvention à Lacq Odyssée : - 100 €.
 - Minimale baisse de la subvention à A Tout Service : - 8 €.
- Subventions rattachées au pôle animation du territoire : + 1 647 €
 - Reprogrammation du Carrefour des Métiers en mars : + 3 000 €.
 - ⇒ événement finalement annulé en raison du contexte sanitaire toujours incertain.
 - Augmentation de la subvention à la Section sportive Foot du lycée de Mourenx : + 2 000 €.
 - ⇒ en raison de l'obtention du « Label Elite » depuis 2020.
 - Nouvelle subvention à l'Association Sportive du Lycée Professionnel de Mourenx : + 330 €.
 - ⇒ jusque-là, seule l'AS du Lycée Général de Mourenx était subventionnée, or il y a 2 associations différentes.
 - Baisse de la subvention à Oc Per Tots : - 3 400 €.
 - ⇒ lissage sur le montant octroyé à Cultura de Noste (16 200 €).
 - Baisse de la subvention aux différents Foyers socio-éducatifs : - 283 €.
 - ⇒ conditionnée au nombre d'adhérents, lequel a sensiblement diminué en 2022.
 - Subvention rattachée au pôle environnement : 575 €

Aucun changement.

- Subvention rattachée au pôle ressources : 67 000 €

Aucun changement.

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : ENVELOPPE DE 91 500 € (1 500 € X 61 COMMUNES)

L'enveloppe de 2022 s'élevait à 45 750 € pour l'ensemble des communes (plafond limité à 1500 € par événement).

Il faut rappeler que de 2018 à 2021, elle était de 91 500 €.

Pour 2022, partant du constat que seulement 50 % des crédits était consommé chaque année, il a été décidé de réduire cette enveloppe de moitié.

Ainsi, 15 communes sur 61 ont sollicité le dispositif en 2022, pour un montant global de 18 575 € : Argagnon, Artix, Castillon d'Arthez, Cuqueron, Hagetaubin, Labastide-Cézéracq, Lacommande, Lacq, Lagor, Lucq-de-Béarn, Mont, Parbayse, Puyoô, Saint-Médard et Sault-de-Navailles.

Dans le contexte post-pandémie de 2022, on observe une reprise, bien que timide, dans la programmation des événements sportifs et culturels.

A titre de comparaison :

- en 2021 : 8 communes / 10 040 €.
- en 2020 : 1 commune / 1 500 €.
- en 2019 : 28 communes / 38 654 €.